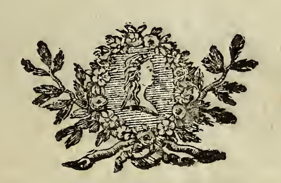
J. P. BRISSOT

DÉPUTÉ

DU DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIRE.

A SES COMMETTANS,

Sur la situation de la Convention Nationale, sur l'influence des Anarchistes, et les maux qu'elle a causés, sur la nécessité d'anéantir cette influence, pour sauver la République.



A PARIS,

De l'Imprimerie de P. PROVOST, rue et maison de Bussy, N°. 1517.

On trouve aussi cet ouvrage chez TOURNACHON-MOLIN, Imprimeur-Libraire, rue Mercière, N°. 51.

AVIS AUX LECTEURS.

On n'a jamais dit la vérité toute entière, depuis la commencement de la révolution : on craignoit, en la disant, de nuire à la cause de la liberté, de la déshonorer, de décourager le peuple, d'entraver la marche des affaires. Cette circonspection est bonne et même nécessaire, lorsque les nations se sauvent par quelques hommes, ou quelques corps ; mais elle est funeste, lorsque la nation seule peut se sauver elle-même. Lui taire sa situation, c'est encourager sa léthargie ; elle ne peut être amenée à faire de grands efforts, à les bien diriger, que lorsqu'elle est bien éclairée sur cette situation.

Telle est notre position ; et tel est le motif qui m'a engagé à déchirer entiérement le voile qui couvre la cause de nos maux.

On trouvera peut-être que j'ai été trop sévère à l'égard de plusieurs individus et de plusieurs corps. — J'ai été vrai, et je devois l'être ; et si j'ai quelques regrets à former, c'est que la rapidité avec laquelle cet ouvrage a été composé et imprimé, ne m'ait pas permis de faire tous les rapprochemens qui peuvent donner une idée juste et des hommes et des choses.

Il est cependant un corps auquel je dois rendre ici justice, c'est le tribunal révolutionnaire. J'ai dit ailleurs le mal qu'il a fait ; je dois dire ici le bien que depuis il a fait. Il s'est conduit dans le procès de *Miranda* avec la loyauté, la fermeté, l'impartialié qu'on doit attendre de vrais républicains. Puissent-il persévérer dans le même esprit, et la postérité lui pardonnera

d'autres jugemens qu'on a droit de lui reprocher !

Cet hommage, que je rends à ce tribunal, je le rendrai à tous mes ennemis, quand ils feront le bien ; car la passion n'égare point ma plume : je n'en ai qu'une, lorsque j'écris ; c'est celle de la liberté, celle de voir le gouvernement républicain établi dans mon pays, et la philosophie triompher par-tout. Voilà la passion de toute ma vie, et dont l'espoir déçu a produit quelquefois cette violence d'expressions qu'on me reproche.

O ! combien il est douloureux pour un homme, qui a vu arriver la révolution à un dégré, auquel il eût été peut-être insensé de croire la porter, il y a quatre ans ; combien il est douloureux de la voir retrograder, lorsque tout combattoit pour elle ! Toutes les expériences qui ont été faites, seront-elles donc perdues pour la liberé, pour les autres nations, pour les révolutions futures ? Non ; si la nation peut parvenir à établir L'ORDRE dans son sein. -- C'est à ce mot qu'est encore attachée la liberté de l'univers ; et c'est pour cela seul que j'écris.

Paris, 22 mai, l'an 2 de la république française.

N. B. La rapidité de l'impression a empêché de corriger plusieurs fautes tipographiques, et même de faire un errata. Les lecteurs y suppléeront.

J. P. BRISSOT,

Député du Département d'Eure & Loire;

A SES COMMETTANS;

Sur la ſituation de la Convention nationale, ſur l'influence des Anarchiſtes, & les maux qu'elle a cauſés; ſur la néceſſité de l'anéantir pour ſauver la République.

Il est temps que nos concitoyens, que les peuples étrangers jugent entre nous et nos adversaires; il est temps qu'on voie, quels hommes ont voulu sauver la République, et quels hommes ont voulu la perdre. Le mal est à son comble, le mystère ne seroit qu'un dangereux palliatif.

J'AI annoncé dès le commencement de la Convention, qu'il y avoit en France un parti de déſorganiſateurs, qui tendoit à diſſoudre la République, même à ſon berçeau. (1)

On a nié l'exiſtence de ce parti; les incrédules de bonne foi, doivent être maintenant convaincus.

Je viens prouver aujourd'hui; 1°. que ce parti d'anarchiſtes a dominé & domine toutes les délibérations de la Convention, & les opérations du conſeil exécutif.

2°. Que ce parti a été, & eſt encore l'unique cauſe de tous les maux, tant intérieurs qu'extérieurs, qui affligent la France.

3°. Qu'on ne peut ſauver la République, qu'en prenant une meſure rigoureuſe, pour arracher des

(1) Voyez ma lettre à tous les Républicains de France, ſur les Jacobins, octobre 1792.

représentans de la Nation au despotisme de cette faction.

Je crains l'abus des mots ; c'est cet abus qui donne tant de force aux charlatans politiques. Il faut donc bien définir cette anarchie, que les fripons confondent adroitement avec le patriotisme ; il faut la définir, avant de présenter le tableau hideux de ses forfaits, avant d'en présenter le remede.

Des loix sans exécution, des autorités constituées sans force & avilies, le crime impuni, les propriétés attaquées, la sûreté des individus violée, la morale du peuple corrompue ; ni constitution, ni gouvernement, ni justice ; voilà bien les traits de l'anarchie. Voilà bien le systême qu'a constamment suivi le parti que j'ai dénoncé ; systême qui m'a paru subversif de tout gouvernement républicain ; & je dois à cet égard avant d'entrer en matiere, exposer les principes qui m'ont guidé, comme tous les députés respectables dont je m'honore d'être l'ami.

Je crus, en arrivant à la Convention, que, puisque la royauté étoit anéantie, puisque la République étoit établie, puisque tous les pouvoirs étoient entre les mains du peuple ou de ses représentans, les patriotes devoient changer leur marche, d'après le changement de leur position.

Je crus que le mouvement insurrectionnel devoit cesser, parce que là où il n'y a plus de tyrannie à abattre, il ne doit plus y avoir de force en insurrection, parce que là où il n'y a plus qu'à bâtir, il ne faut que de l'ordre & de la raison.

Je crus bien qu'à la suite d'une révolution de trois années, il étoit difficile de pouvoir calmer tout-à-coup les mouvemens du peuple ; parce que cette agitation étoit un effet nécessaire de la force des choses ; parce que c'étoit la premiere fois que le peuple usoit pleinement de son autorité ; parce qu'un peuple sortant de l'esclavage est un enfant, & qu'il est bien naturel qu'il brise aussi quelquefois son ouvrage, qu'il s'éleve contre les autorités créées par lui-même.

Mais je crus aussi que, si l'on prolongeoit trop ces mouvemens qui jettent la société dans des convulsions affreuses, alors le peuple se déchireroit lui-même, croyant ne briser que ses instrumens.

Je crus qu'il regreteroit bientôt le calme léthargique de son premier esclavage, si on ne lui procuroit un calme républicain ; parce que le peuple veut être heureux ; parce qu'il le veut sur-tout quand il a fait de grands & longs sacrifices ; parce que le bonheur n'est point dans l'éternelle répétition de convulsions violentes ; parce que, si les brigands vivent de séditions, le peuple vit de repos.

Je crus que l'ordre seul pouvoit procurer ce calme ; que l'ordre consistoit dans un respect religieux pour les loix, les magistrats, les propriétés, la sûreté individuelle ; que cet ordre ne pouvoit être produit que par l'exécution des loix ; que les loix ne pouvoient être exécutées qu'en investissant toutes les autorités de force, de respect, de confiance.

Je crus qu'il étoit facile de les environner de cette force, de ce respect, de cette confiance ; puisqu'après la victoire du 10 août, le parti des patriotes devint nécessairement maître ; puisqu'il existoit de bonnes loix ; puisqu'on pouvoit renverser aisément les mauvaises, n'y ayant plus d'oppositions ; puisque, ministere, tribunaux, administration, tout pouvoit être, & tout a été presque par-tout composé populairement.

Je crus que l'établissement de cet ordre provisoire étoit la meilleure réponse à faire aux royalistes & aux aristocrates, qui répètent éternellement que l'ordre est incompatible avec le régime républicain, que ce régime ne convient pas à une vaste contrée, & à 25 millions d'hommes.

Je crus que l'établissement de cet ordre, étoit le meilleur moyen de faciliter le recrutement & l'approvisionnement de nos armées, de faire baisser le prix des denrées, de faire travailler les manufacturiers, de soutenir le crédit de nos assignats, d'accélérer la vente des biens nationaux & de ceux des émigrés.

Je crus en conséquence que l'ordre aussi étoit une *vraie mesure révolutionnaire ;* puisque d'un côté elle tendoit à affermir notre révolution au-dedans; puisqu'elle nous donnoit de grands moyens contre nos ennemis au-dehors; puisqu'enfin elle rendoit cette révolution honorable & précieuse aux yeux des nations étrangères, dont elle nous concilioit l'estime & l'affection.

Je crus que cette doctrine étoit aussi bonne & plus utile encore pour le citoyen qui n'a pas, que pour le citoyen qui a; parce que le premier ne peut vivre que par un travail constant, & qu'il n'y a point de travail constant, là où il n'y a pas constamment de sûreté, ni pour la tête, ni pour la propriété du riche.

Je crus donc que les véritables ennemis du peuple & de la République étoient les anarchistes, les prédicateurs de la loi agraire, les excitateurs de sédition.

Je crus que toute insurrection ne pouvoit être funeste qu'au peuple & à la liberté, puisqu'elle ne pouvoit plus se diriger que contre les représentans du peuple.

Je crus que cette doctrine d'insurrection éternelle devoit entraîner des pillages & des massacres, qu'ils fatigueroient & dégouteroient la nation du gouvernement républicain.

Je crus que la dissolution de ce gouvernement pourroit alors s'opérer de deux manieres :

Ou bien que, si la Convention subjuguée par les anarchistes tomboit dans le mépris, rendoit des décrets révoltans & funestes à tous les départemens, tous en provoqueroient le renouvellement, en s'insurgeant contre les factieux ;

Ou bien que nos ennemis extérieurs profitant de ces convulsions, envahiroient la République, se la partageroient, ou féconderoient les efforts du premier ambitieux qui voudroit rétablir la premiere constitution, ou le despotisme ancien.

Je crus en conséquence que tous mes efforts devoient

se diriger contre les anarchistes, puisqu'ils étoient les ennemis les plus redoutables de l'établissement de la République.

Tel est le systême qui m'a dirigé constamment à la Convention. Je n'ai donc cessé de signaler les anarchistes de toutes les espèces, & les fous qui ne parlent que de désorganisation, lorsqu'il faut organiser; & les fripons qui ne cherchent qu'à s'enrichir & à dominer avec leur *pouvoir révolutionnaire;* & les aristocrates & royalistes déguisés qui se coalisent avec eux, pour ramener, par le désordre, l'ancien régime. Je n'ai cessé de dévoiler leur doctrine & leurs manœuvres, parce que je voyois la ruine certaine de la liberté.

C'est dans le même esprit qu'on a vu combattre tous ces hommes courageux, qui ont été dévoués à l'ignominie, puis au fer des assassins, sous les noms de *Rolandins*, *Girondins*, *&c.*

Eh! n'avions-nous pas raison de redouter la funeste influence des anarchistes! Parcourez le tableau des opérations de la Convention, du conseil exécutif, de nos armées, vous l'y trouverez par-tout....

Il est temps que la vérité se montre à nud; il est temps que nos concitoyens, que les peuples étrangers jugent entre nous & nos adversaires; il est temps qu'on voie, quels hommes ont voulu sauver la République, & quels hommes ont voulu la perdre. Le mal est à son comble, le mystère ne seroit qu'un dangereux palliatif; le mystère exposeroit la République à sa ruine, car elle seule peut maintenant se sauver; il faut donc l'éclairer sur tout ce qu'elle ignore.

Loin de moi l'idée de vouloir avilir la Convention; je donnerois mon sang, tout mon sang pour la voir honorée, révérée par-tout. Ah! que de prodiges n'eût-elle pas opérés, si elle eût été abandonnée à elle-même, délivrée de toute influence étrangère, si la raison seule eût présidé à ses délibérations! Lumières, patriotisme, amour ardent du républicanisme, probité incorruptible, elle réunissoit

tout ; ces caractères étoient ceux d'une grande majorité de ses membres ; une vingtaine d'hommes l'ont paralysée, dégradée.. Des larmes de sang doivent couler des yeux de tous les républicains ; la liberté pouvoit si facilement n'avoir d'autres bornes que celles du monde, & maintenant il faut qu'elle se renferme tristement dans celles de la France. -- S'y établira-t-elle solidement ? C'est encore, & je le dis avec douleur, c'est encore un problême. Et pourquoi? Parce que vingt anarchistes ont usurpé dans la Convention, sur les autorités constituées, dans tout l'empire, une influence que la raison seule devroit avoir.

Citoyens des départemens, vous êtes confondus, anéantis ! Quoi ! vingt hommes ! Oui, vous qui en doutez encore, suivez-moi dans l'énumération des faits ; c'est, pièces en main, que je veux convaincre les incrédules. Tout ce que la Convention a fait de bien, les anarchistes ont trouvé le secret de le rendre nul ; ils ont dicté tout ce qu'elle a fait de mal.

Suivez les débats, vous y verrez d'un côté des hommes constamment occupés du soin de faire respecter les loix, les autorités constituées, les propriétés ; & de l'autre côté, des hommes constamment occupés à tenir le peuple en agitation, discréditer par des calomnies les autorités constituées, protéger l'impunité du crime, & relâcher tous les liens de la société.

Au milieu de ces combats, vous verrez la majorité de la Convention, pure, saine, amie des principes, tourner sans cesse ses regards vers la loi, & sans cesse se laissant entraîner par ceux qui la détruisent. Un vers l'a peint ; mais que ce vers est terrible !

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Ainsi, vous la verrez adopter d'abord à l'unanimité, le principe de la force départementale, proposé par Buzot, ce principe qui assuroit l'indépen-

dance de ses délibérations ; ce principe qui consacroit l'unité, l'indivisibilité de la République ; ce principe qui, mis en exécution, ôtoit aux brigands cette force dont ils ont abusé, pour tenir dans l'esclavage la représentation nationale : vous la verrez ensuite effrayée par les insinuations calomnieuses, par les mots tant répétés de *gardes prétoriennes*, mots qui insultoient à l'amour de la liberté des Français ; vous la verrez abandonner cette proposition ; & de-là date la violation de la liberté des opinions.

Vous la verrez applaudir d'abord au projet de décret proposé par Buzot contre les provocateurs au meurtre, sentir la nécessité d'arrêter les effets des écrits incendiaires, qui chaque jour excitoient les brigands, & ensevelir dans le silence ce projet salutaire, combattu avec acharnement par les anarchistes. (1)

Vous la verrez consacrer d'abord à l'unanimité l'exclusion des places pendant six ans, proposée par Gensonné, contre les membres de la Convention ; exclusion qui prouvoit le désintéressement du parti qu'on accusoit de vouloir dominer ; qui condamnoit l'ambition des anarchistes au silence ; qui les forçoit à donner une constitution pure & dégagée de toutes vues particulières & secrètes ; vous la verrez ensuite rapporter ce sage décret, sur les instances réitérées des chefs même des anarchistes ; car ils veulent sur-tout des places ; ils veulent dominer aujourd'hui, & encore dominer demain.

Vous la verrez ébranlée d'abord par les accusations de triumvirat, de dictatorat, élevées contre Robespierre & ses complices, convaincue qu'ils avoient avili & cherché à dissoudre l'Assemblée législative ; convaincue qu'ils vouloient dominer encore la France,

(1) Ce n'est que quatre mois après qu'André Chenier l'a fait revivre, & qui a été adopté malgré les cris de quelques agitateurs de la Montagne ; mais à quoi cette loi a-t-elle servi ? des provocations au meurtre & au pillage, n'ont pas moins paru depuis sous le nom des Marat, des Hébert, des Chaumet, &c., & aucun d'eux n'a été puni.

accueillir la noble & fiere accuſation de Louvet contre Robeſpierre & Marat ; vous la verrez enſuite, d'après la plus miſérable juſtification de Robeſpierre, paſſer à l'ordre du jour ſur ces dénonciations, aſſurer ainſi le triomphe des anarchiſtes, ſous prétexte *de ne plus s'occuper de ces petits entrepreneurs de révolutions*, pour me ſervir des termes de Barrère : il oublioit, Barrère, que ne pas punir ces petits entrepreneurs, c'eſt les encourager, & qu'encouragés, ils trouvent dans leur audace le ſecret de forcer les aſſemblées, à s'occuper éternellement d'eux ; & l'événement l'a prouvé.

Vous la verrez effrayée d'abord & des vues & des forces du parti d'Orléans (1), accueillir preſqu'unanimement la propoſition faite par Louvet & Buzot de bannir de la terre de la liberté toute la famille des Bourbons ; vous la verrez enſuite abuſée par une comédie, fatiguée par des vociférations, ſuſpendre l'exécution de ce décret ſalutaire, & rendre aux anarchiſtes leur chef ; car ils en vouloient un, Chabot le confeſſoit à la tribune.

Vous la verrez d'abord pénétrée d'une ſainte horreur pour les maſſacres du 2 ſeptembre, ces maſſacres qui n'étoient qu'un reſſort de la conſpiration tramée, pour diſſoudre l'Aſſemblée légiſlative (2), & revêtir la Municipalité de Paris, ou plutôt ſes meneurs, du pouvoir ſuprême ; ces maſſacres qui ont fait frémir l'humanité, ſouillé à jamais la révolu-

---

(1) On a nié l'exiſtence de ce parti. Liſez l'écrit ingénieux de Sales & le diſcours de Louvet ſur cette faction, & vous n'en douterez plus. C'eſt un homme nul que cet Orléans, diſent les incrédules ; eh bien ! qu'eſt-ce que cela prouve ? qu'il eſt le mannequin néceſſaire de la faction, mais non pas qu'il n'y ait pas de faction. Obſervez que depuis la trahiſon de d'Orléans & de Dumouriez, les anarchiſtes diſent bien le *traître Dumouriez*, mais ils ne diſent jamais le *traître d'Orléans.*

(2) Voyez ma *lettre aux Républicains de France ſur les Jacobins*, page 19 & ſuiv.........

tion, & aliéné pour long-temps de nous les nations étrangères; vous la verrez d'abord repouſſer avec indignation les complices & les apologiſtes de ces maſſacres, qui n'ont pas rougi de les appeller hautement *le grand credo de la liberté des Jacobins* (1); vous la verrez ordonner leur pourſuite ſur la motion de Genſonné, l'ordonner le lendemain de la condamnation de Louis, afin de prouver à l'univers ſa juſtice & ſon impartialité; vous verrez enſuite la Convention effrayée par de fauſſes terreurs, adroitement répandues ſur le renouvellement de cette S. Barthelemi, non ſeulement ſuſpendre cette procédure, & plonger ainſi la France & tous les peuples dans le deuil, mais même charger depuis des miſſions les plus honorables & les plus importantes ces atroces *ſeptembriſtes* (2), qui, tout couverts de ſang & de boue, forçoient les départemens d'être à leurs genoux (3).

Vous la verrez d'abord ébranlée par les raiſonnemens politiques, par l'intérêt de la nation, par l'intérêt de la Convention, par la néceſſité de rendre une fois hommage à la ſouveraineté du peuple, vous la verrez, dis-je, pencher à une grande majorité (4), pour faire ratifier par le peuple la condamnation de Louis; & cédant enſuite à des inſinuations calomnieuſes, à des vociférations, à des

---

(1) Mot de *Collot d'Herbois*, prononcé aux Jacobins.

(2) Mot du Pruſſien *Cloots*; mot d'honneur inventé par lui, pour immortaliſer les auteurs des maſſacres de ſeptembre. N'eſt-ce pas le dernier dégré de la dépravation, de martiriſer ſa tête, pour immortaliſer des ſélérats! Frédéric-Guillaume, pour encourager ſes alliés de Paris, pour avoir un ſupplément de ſeptembre, emploieroit-il une autre tactique?

(3) Voyez *Collot d'Herbois* à Nice & à Orléans, *Tallien* à Tours, *Billaud-Varennes* aux armées, &c. &c. O honte! décorer des hommes qui ne méritoient que l'échaffaud!

(4) C'eſt un fait qui eſt à la connoiſſance de tous les hommes qui ont bien étudié l'eſprit de l'Aſſemblée. La meſure de l'appel au peuple a eu d'abord la plus grande faveur dans la Convention; auſſi les Jacobins dans leurs débats

terreurs, aux ſophiſmes d'hommes verſatiles ; abandonner ce parti qui terraſſoit toutes les factions, & ôtoit aux rois coaliſés & neutres juſqu'alors, un nouveau prétexte de guerre, & le moyen de fanatiſer tous les peuples contre la révolution françaiſe.

Vous la verrez d'abord indignée des pillages du 26 février, imaginés pour exciter les citoyens de Paris contre la Convention, & pour l'avilir, en ordonner la punition, & laiſſer tomber enſuite dans l'oubli l'expiation d'un crime qui, plus que tout autre, donnoit la meſure de l'audace des factieux, de l'impuiſſance des autorités, de la dépravation & du peuple qui pilloit, et du peuple qui le ſouffroit ; crime qui, plus que tout autre, devoit élever les eſpérances de nos ennemis extérieurs, & augmenter le dégout de la liberté.

Vous la verrez bien convaincue d'abord de l'impoſſibilité de mettre un terme aux diſſentions inteſtines élevées dans ſon ſein, aux accuſations réciproques & perpétuelles des deux partis, ſans faire prononcer la nation ; vous la verrez accueillir avec tranſport, & pluſieurs fois, la motion de la con-

---

s'en plaignoient-ils amèrement. Trois députés, qui depuis ont exprimé une opinion bien contraire, s'étoient d'abord prononcés hautement pour l'appel au peuple, *Barrère*, *Le Pelletier* & *Danton*. *Barrère* ſoutint pluſieurs fois au comité de Conſtitution la bonté de cette meſure. *Le Pelletier* la ſoutint également, en préſence de plus de vingt témoins au comité de légiſlation ; & il ajoutoit que, ſi l'appel n'étoit pas adopté, il faudroit voter la récluſion. *Danton* enfin m'a dit à moi, à *Guadet*, à *Pétion*, à dix autres, deux ou trois mois avant le jugement que la récluſion étoit la plus convenable des meſures. Eh ! combien d'autres que je ne nomme pas ont eu une première conſcience, l'ont abandonnée, & n'en ont été que plus acharnés contre ceux qui ne changent pas auſſi facilement d'opinion ! C'eſt bien dans cette affaire que j'ai vu ſe réaliſer cet énergique tableau de Tacite :

Ignavissimus quisque, et, ut res docuit, in periculo non auſurus, NIMII VERBIS, LINGUÆ FEROCES ;

L'exagération dans les mots, la férocité dans le langage eſt toujours en raiſon de la lâcheté.

vocation des assemblées primaires, motion si souvent répétée par Gensonné & Guadet ; vous la verrez ensuite rapporter ses décrets, & céder à de fausses terreurs sur les troubles qu'entraîneroit cette convocation ; terreurs sous lesquelles les anarchistes déguisent leur crainte du jugement du peuple.

Vous la verrez bien convaincue que les bonnes lois dépendent du calme des délibérations, que le respect pour la loi, tient aussi au respect pour le législateur, adopter & maintenir sévérement d'abord le décret qui défendoit aux tribunes aucun signe d'approbation, ou d'improbation : & jamais la convention n'offrit un coup d'œil plus consolant pour la raison & la liberté ; jamais les anarchistes n'eurent moins d'influence ; vous la verrez ensuite laisser violer, & déchirer enfin cette loi salutaire par ces hommes qui détestent le calme & la dignité des discussions, parce qu'ils mettent à nud leur nullité.

Enfin parcourez les lois de la convention, & vous verrez les meilleurs décrets rendus après de mûres discussions, rapportés en un instant.

Qu'elle est donc la source de toutes ces variations ?

Avec un mot on compose la plus grande partie de l'histoire des trois assemblées ; ce mot est la *peur*.

La peur a consacré la révision de la constitution, & l'a fait adopter.

La peur du républicanisme rangea, lors de l'assemblée législative, les indépendans du côté des Feuillans ; & la peur a produit, en grande partie, les variations de la convention.

La peur n'a pas par-tout les mêmes caractères ; aussi les anarchistes savent varier leurs formes pour l'exciter, & pour entraîner par elle tous les esprits.

Aux hommes indépendans par systêmes, & défians par jalousie, on faisoit voir dans les républicains (1), amis de l'ordre, un parti dirigé par des

(1) Je désigne, sous ces mots de *républicains, amis de l'ordre*, les francs républicains, qui savent que la république ne

ambitieux profonds, qui vouloient tout envahir. Leurs talens appuyoient l'accuſation; leurs vertus rendoient leur crime plus dangereux. L'ordre étoit préſenté comme leur maſque, la loi comme leur mot de ralliement. — La peur de porter les livrées de ce parti écartoit donc de l'ordre cette claſſe d'indépendans.

Aux hommes ſoupçonneux, défians ſur le bien, crédules ſur le mal, on laiſſoit échapper négligeamment des doutes, qu'on feignoit même de repouſſer, ſur la corruption des amis de l'ordre; on rappeloit leurs liaiſons paſſées, on faiſoit remarquer leurs liaiſons miniſtérielles, la conformité de leur langage avec celui des Feuillans... Et la peur de la trahiſon faiſoit croire d'avance à la trahiſon; & on réſiſtoit à l'ordre, de peur de paroître conniver avec des hommes corrompus, avec des miniſtériels.

Aux hommes qui vouloient porter les principes & l'exacte juſtice dans leurs déciſions, qui ne vouloient pas condamner ſans entendre, ni ſans preuves, on diſoit: *nous ſommes en révolution*; & s'ils inſiſtoient pour la juſtice, on leur laiſſoit entrevoir que tant de réſiſtance pourroit les faire ſoupçonner eux-mêmes de complicité... *nam qui deliberant, deſciverunt;* délibérer, c'eſt trahir; c'eſt la maxime des anarchiſtes. — La peur du ſoupçon faiſoit donc ſouſcrire à l'injuſtice; & voilà pourquoi on n'a jamais réclamé contre tant de décrets d'accuſation, dont le temps a prouvé l'iniquité. — On craignoit le ſoupçon de complicité. — Et voilà pourquoi on s'élevoit contre

---

peut exiſter que par l'ordre, qui déteſtent les anarchiſtes & les Jacobins agitateurs.

Ceux-ci s'appellent les patriotes, & obſervez qu'ils ont conſervé ce nom qui étoit très-bon en 1792, mais qui en 1793 devoit faire place à celui de républicains. Obſervez que la Société des Jacobins de Paris n'a pas pris le titre de Société des amis de la république, mais a conſervé celui des amis de la liberté & de l'égalité, — de l'égalité ſur-tout! — nom qu'elle avoit avant l'inſtitution du républicaniſme.

l'ordre, depuis que les anarchiſtes avoient trouvé la ſecret de rendre l'ordre odieux, en le traduiſant comme ſynonime de l'ariſtocratie.

Il y a peu de liberté d'opinions là où règne la peur de la calomnie ; il y en a bien moins encore, lorſque cette calomnie peut conduire à l'aſſaſſinat phyſique, comme elle conduit à l'aſſaſſinat moral : car il y a bien peu d'hommes qui ſachent tout à la fois braver, je ne dis pas la mort, mais la crainte ſans ceſſe renaiſſante de la mort, & le ſupplice journalier d'un opprobre injuſte. C'eſt avec cette arme à deux tranchans que les anarchiſtes ont trouvé le moyen de ſubjuguer, d'attacher à leur char les ariſtocrates propriétaires, qui craignent l'aſſaſſinat phyſique, & les prétendus indépendans qui craignent l'aſſaſſinat moral.

C'eſt une étude curieuſe que celle du progrès de la peur, & de l'adreſſe qu'elle met à ſe juſtifier ; mais c'eſt une étude bien douloureuſe que celle du mal qu'elle a fait.

Dans l'origine de la convention, preſque tous les membres, révoltés des maximes anarchiques & de l'audace inſolente des hommes qui affichoient leur réſolution de dominer, accueillirent preſque unanimement toutes les propoſitions qui tendoient à les humilier, à les écraſer. Alors, en arrivant de ſes foyers, chaque député vouloit prouver à ſes commettans ſon reſpect pour l'ordre & pour l'égalité des départemens. Inſenſiblement, on ſe répand, on cauſe avec la terrible réputation de Paris, on entend les motions ſanguinaires des Jacobins ; on apprend en frémiſſant les détails ignorés des maſſacres du 2 ſeptembre ; on en craint le renouvellement ; on craint ſur-tout d'en être la victime ; on croit en faiſant quelques ſacrifices, appaiſer les anarchiſtes ; on eſt donc complaiſant pour leur défaut de comptes, pour les déficit ; complaiſant pour les uſurpations d'autorité ; complaiſant pour les aſſaſſinats & les pillages.

La même complaiſance gagne, avec la peur qui la dicte, & le conſeil exécutif, & les adminiſtrations

inférieures, & les tribunaux, & les hommes même qui avoient montré le plus d'horreur pour le systême des anarchistes. Chacun se dit : si la Convention est obligée de capituler avec les brigands, comment aurai-je la folie de lutter contr'eux ?

On fait plus : on appelle patriotisme ces actes de foiblesses, dictés par la crainte personnelle; on se fait illusion, on croit n'avoir que la paix pour but, lorsque le but réel est le desir de sa sûreté. On s'elève avec force contre ceux qui combattent cette foiblesse, & pour se justifier soi-même, on commence à suspecter la justesse du jugement de ses adversaires, on finit par calomnier la droiture de leurs intentions.

Hommes foibles, dont je n'accuserai pas la droiture, voyez maintenant votre ouvrage : voyez l'abîme où nous a précipités votre funeste systême de capitulations éternelles. Si nous sommes maintenant esclaves des anarchistes, c'est vous qui avez préparé, qui avez rivé nos fers.

Car quel a été le fruit de votre complaisance pour eux ? Les brigands ont audacieusement levé la tête. D'accusés, ils se sont transformés en accusateurs ; de spectateurs silencieux de nos débats, ils en sont devenus les arbitres ; hier aux pieds de la Convention, ils foulent aujourd'hui sa dignité à leurs pieds : dominateurs de la Convention par le désordre, ils veulent étendre sur la France entière cette domination, & l'éterniser par le désordre. C'est la marche des agitateurs ambitieux ; *rerum*, dit Tacite, *potiri volunt : honores, quos quietâ republicâ desesperant, perturbatâ consequi se posse arbitrantur.*

Suivez avec moi leur marche :

Ce sont eux qui, maîtres de la tribune, en ont écarté les discussions sages & régulières ; qui par des motions d'ordre concertées, y ont sans cesse amené le désordre; qui se sont opposés aux institutions censoriales proposées par *Bancal* et *Mellinet* ; institutions qui, certes, auroient détruit l'influence des vociférations & des in-

jures, & ramené celle des hommes éclairés (1), aujourd'hui condamnés au silence.

Ce sont eux qui, souillant la tribune par des dénonciations perpétuelles, ont réduit les hommes vertueux à se défendre, lorsque ceux-ci n'auroient dû qu'accuser; qui, leur faisant ensuite un crime de se défendre, ont écarté leur justification, sous prétexte qu'il falloit mettre de côté les personnalités, parce qu'ils avoient épuisé les calomnies, & qu'ils en redoutoient la réfutation. Ainsi chaque jour ils calomnioient, & chaque jour on passoit à l'ordre du jour, quand la justification arrivoit.

Ce sont eux qui, dictateurs perpétuels du *comité des inspecteurs de la salle*, ont trouvé le secret de remplir les tribunes d'hommes à leur dévotion, salariés pour applaudir leurs extravagances, & huer leur adversaires; qui ont toléré, protégé dans son enceinte même la vente des écrits les plus outrageans contre la Convention (2), sous le prétexte de la liberté de la presse; de cette liberté qu'ils n'ont pas rougi de violer ensuite, pour arrêter dans les départemens la circulation des journaux républicains & anti-anarchistes (3). — Or, a-t-on jamais osé réformer ces abus qui font de l'enceinte de la salle une arêne de gladiateurs, & un guet-à-pens de ses environs? a-t-on jamais osé

(1) Je ne sais quel corps administratif, a dans une adresse reproché à Condorcet de garder le silence depuis huit mois; que ce corps députe quelqu'un qui ait le courage d'assister à une de nos séances, & il concevra ce silence. Non, Condorcet ne sait point la langue qu'on y parle.

(2) Rappellez-vous entre autres les deux pamphlets intitulés : RENDEZ-NOUS NOS DIX-HUIT FRANCS; — DONNEZ-NOUS DU PAIN, OU ÉGORGEZ-NOUS. On lisoit dans ce dernier ces mots révoltans. « Convention, détestable ennemie de l'humanité, tu blâmes les journées des 2 & 3 septembre, & tu » assassines le peuple en détail ».

(3) Rappellez-vous la motion faite, le 9 mars, pour empêcher les députés de faire des journaux, motion rejettée d'abord, puis décrétée le lendemain. Rappellez-vous les ordres de divers commissaires pour arrêter les feuilles de *Gorsas*, le *Patriote François*, &c. &c.

punir les imprécations, les outrages, les revoltes si fréquentes des tribunes ? non, on feignoit de ne pas entendre ; cette feinte sembloit prudente ; *quod segnitia erat, sapientia vocabatur* (1), dit Tacite.

Ce sont eux qui, maîtres & toujours maîtres du *comité de sûreté générale*, après avoir profité de l'*erreur* de l'assemblée sur l'assassinat de le Pelletier (2), pour en chasser leurs adversaires, & y rentrer ; ce sont eux qui, maîtres de ce comité, se sont servi de leurs moyens, plutôt pour conspirer contre le parti des républicains, amis de l'ordre (3), que pour arrêter les aristocrates ; qui, protégeant l'incendiaire *père Duchêne* & *Marat*, ont harcelé, par leurs persécutions, les écri-

---

(1) Lors de la révolte des tribunes du 29 avril, on fit bien évacuer une tribune qui avoit commencé le désordre ; mais celles qui le continuèrent, d'une manière encore plus scandaleuse, restèrent impunies.

(2) On ne peut nier que les anarchistes n'aient profité avec beaucoup d'adresse de l'assassinat de *le Pelletier*, pour ramener l'intérêt sur leur parti, alors entièrement décrié. Ils ont fait entendre que cet assassinat étoit le produit d'une haine dirigée particulièrement contre *la Montagne*, & contre ceux qui avoient voté la mort du tyran ; tandis que c'étoit le produit d'un fanatisme invétéré pour la royauté, & contre tous les républicains ; tandis que ce fanatisme déteste & poursuit encore plus les républicains amis de l'ordre, que les anarchistes ; parce que les royalistes ne peuvent espérer la résurrection de la royauté que par le désordre. Consultez à cet égard les aristocrates de bonne foi ; ils vous diront qu'ils méprisent les anarchistes, & s'en servent ; mais qu'ils exécrent les républicains amis de l'ordre. Aussi l'assassinat de *le Pelletier*, dont la fable a créé beaucoup de détails, *dont le mystère enveloppe encore les causes*, cet assassinat, s'il n'est que le produit du royalisme, a-t-il été un coup bien combiné par lui ; car il a relevé le parti sur lequel il compte. Les royalistes ont dû se féliciter de leurs calculs, en voyant la Convention offrir pour premières victimes aux manes de *le Pelletier*, le nouveau comité de sureté générale, composé d'amis de l'ordre, qui n'auroit pas comme l'autre, fait détester par ses excès le régime républicain.

(3) Je citerai à cet égard le ridicule complot d'*Achille Viard*, & les circulaires secrètes envoyées par le comité de sûreté, pour décrier par-tout les vrais républicains.

vains anti-anarchiftes (1) ; qui, multipliant les arreftations contre eux, n'en ont jamais, malgré les décrets, rendu compte à l'affemblée ; qui ont tout enfeveli dans le myftère, même les dénonciations des conspirations contre la Convention. Et ce comité eft non-feulement impuni, mais toujours fouverain !

Ce font eux qui ont provoqué toutes ces comédies jouées fucceffivement à la barre, foit pour intimider l'affemblée, foit pour entraver fa marche, foit pour femer la difcorde entre fes membres, foit pour l'avilir & la diffoudre.

Ce font eux qui ont provoqué & l'accufation de ces 1,500,000 liv. imaginaires, diftribués par la calomnie entre les membres influentiels de l'affemblée légiflative, & les pétitions de ces ouvriers du camp de Paris, qui s'intituloient la *Nation*, & qui vouloient niveler leur indemnité avec celle des députés, & ces pétitions infolentes contre le prétendu *modérantisme* de l'affemblée, & ces leçons humiliantes que venoient fi fouvent leur donner de prétendus fédérés.

Ce font eux qui, après avoir arraché de la Convention des millions, pour maintenir à bas prix le pain à Paris, c'eft-à-dire, après avoir impofé la France pour l'avantage de Paris feul, ce font eux qui, fous le nom des fections, n'ont ceffé de fatiguer la Convention de pétitions pour fixer le *maximum* des grains ; parce qu'ils favent bien que ce maximum doit amener la famine, que la famine doit produire une infurrection contre la Convention, fa diffolution, & le retour de la royauté (2). C'étoit dans le même efprit

(1) Rappellez-vous l'arreftation de l'auteur du *journal François*, auquel on n'a d'autre crime à reprocher que de livrer les anarchiftes au ridicule.

(2) On ne peut rien oppofer de folide au lumineux écrit de *Creufé la Touche* ni à ceux de *Barbaroux*, fur cette matière ; on ne peut rien oppofer à l'expérience qui a fuivi le décret par lequel on a confacré le principe de la liberté de la circulation ; car enfin on a eu par-tout des grains. . . . & cependant les anarchiftes ont tant intrigué, tant pétitioné, tant épouvanté avec les proceffions nombreufes de *leur peuple*, que le principe a été violé.

que Maury vouloit la ſuppreſſion des impôts, & ce n'eſt pas le ſeul rapport qui exiſte entre les anarchiſtes, & les ariſtocrates de l'aſſemblée conſtituante.

Ce ſont eux qui, après avoir ſollicité ces adreſſes, ces pétitions incendiaires, ces députations inſolentes, les déſavouoient, les condamnoient hypocritement, lorſque la Convention irritée alloit ſévir contre elles, & qui portant la perfidie plus loin, les prêtoient à leurs adverſaires, comme ils leur prêtent toujours les émeutes, les pillages, les incendies qu'ils conſeillent ou font exécuter. (1).

Ce ſont eux qui ſe ſont ſans ceſſe oppoſé à ce qu'on décrétât l'inſtruction publique, parce qu'ils ſavent que l'éducation du peuple eſt un des plus puiſſans moyens contre les révoltes, les diſettes, & ſur-tout contre le charlataniſme des agitateurs, & l'éducation eſt dans le néant!

Ce ſont eux qui, pour perpétuer leurs pouvoirs, ayant beſoin de perpétuer les déſordres, ont diviſé la ſociété en deux claſſes, celle qui a & celle qui n'a pas, celle des *sans-culottes*, & celle des *propriétaires*; qu'ils ont excité l'une contre l'autre; qui, pour faire écraſer la ſeconde, ont voulu une armée (2), excluſivement compoſée d'individus de la première, & payée forcément par la ſeconde; & cette armée a été décrétée

(1) Cette tactique, dont chaque ſemaine a fourni des preuves, s'eſt ſur-tout fait remarquer dans la pétition de ces dix mille hommes qui ſe déclarèrent en état d'inſurrection, ſi l'on ne taxoit pas le bled. N'a-t-on pas vu Billaud accuſer les républicains de cette pétition? Marat ne les accuſe-t-il pas auſſi d'avoir provoqué les pillages du vingt-ſix février, & la même conſpiration du 10 mars, où ils devoient être égorgés?

(2) L'idée de cette armée de ſans-culottes, qui eſt bien le renverſement le plus abſurde de cette égalité qu'on ne ceſſe de vanter, cette idée eſt due à Danton & à Lacroix, qui avoient beſoin de ſe populariſer & de faire oublier leur conduite dans la Belgique. La flagornerie eſt toujours le ſigne du mépris; cette maxime ſe vérifie encore ici. Perſonne n'eſt au fond moins *ſans-culottes* que Danton & Lacroix.

Ce font eux qui, pour diffoudre la Convention, ont cherché à la divifer en deux partis, tandis, qu'eux mis à part, elle n'a qu'un même efprit (1); qui ont imaginé un *côté droit* & un *côté gauche*; (2) qui ont créé les dénominations d'*appelans* & de non *appelans*: qui ont fait aux premiers un crime, un titre à l'opprobre, à la haine du peuple, de leur oppinion; de cette opinion si politique, fi falutaire, fi honorable pour le peuple; qui n'ont ceffé de provoquer contre eux les adreffes, les poignards, les échaffauds.

Ce font eux qui, ne pouvant réuffir à diffoudre la Convention par cette ligne de démarcation entre les appelans & les non-appelans, ont cherché à entamer l'intégrité de la repréfentation nationnale, en défignant à la fureur du peuple feulement VINGT-DEUX des membres qu'ils redoutent le plus, en provoquant hautement, tantôt leur expulfion, & tantôt leur maffacre. Et l'Assemblée, après avoir déclaré calomnieufe la pétition contre ces vingt-deux profcrits, a fouffert, a été forcée de fouffrir que la commune & plufieurs fections ordonnaffent avec encore plus de fureur & d'in-

(1) C'eft un fait fur lequel je ne puis trop infifter, & qu'atteferont tous ceux qui connoiffent bien les principes de ceux qui fe placent, foit dans le côté droit, foit dans le milieu ou la plaine de la falle; les mêmes principes y dominent, & ce font les principes les plus purs, quelquefois fous des formes différentes.

(2) La conduite des anarchiftes a été ici très-habile; ils connoiffent l'empire des mots & des fignes fur le peuple. Le peuple étoit acoutumé à détefter le côté droit, à voir s'affeoir au côté droit les Maury, les Cazalès, les Feuillans. Il en a conclu, & les anarchiftes l'ont confirmé dans cette conclufion, que les membres de la Convention que le hazard, leurs liaifons & l'habitude plaçoient de ce côté, avoient les mêmes principes que ces hommes fi juftement abhorrés. Le peuple étoit accoutumé à regarder la Montagne comme l'afyle du plus pur patriotifme; les anarchiftes s'en font emparé. Eh bien! fi l'on vouloit faire le parallele entre leus principes, & ceux des Noirs de l'affemblée conftituante, on y trouveroit de finguliers rapprochemens, & il feroit facile de prouver, que le vrai côté droit eft aujourd'hui à la Montagne.

folence la fignature de cette pétition ! Elle a fouffert que les moyens les plus vils, les plus contraires aux loix, fuffent employés pour contraindre les citoyens à la figner (1) ! De pareils attentats feroient-ils donc impunis, fi la Convention étoit libre, fi elle jouiffoit du pouvoir dont elle doit être environnée ?

Mais peut-on fe méprendre au but, au véritable but que fe propofent les anarchiftes, dans leur acharnement contre les vingt-deux profcrits ?

Lorfque Cromwell voulut dominer le long parlement d'Angleterre, pour le diffoudre enfuite, il commanda auffi une expulfion des vrais républicains, qui ne vouloient ni roi, ni ufurpateur. Le colonel Pride (2) arrêta, emprifonna par fes ordres 60 membres des plus vigoureux, en chaffa une centaine d'autres; & le refte, dévoué au perfide Cromwell, ne fut plus dans fa main qu'une *machine à décrets*, qu'il brifa bientôt après, lorfque la machine voulut fe revolter contre l'ouvrier qui la faifoit mouvoir.

Eh bien ! c'eft cette *purgation du colonel Pride*, comme on l'appeloit alors, qu'on veut renouveller dans la Convention, parce que les chefs des anarchiftes en attendent les mêmes effets; parce qu'ils voient fa diffolution faire place au trône qui fe prépare pour un ufurpateur.

Si ce but conftant de domination & de diffolution de la Convention a été marqué dans quelques événemens, s'il en eft qui prouvent au plus haut degré d'évidence, d'un côté la fcélérateffe & la puiffance des anarchiftes, & d'un autre côté l'impuiffance & l'aviliffement de la Convention, c'eft bien l'impunité forcée, commandée de la confpiration du 10 mars, l'impunité

(1) Par exemple, on ne délivroit ni certificats de civifme, ni paffeports qu'à ceux qui fignoient cette pétition; on ramaffoit dans les rues des fignatures; on en quêtoit de porte en porte, &c. &c.

(2) Hume obferve que le colonel Pride étoit un charretier de brafferie — le plus fougueux partifant de Cromwel, celui qui contribua le plus avec lui à la diffolution du Parlement, étoit le fils d'un boucher, nommé *Harrifon*.

de Marat, l'impunité de la Commune & de certaines sections de Paris, enfin l'impunité des chefs des jacobins de Paris.

Est-il en effet un seul homme réfléchi, qui après avoir rapproché toutes les circonstances de cette audacieuse conspiration du 10 mars, qui, après avoir lu, médité le discours éloquent, mais trop adouci de *Vergniaud*, le profond écrit de *Louvet* (1), ne s'est convaincu que son existence est physiquement démontrée?... Avec quel art on amena, deux jours avant, la permanence de la Convention! Elle offroit une si belle occasion aux assassins pour envelopper d'un seul coup, dans une seule nuit, dans un seul massacre, les têtes de tous les républicains!

Avec quel art on revêtit des couleurs du patriotisme ce *tribunal révolutionnaire*, cet instrument créé par les conspirateurs, soit pour effrayer les simples citoyens qui auroient été tentés de s'opposer à leurs fureurs, soit encore pour faire périr, par le glaive de la loi, ceux des députés républicains qui auroient échappé au fer des assassins! Hommes féroces! ils vouloient surpasser Cromwell, même en cruauté; car Cromwel emprisonnoit les parlementaires qui lui déplaisoient, mais il ne les faisoit pas assassiner légalement. Avec quelle adresse on cherchoit à écarter de cette institution odieuse, ces formes salutaires & protectrices de l'innocence! On ne vouloit point de jurés. On craignoit qu'ils ne s'avisassent d'avoir une conscience; & pour les anarchistes, la conscience n'est qu'un mot de contre-révolutionnaire. L'assemblée cependant refusa de violer le principe. --- On atteint son but d'une autre manière; on demande que les jurés (2) soient tenus de prononcer à

(1) Si cependant on peut appeller jurés ceux que l'accusé ne peut choisir, ceux qu'il ne peut récuser, ceux qu'on perpétue dans cette fonction, — c'est une vraie commission de juges.

(2) Voyez l'écrit de Louvet intitulé : *à la Convention nationale, & à mes commettans, sur la conspiration du 10 mars, & sur la Faction d'Orléans*; *Jean-Baptiste Louvet, député de France par le Loiret*, brochure in-8°. de 30 pages, au bureau de Gorsas, N°. 7, rue Tiquetonne.

haute voix ! A haute voix ! lorſqu'on ſavoit que ce tribunal auroit auſſi ſes galeries dirigées par les conjurés ! A haute voix ! lorſqu'on ſavoit que ce mode ſeul avoit pu faire élire à la Convention les êtres les plus vils ! N'étoit-ce pas dire au juré : ou tu périras toi-même, ou tu feras périr ceux que nous te déſignerons ! --- Guadet oſa le ſoutenir à la tribune, au milieu des hurlemens de ces monſtres. L'aſſemblée penſoit comme Guadet ; elle prononça contre le principe, tant étoit irréſiſtible l'influence des conjurés, qui lui firent encore décréter contre tous les principes, que les jurés ſeroient élus par elle ; ſans doute afin que les heines que ce tribunal devoit amasser ſur ſa tête, rejailliſſent ſur la Convention.

Le ſcrutin trompa d'abord leurs eſpérances, les gens de bien l'emportèrent, ils devoient compoſer ce tribunal redoutable. L'anarchie trembla à ſon tour pour la tête de ſes chefs, l'anarchie fut ſur le point de paraliſer ce tribunal révolutionnaire, mais la néceſſité de prononcer à haute voix, mais la terreur répandue par *le peuple des aſſaſſins*, écartèrent (1) les amis de la juſtice & de l'ordre, qui avoient d'abord été nommés, & ils laissèrent leurs places à des hommes !....(2) Voulez-vous les apprécier ? liſez leurs procès-verbaux, leurs interrogatoires, leurs jugemens.... Les cheveux dreſſent ſur la tête. Oui, s'il eſt un tribunal propre à faire regretter les baſtilles du deſpotiſme, s'il eſt une inſtitution propre à murir, à ramener avec rapidité la contre-révolution en faveur de la royauté, c'eſt bien un tribunal auſſi arbitraire dans ſes formes, auſſi abſurde, auſſi partial dans ſes preuves, auſſi inique dans quelques uns de ſes jugemens......

(2) C'eſt une lâcheté qui ſouillera à jamais la mémoire des jurés, qui refusèrent ; ils auroient, ou ſauvé la république, en effrayant les anarchiſtes, en les puniſſant, ou péri glorieuſement ; ils auroient épargné à la révolution la honte & la peine des jugemens rendus par leurs ſucceſſeurs.

(2) Je ne comprends pas dans cette cenſure tous les membres de ce tribunal... Mais qui ne frémit pas de voir aſſis parmi eux deux des ordonnateur du maſſacre de ſeptembre ?

C'eſt avec un pareil tribunal que la contre-révolution s'accéléra dans ce dernier ſiècle en Angleterre ; car les anarchiſtes de ce temps-là, craignant auſſi les jurés, & les formes ordinaires, firent décréter une haute cour de juſtice qui expédioit très-militairement les victimes qu'on lui déſignoit ; qui répandoit la conſternation & l'indignation par-tout; & voilà le tribunal qui ſervit de dégré à Cromwell, & depuis à Charles II; voilà le tribunal dont l'exécration fit accueillir avec délices, par le peuple, l'expulſion du long parlement....

Quel membre éclairé de la Convention n'a pas entrevu le but & les ſuites funeſtes de cette inſtitution? Quel membre n'a pas vu qu'elle étoit l'ouvrage de la vengeance & de l'ambition, alors ſur-tout que *Robers-Pierre & Lindet* enfloient avec perfidie la liſte des crimes qui devoient y être jugés ; ſans doute afin qu'aucun des écrivains courageux qui avoient combattu leur parti, n'échappât à leur fureur. Quel membre ne fut pas revolté de la ſoif du ſang qui perçoit dans leurs cruautés froidement combinées !... fureur dans les convulſions de la figure, crime dans les yeux, arrogance dans le ton (1) .... N'étoit-ce pas là Robers-Pierre ? L'indignation étoit univerſelle, & il falloit ſe taire....

Leur deſpotiſme ne ſe déploya-t-il pas encore avec plus d'audace dans la nomination des commiſſaires, dont ils ordonnèrent l'envoi dans pluſieurs départemens ? les conjurés ne ſe partagèrent-ils pas ces départemens avec une impudence incroyable ? ne violèrent-ils pas toutes les formes uſitées dans les nomi-

---

(1) *Vultus ipſius plenus furoris, oculi ſceleris, ſermo arrogantiæ.* (Cic. pro Muren.) Cicéron a parfaitement peint Robeſpierre ſous ces traits énergiques. Quant à *Lindet*, ce n'eſt ni avec le tigre, ni même avec l'hyene qu'il faut le comparer, pour avoir ſon image. L'hyene & le tigre ne rafinent pas la cruauté ; Lindet en a fait un art, & c'eſt le ſien. Le tyran qui fait déchirer ſes victimes, en les complimentant & en les careſſant, qui leur fait enſuite appliquer des remèdes, pour les faire vivre à la douleur, pour en jouir plus long-temps, ce tyran-là eſt trop doux encore pour *Lindet.*

nations ? n'en exclurent-ils pas publiquement , & comme des traîtres tous les appelans ? & s'ils glissèrent astucieusement dans leur liste scandaleuse les noms de quelques hommes estimables qui ne partageoient ni leurs opinions , ni leurs forfaits , n'étoit-ce pas pour en imposer aux gens de bien des départemens, pour revêtir de quelqu'autorité, de quelque poids , leurs décisions arbitraires & tyranniques ; décisions où jamais ces gens de bien ne devoient avoir d'influence , puisqu'ils formoient la minorité dans chaque commission ?

Eh ! quel étoit le but de ces commissions ? la nécessité de tromper les départemens sur l'objet de la conspiration , de les irriter contre les députés amis de l'ordre , de justifier leur assassinat. C'étoit le même but qui avoit dicté le décret par lequel on défendoit aux députés de composer des journaux. On espéroit éteindre ou paraliser ceux qui existoient dans leurs mains ; on espéroit effrayer tous les journalistes hors de la convention. --- Calculs étroits de petits conspirateurs ! ils ne savoient pas qu'une révolution produit toujours & par-tout , des hommes courageux qui osent braver la mort pour révéler la vérité aux peuples (1).

Losque tout concourt à démontrer à l'homme impartial, que la conjuration du 10 mars a été tramée par les anarchistes , qu'elle avoit pour but d'assurer la domination dans leurs mains , par le massacre des députés républicains ; que le tribunal révolutionnaire n'étoit institué que pour l'affermir par la terreur ; que l'envoi , le choix des commissaires n'avoit pas

---

(1) Aussi le *Patriote Français* du 11 mars fut-il un coup de foudre pour les conjurés. Le courage avec lequel *Girey* dénonça leurs forfaits à toute la France ne contribua pas peu à renverser tous leurs projets ; ne contribua pas peu à l'exécration dont furent couverts presque partout ces prédicateurs du meurtre. Les trois Nos. des 11 , 12 & 13 mars du Patriote Français seront des monumens éternels de leur honte & du courage de *Girey* , qui bravoit les anarchistes pour la seconde fois , au milieu de leurs poignards & de leurs jurés.

d'autre but que de faire approuver cette domination par les départemens : comment s'expliquer le ſilence de la Convention ſur un crime dont le but étoit auſſi atroce, dont les preuves étoient ſous ſa main, dont les auteurs ſe nommoient publiquement ? Comment ne pas conclure que ce ſilence a été commandé par les hommes qui dominoient l'aſſemblée, & qui trempoient dans le complot ; par ceux qui, après l'avoir propoſé aux Jacobins, venoient enſuite froidement veiller à ſon exécution, au ſein de la Convention ; par ceux qui ſe plaignoient amérement de ce que leurs victimes ne ſe rendoient pas complaiſamment au lieu du ſacrifice (1) ; par ceux qui, après s'être partagé les départemens, vouloient ſe partager le miniſtère ; ce miniſtère qu'ils auroient envahi, ſans le courageux diſcours de *Lareveiliere-Lepaux*, ſans la ferme réſiſtance de *Bancal* ; ce miniſtère que les chefs des conjurés feignoient alors de dédaigner, parce que leur peuple même avoient percé leur ſecret ; ce miniſtère que depuis ils ont su s'approprier ſous une autre forme, car les ambitieux ſe replient, mais n'abandonnent jamais. Comment, en un mot, ne pas conclure de tous ces faits, que la Convention eſt ſous le joug des conſpirateurs même!

Le dernier triomphe de Marat n'a-t-il pas porté cette vérité juſqu'à l'évidence ? Quoi ! cet homme dont l'ame eſt pétrie de ſang & de boue (2), cet homme, l'opprobre de la révolution & de l'humanité, qui, ſouillant par ſa préſence la Convention, l'aviliſſant chaque jour par ſes excès, a plus nui à l'établiſ-

---

(1) Où ſont donc les *Buzot*, les *Genſonné*, les *Briſſot*, s'écrioit *Bentabolle*, dans cette nuit mémorable ? *Dubois-Crancé* quitte le fauteuil des Jacopins, lorsque le complot eut été réſolu, & vient occuper le fauteuil de la Convention, ſans ouvrir la bouche ſur cette conſpiration ; & ni *Dubois-Crancé*, ni *Garnier*, ni *Bentabolle* n'ont été arrêtés ni pourſuivis.

(2) *Hic homulus ex cruore & luto fictus*. (*Cic. contra Piſonem.*) Le mot *cruor* a une énergie intraduiſible en françois ; il peint le ſang après qu'il a été verſé, le ſang déjà corrompu, dont s'abreuve les animaux lâches & voraces...

sement de la République, que toutes les armées étrangères ; cet homme dont les forfaits impunis ont, avec les massacres du 2 septembre, fait retrograder la révolution universelle de plusieurs siècles ; cet homme qui, convaincu d'avoir prêché la royauté, le dictatorat, l'avilissement de la Convention, le massacre des députés, la contre-révolution ; cet homme resté impuni pendant six mois, malgré les réclamations de tous les départemens ! & pendant six mois il insulte, chaque jour, à la Convention !

Enfin cet homme est décrété d'accusation après une séance de vingt-deux heures, malgré les horribles imprécations des brigands répandus dans les tribunes, malgré 92 membres qui ne rougirent pas de prendre sa défense, & d'épuiser leur tactique pour le sauver : il résiste à la loi ; de son souterrain il brave l'assemblée, & on le laisse impuni ! il fixe un jour au tribunal, s'y présente avec audace, environné de son peuple, joue le rôle d'accusateur, plutôt que d'accusé, de juge plutôt que d'accusateur, de chef suprême de la Convention & de la Nation, plutôt que de juge ; là même il foule à ses pieds les décrets, traîne la Convention dans la fange, & se vante de ses crimes !

Et le tribunal, après une farce coupable, où il s'amuse à faire mon procès, au lieu de celui de Marat, après des interrogats dérisoires, après un panégyrique de Marat, prononcé par l'accusateur public ; en un mot, après s'être joué de toutes les formes, & du décret même, ce tribunal, dans un jugement annoncé d'avance, acquitte Marat ; lorsqu'avant, lorsqu'après, il a (1) condamné à la mort des cuisinières, des cochers pour des *propos* aristocratiques & royalistes,

(1) Plusieurs journeaux ont rapporté le discours tenu par Roussillon, un des jurés au club des Cordelliers, deux jours avant le jugement de Marat ; « ne craignez rien, dit-il, pour sa tête. On parle de l'arrêter ; je vous invite à poignarder celui qui oseroit porter des mains sacrilèges sur l'ami du peuple pour l'arrêter . . . . que le peuple nous amène aussi toute la faction Girondine, vous verrez lesquels auront la tête sur les épaules en sortant du tribunal . . . .

très-condamnables ſans doute, qui, ſans doute méritoient une punition, mais que jamais la loi n'a entendu punir par la mort (1).

Et cet homme eſt porté en triomphe au ſein de la Convention même qu'il venoit encore d'outrager ! il y paroît en vainqueur ! Et Danton appelle un beau jour ce jour de deuil pour la vertu & pour la liberté ! Et Oſſelin demande l'inſertion au bulletin de ce ſcandaleux jugement ! Et l'aſſemblée, ſi l'on peut toutes fois décorer de ce nom une centaine de membres, dont la plus grande partie étoit compoſée des protecteurs & des protégés de Marat, & cette aſſemblée reſte muette, conſternée, ferme les yeux ſur la prévarication, ſur la violation de la loi, ſur l'outrage fait à la repréſentation nationale !

Maintenant je le demande à tout homme de bonne foi : où donc eſt maintenant la puiſſance ſuprême ? Eſt-ce dans la convention ou dans le tribunal révolutionnaire ? eſt-ce dans ce tribunal, ou dans Marat ? Eſt-ce dans Marat ou dans les factieux qui le protègent ?

O honte ! O douleur ! Marat au-deſſus de la convention ! Quel ennemi de la France n'a pas été énivré de ce ſcandaleux triomphe ? Quel républicain n'a pas ſon ame navrée, n'a pas déſeſpéré de la liberté ? Quel homme ne s'eſt pas dit : non, la Convention n'eſt pas libre ; libre, elle ne ſe laiſſeroit pas deshonorer par de pareils attentats ; libre, elle eût ſuſpendu & fait juger le tribunal qui avoit ou-

---

Si ce fait eſt certain, ne doit-il pas donner une étrange idée & du juré & du tribunal ? Les nations étrangères & la poſtérité n'auront-elles pas lieu de s'étonner que la Convention n'ait pas ordonné la pourſuite d'un juré qui violoit ainſi la loi ?

(1) La loi ne condamne point à mort pour *propos* royaliſtes, mais pour des *propoſitions* tendant à rétablir la royauté ; et pour qui connoît notre langue, il y a loin du propos à la propoſition. -- Marat faiſoit une propoſition, lorſqu'il invitoit à rétablir la royauté, à diſſoudre la Convention ; la cuiſinière tenoit un propos.... Eh bien ! la malheureuſe a ſubi la mort ! et Marat a eu les honneurs du triomphe.

tragé la justice & la représentation du souverain (1).

N'est-ce pas encore la triste conclusion qu'on est obligé de tirer, lorsqu'on rapproche dans son esprit toutes les usurpations de pouvoirs, toutes les violations de loix, dont la municipalité & les sections de Paris se sont constamment rendues coupables, depuis le 10 août, & qui ont été constamment impunies, car, quelle est la loi qu'on y ait exécutée !

Lorsqu'on voit l'ancienne Municipalité s'arroger, à la face de l'assemblée législative, le pouvoir suprême, casser le département, imposer un nom au nouveau, puis le paralyser, refuser de correspondre avec le ministre de l'intérieur, ouvrir une correspondance avec toutes les municipalités, envoyer partout des commissaires, pour rallier toute la nation autour de son char, désobéir au décret qui lui ordonnoit de rendre ses comptes, désobéir au décret qui ordonnoit l'élection d'une municipalité nouvelle, & forcer même l'assemblée à rapporter son décret;

---

(1) En relisant les lettres de Cicéron à Atticus (*), on trouve l'histoire d'un jugement de Clodius, *pris aussi en flagrant délit*, jugement qui a beaucoup de rapports avec celui de Marat. Complaisance des juges, vociférations de bandits en faveur de Clodius, preuve acquise du crime, décharge pleine et entière du coupable, et jusqu'à l'épisode de Cicéron appellé en témoignage, pour orner le triomphe de Clodius, insulté et menacé par *son* peuple, tout s'y trouve. On y voit une petite différence; vingt-cinq juges furent assez courageux pour aimer mieux s'exposer à tout, que de perdre la république.

» Sachez, dit Cicéron à Atticus, que l'heureux état de ma « patrie, si quelque Dieu n'y remédie, nous échappe des « mains par ce seul jugement; si c'est un jugement que trente « des plus méprisables et des plus méchans hommes de la ré- « publique aient violé à prix d'argent tout ce qu'il y a de plus « sacré, et qu'un *Talna*, un *Plautus*, un *Spongia* aient dé- « claré faux un fait connu de toute la terre.

(*) Voyez la lettre XVI à Atticus.

Lorsqu'on

Lorſqu'on voit les ſections, partageant ce délire; donner à leurs comités le droit d'arrêter les citoyens, multiplier ces arreſtations à un point effrayant (1), faire des lois ſur le mode de nomination, perſévérer, malgré les décrets, dans le mode d'élection à haute voix (2).

Lorſqu'on voit la municipalité nouvelle ſuivre les erremens de l'ancienne, s'arroger le droit, au mépris de la ſouveraineté du peuple, de repouſſer de ſon ſein les membres qui lui déplaiſoient; forcer par mille tracaſſeries le maire, dont les principes la gênoient, à donner ſa démiſſion; différer, malgré dix décrets, d'organiſer la force publique, parce que cette force pouvoit enfin protéger l'exécution de la loi;

Lorſqu'on voit cette municipalité commander à la repréſentation nationale des ſacrifices énormes & perpétuels d'argent, tantôt pour rembourſer des billets de confiance, tantôt pour les ſubſiſtances, & tantôt pour des dépenſes de police;

Lorſqu'on voit un ſimple comité, malgré la commune, les ſections, la convention, refuſer de rendre compte de ſommes énormes, dilapidées, & les membres de ce comité non ſeulement impunis, mais même ſiégeant au ſein de la convention, mais oſant même accuſer les hommes les plus vertueux;

Lorſqu'on voit cette municipalité, malgré les décrets, fermer, à ſon gré, les barrières, les ſpectacles, interdire telles ou telles pieces, tels ou tels journaux, mander à ſa barre les députés, les géné-

(1) Voyez la pétition préſentée par Target, le 30 octobre. Les priſons étoient exceſſivement remplies, & le comité de ſurveillance, chargé de les faire évacuer, négligea cet objet ſacré pendant ſix ſemaines.

(2) Rappellez-vous entre autre la délibération de la ſection du Théâtre François, préſidée par l'éternel *Momoro*; celui-là même qui fut ſur le point d'être pendu; qui l'auroit été ſans Buzot, (pour ſes prédications ſur la loi agraire.) La ſection s'y réſervoit le droit de délibérer ſur les décrets de la Convention.

raux & les miniftres, leur ordonner de chaffer tels ou tels fonctionnaires fubalternes, envoyer chez eux des *commiffaires enquêteurs*, pour veiller à l'exécution de fes décrets;

Lorfqu'on voit cette municipalité faire des loix fur le recrutement, fur les certificats de civifme, en changer à chaque inftant la forme, en donner, les annuller, puis n'en plus donner qu'à ceux qui figneroient la pétition contre les vingt-deux profcrits, qu'à ceux qui auroient l'agrément des fociétés populaires, & conftituer ainfi de fa propre autorité ces fociétés en corps politiques;

Lorfqu'on voit enfin cette municipalité demander infolemment à la convention, fi elle eft en état de fauver la chofe publique; annoncer ouvertement fon deffein de la remplacer, fe déclarer en état d'infurrection contre elle, encourager dans fon fein les calomnies les plus atroces contre fes membres, former un comité central pour toutes les municipalités, appeler autour d'elle des troupes de divers départemens.....

En voyant cette chaîne d'attentats, & leur impunité, tant d'audace d'un côté, tant de foibleffe de l'autre, il eft impoffible que les citoyens des départemens, que tous les étrangers n'en concluent pas, ou que la repréfentation nationale eft dans la commune de Paris, ou que cette commune lui eft fupérieure, puifque la convention n'a ni la liberté de décréter contre elle, ni la force de faire exécuter fes décrets.

Que dis-je ? non ce n'eft pas encore dans la commune de Paris que réfide l'exercice de la fouveraineté nationale, c'eft dans un club, ou plutôt dans une vingtaine de brigands qui dirigent ce club, qui font courber devant eux toutes les autorités conftituées par la nation.

C'eft-là, c'eft dans ce club, ou dominent les anarchiftes de la convention; c'eft-là que fe fabriquent les décrets qui doivent lui être commandés; c'eft-là que fe fabriquent, fous le nom de pétitions

ou d'adreffes, les ordres qui lui font intimés; c'eft dans cet attelier de calomnies que, chaque jour, on déforganife tout, & le miniftère & les adminiftrations, & l'armée; c'eft-là que font mandés, que comparoiffent, que s'agenouillent humblement & les députés & les miniftres, & les généraux; c'eft-là qu'ils rendent leurs comptes (1), répondent aux dénonciations, obéiffent aux décrets du club qui chaffe ou condamne leurs fubalternes; c'eft-là que tout en accufant les *girondins* de gouverner tout, les meneurs du club attirant à eux toute l'autorité, gouvernent tout, envahiffent tout, argent, marchés (2), places, commiffions, nominations des tribunaux, &c. &c. C'eft de-là que partent les ordres au tribunal révolutionnaire, pour traduire, condamner ou abfoudre; c'eft-là que l'accufateur de ce tribunal fe plaint de ce que le fang ne coule pas en affez grande abondance; c'eft-là que des jurés de ce tribunal promettent de faire rouler bientôt fur l'échafaud la tête des députés, ennemis des jacobins; c'eft-là qu'on fe fait un jeu de fouler aux pieds (3) les décrets, d'outrager la convention, qu'on fe fait une religion de

(1) Voyez entre autres la correfpondance de *Pache* & de *Bouchotte* avec les Jacobins. Je n'ai pas balancé, leur écrivoit ce dernier, à chaffer les commiffaires que vous m'avez défignés.

Lifez l'interrogatoire humiliant prêté fur la fellette par Berruyer, qui n'a pas même paru devant la Convention.

(2) Rappelez-vous cette correfpondance de *Desfieux* & *Blanchard* interceptée par le département de la Gironde....... n'y fpéculoit-on pas fur tous les marchés de la marine? Commis, vérificateurs, miniftre, tout devoit être favorable.

(3) Qu'on rapproche des débats actuels des Jacobins ceux qui avoient lieu, dans la même fociété, fous l'Affemblée conftituante; qu'on fe rappele le refpect pour les décrets, qui étoit un article de leur *Credo*. Alors cette fociété aidoit à fonder la liberté, en refpectant l'ordre provifoire. Mais depuis... Il n'eft pas au furplus un feul des griefs que j'articule ici qui ne foit prouvé par le journal des féances des Jacobins. En les relifant dans dix ans, on aura peine à concevoir, ou comment on a pu laiffer fubfifter fi long-temps un pareil club, ou comment la République a pu fubfifter fi long-temps à côté de lui.

s'encourager à poignarder les députés appelans ; c'eſt-là que, pour engager la multitude à des maſſacres, on corrompt la morale du peuple, on lui prêche la néceſſité de niveler les fortunes & les têtes, de promener la faux de l'égalité par-tout ; c'eſt de-là que partent les nombreux écrits qui vont ſemant dans les départemens les mêmes principes, les mêmes haines, les mêmes ſéditions ; c'eſt-là que ſont brevetés & ſalariés les émiſſaires qui vont partout prêcher la guerre des ſans-culottes contre les propriétaires, &c. &c.

Et chaque jour, chaque nuit ſont témoins de ces attentats ! chaque nuit l'eſprit du peuple eſt irrité, exaſpéré contre la convention ! chaque nuit, il ſe retire la rage dans le cœur, jurant d'exterminer les ennemis des jacobins ; &, de retour chez lui, dans ſa famille, à ſon attelier, dans ſa ſection, cet ouvrier ſimple & crédule communique à tout ce qui l'environne la contagion dont il eſt infecté.... C'eſt ainſi que s'empoiſonne ſucceſſivement l'eſprit public, & que les ſéditions vont s'échaffaudant ſur les calomnies journalieres.

Maintenant je le demande à tout homme qui a étudié les baſes des républiques, peut-il exiſter à côté d'un foyer auſſi actif de conſpirations, qui communique à ceux de la municipalité des ſections, & des autres clubs de l'empire ; peut-il exiſter une convention libre & indépendante, un gouvernement, une juſtice ?

Guadet l'a dit (1) : ſi deux cents contre-révolutionnaires prêchoient dans un club à côté de la convention les mêmes maximes, tous périroient bientôt ſur l'échaffaud. Que font ici les noms ? le crime eſt le même, & celui des jacobins de Paris (2) eſt impuni !

---

(1) Voyez la vigoureuſe réponſe de ce député à Roberſpierre. Si ſes idées euſſent été ſuivies depuis long-temps, nous n'aurions pas à gémir de nos malheurs actuels.

(2). Je dois obſerver d'abord que je ne confonds point

Car enfin, qui d'entre eux prêchent ou le meurtre ou le pillage, ou même l'exécutant, a été dénoncé, traduit devant les tribunaux ? qui d'entre eux, conspirant ouvertement contre la convention, a été traîné sur l'échaffaud ? que dis-je ? qui d'entre eux a-t-on osé arrêter (1) ? Non l'inviolabilité n'est plus dans la représentation nationale ; elle est dans la bande de ces brigands qui la violent chaque jour. Leur image semble la tête de Méduse, elle petrifie tout ; on frissonne à l'idée de poursuivre un brigand qui se pare du nom de jacobins (2). C'est presqu'un acte de courage que d'entendre les dénonciations contre eux ; mais elles tombent bientôt dans la poussière des comités. (3)

---

avec cette société coupable, la grande majorité des sociétés populaires des départemens qui professent d'autres principes ; j'observe en second lieu que dans la société même de Paris, il existe de bons patriotes, mais foibles, ou en minorité, ou trop timides pour faire respecter la majorité.

(1) Fournier l'a été, mais aussi il a été relâché au moment même où il s'avouoit coupable. Il sembloit qu'on craignit les lumieres qu'il pouvoit donner. Lasouski qui commandoit, le 7 mars, le pillage des presses de Gorsas & de Fiévée, Lasouski qui s'étoit venté aux Jacobins d'être un des membres du comité d'insurrection, Lasouski a bravé également la Convention à sa barre, & je crois même qu'il a eu les honneurs de la séance. La mort l'a depuis atteint, & quoique conspirateur, les Jacobins lui ont décerné les honneurs de l'apothéose. Le Panthéon leur sembloit à peine digne de lui ! & c'est à la face de la Convention que se joue cette outrageante comédie ! & elle se tait !

(2) Je suis sûr qn'on me félicitera de mon courage à les attaquer ; ces félicitations déposeront contre la foiblesse de mes concitoyens.

(3) Rappellez-vous la dénontiation faite dernièrement par le département de Bordeaux, qui avoit arrêté un courrier extraordinaire expédié par la société des jacobins de Paris, pour exciter les départemens contre une partie de la convention. — A-t-on osé même faire un rapport sur ces pièc[es] de conviction ?... Mais qui donc paie tous ces couriers extraordinaires, & ces pamphlets, & l'attelier secr[et] [des] calomnies ? comment la Convention n'a-t-elle pas [ordonné]

Oui, je le déclare dans la profonde conviction de mon ame; tant qu'il n'exiſtera aucune puiſſance capable de réprimer les forfaits des meneurs des jacobins, il ne peut y avoir ni convention, ni gouvernement. Tous les pouvoirs ſont néceſſairement au club; voilà le corps légiſlatif, ou plutôt voilà le corps au-deſſus de la loi, au-deſſus de toutes les autorités conſtituées; voilà le ſouverain de la France entière.

J'ai fait voir que le club des anarchiſtes étoit le ſouverain de la convention; il l'eſt encore des miniſtres depuis le 10 août. — Suivez-moi ſur cette nouvelle ſcène.

Je ne vous parle pas de Danton; Danton étoit la créature de ces factieux, il devoit leur ſacrifier tout.

Mais je vous parlerai de Roland; non que Roland ait été ſubjugué par les anarchiſtes; il leur a tenu tête, & dans les momens où ils diſpoſoient ſouverainement des poignards : mais ſa démiſſion, mais le ſilence de la convention qui auroit dû rendre un hommage ſolemnel à ſon courage, à ſes travaux immenſes, à ſon irréprochable probité, mais l'abandon de la nature entière qui doit être ſi ſenſible à cet homme vertueux; mais les perſécutions, les humiliations dont on l'abreuve encore; mais ces ſcellés inſultans, levés avec brutalité par un député ſtupide, mais cette perfide citation à ce tribunal de ſang, dont pluſieurs jurés ſe ſont vantés de faire bientôt tomber ſa tête; mais cette impunité de faux témoins qui l'ont dénoncé, des calomniateurs qui l'accuſent; mais l'impoſſibilité où il eſt après quatre mois, après dix lettres, d'obtenir un rapport ſur ſes comptes, où juſqu'au dernier écu, tout eſt rigoureuſement juſtifié; mais l'impoſſibilité d'obtenir même le droit ſi naturel d'aller reſpirer l'air de la campagne; mais enfin ce ſecret friſſon qui fait naître à preſque tous

---

une récherche à cet égard ? la ſociété eſt ruinée, on le fait. Il y a donc une puiſſance qui ſupplée à ſa pénurie ? où eſt cette puiſſance ! où eſt le *Pactole* d'où l'or coule aux jacobins.

les individus la crainte d'être ſoupçonné ſon ami, même ſa ſimple relation.... Tous ces faits n'atteſtent-ils pas la profonde puiſſance de ſes ennemis, & le deſpotique empire qu'ils exercent ſur la convention!... ſur la convention forcée de ſacrifier la vertu même, forcée d'entendre répéter tous les jours des injures contre ce vénérable vieillard! la convention qu'on pourroit accuſer de croire intérieurement à un de ces griefs qu'on a tant rebattu contre Roland, grief qui n'eſt pas diſſipé, qu'il faut détruire enfin....

Ses adverſaires ne ceſſent de dire que les départemens ſont *rolandiſés*, qu'ils ſont infectés d'un modérantiſme qu'il a prêché, qu'il faut changer l'opinion publique, la diriger.

Diriger l'opinion publique! Inſenſés! Vous ne ſavez donc pas ce qu'eſt l'opinion publique, comment elle ſe forme! vous ne ſavez donc pas qu'elle eſt le réſultat d'une conſcience publique, qu'aucune puiſſance ennemie de la morale & de la juſtice ne peut long-temps la diriger, qu'elle ſe regle d'après les notions éternelles du juſte & de l'injuſte, d'après le rapprochement des faits, des opinions, des débats, faits dans le ſilence du cabinet, d'après le ſentiment des hommes éclairés! vous ne ſavez donc pas que, ſi l'opinion publique peut être un moment abuſée, égarée, ſon erreur ne dure pas long-temps, parce que l'erreur eſt bientôt combattue, parce que l'opinion publique ne connoît point, dans un régime libre, de paſſion qui puiſſe long-temps ſoutenir une erreur.

L'opinion publique admiroit les jacobins de Paris en 1792, parce qu'elle ne voyoit en eux que des ennemis du deſpotiſme, de l'ariſtocratie, du feuillantiſme; l'opinion publique les a abandonnés vers la fin de 1792 & en 1793, parce qu'elle n'a vu dans eux que les inſtrumens aveugles d'une faction qui vouloit dominer la France, niveller les propriétés, & par conſéquent renverſer le régime républicain.

C'eſt ainſi qu'on s'explique l'incroyable diſette de journaux-jacobins, depuis cette époque, & l'abandon de leur cauſe par les patriotes journaliſtes qui les avoient ſi vigoureuſement défendus juſqu'alors.

Un miniſtre diriger l'opinion publique ! mais a-t-on proſtitué plus d'argent *que Montmorin* & *Deleſſart* pour royaliſer & feuillantiſer la France ? que de millions prodigués, & à des plumes qui avoient quelque adreſſe ! (1),

Eh bien ! l'opinion publique a-t-elle été pervertie ? non, le feuillantiſme a bien eu ſa faction ; mais l'opinion publique eſt reſtée ſaine, & les félicitations univerſelles ſur la victoire du 10 août l'ont prouvé.

Et Roland auroit fait en 3 mois, ce que d'autres miniſtres n'auroient pu faire en 3 ans ! Roland auroit fait avec 30,000 liv., ce que Montmorin & Deleſſart n'ont pu faire avec des millions ! ah ! ſi ſes principes ont eu tant de partiſans, ont eu le ſuffrage de la France preſque toute entière, c'eſt à la vérité ſeule qu'il le dût, & non à *l'argent*, & non à des journaux prétendus ſtipendiés (2) ; il prêchoit la haine des maſſacreurs, & toute la France execre les maſſacreurs ! il prêchoit le reſpect des propriétés, le reſpect à la loi, & toute la France ſait que ſans ce reſpect, il n'y a point, il ne peut y avoir de république. Roland prêchoit la vérité avec énergie

---

(1) Rappellez-vous l'*Ami des patriotes*, le *Chant du coq*, le *journal de Paris*, le *journal de Dupont* & les mille & une brochures, où les feuillans me déchiroient moi & tous les Girondins, comme le font aujourd'hui les anarchiſtes.

(2) Un de ces journaliſtes qu'on a eu la baſſeſſe de calomnier eſt *Gorſas*, député à la Convention ; Gorſas qui ſous le fer des aſſaſſins, n'a ceſſé de les braver, de les livrer au ridicule, de mettre en garde les départemens contre leurs poiſons séducteurs ; Gorſas dont le courage n'eſt égalé que par le déſintéreſſement & la noble franchiſe. Je l'ai déjà dit : les jounaliſtes français ont fait en grande partie la révolution, & ils ont honoré cette profeſſion ſi décrié dans d'autres pays. Mais ces journaliſtes là ne s'achètent pas. Auſſi je défie d'en citer un ſeul à la ſolde des anarchiſtes, qui ait un véritable talent.

& conſtance; voilà ſon ſecret, voilà ſon ſyſtême de corruption, celle qu'il employoit auprès des journaliſtes, dont pas un ſeul n'a été ſtipendié par lui; car les journaliſtes patriotes ont trop de fierté pour recevoir, & Roland avoit trop de vertu pour donner.

Roland n'eſt plus; ces journaux n'ont pas changé de principes; qui donc les paye maintenant ? tous les tréſors ſont à la diſpoſition des hommes qu'ils attaquent.

Certes on pourroit en citer parmi les anarchiſtes qui, ſoit qu'ils touchent des fonds étrangers, ſoit qu'ils ſe ſoient enrichis par le pillage (1), ou par d'autres moyens coupables, ont prodigué l'argent pour faire des proſélites à l'anarchie, pour pervertir l'opinion publique; ont-ils réuſſi ? non; malgré les

---

(1) En voyant les dépenſes immenſes que font les anarchiſtes, on ſe demande ſouvent où eſt la ſource de leurs richeſſes. L'étonnement doit ceſſer, ce ſemble, quand on ſe rappelle les dilapidations du comité de ſurveillance, les marchés lucratifs que Pache ſignoit en faveur de ſes amis, le déficit de ſes comptes, les millions donnés à la Municipalité, dont aucun emploi n'eſt juſtifié, les fonds ſecrets accordés au conſeil exécutif.....

Eh ! qui oſeroit affirmer que le vol inconcevable des diamans n'entretienne pas cette ſource intariſſable ? J'obſerve que Thuriot s'eſt emparé de la pourſuite de cette affaire, avec un empreſſement ſingulier, qu'elle a été enſuite livrée à l'oubli; que Fabre d'Eglantine l'a réveillée trois mois après, & ſans aucun motif apparent, qu'il la réveillée dans un temps où les faits étoient oubliés, où Rolant paroiſſoit abandonné, où ſes protégés ſe perdoient en le ſoutenant, où l'on preſſoit *Reſtout* de dépoſer contre lui, dans un temps où l'on preſſoit *Beauvoir*, *Kolly* & ſa femme priſonniers de dépoſer contre Roland, où l'on employoit careſſes, promeſſes, ménaces pour obtenir cette dépoſition qui, jointe à celle du faux témoin *Gauthier*, auroit pu en effet expoſer la tête de Roland ! J'obſerve que cette inſinuation de Fabre a été faite à la veille de l'incendie de l'Hôtel de la juſtice; incendie où l'on croit que c'étoient les Rolandins qui l'avoient occaſionée, pour faire diſparoître les pièces du procès ſur ce vol!....

La tactique des anarchiſtes eſt conſtante, quand ils accuſent leurs adverſaires d'avoir préparé ſédition, maſſacre, vol; rendez-leur ce *prêté*, & vous ne les calomnierez jamais.

efforts de ces cent commiſſaires montagnards diſſéminés dans les départemens, malgré les circulaires publiques & ſecrètes, malgré les journaux & les placards, l'opinion publique eſt reſtée attachée à l'ordre, parce que l'opinion publique eſt incorruptible, parce qu'il n'y a point *de montagne* pour elle, & qu'elle ne voit & ne peut voir que la vérité ſous un régime libre.

Je reviens aux miniſtres qui, puiſqu'il faut enfin trancher le mot, ont été & ſont plutôt les miniſtres des jacobins de Paris que ceux de la nation, & je mets à la tête de ces miniſtres eſclaves, Garat ; Garat dont le caractère pacifique, & les opinions qu'il avoit développées dans ſon journal, pendant l'aſſemblée conſtituante, faiſoient eſpérer aux amis de l'ordre, que, ſous ſon miniſtère, la loi ſeroit enfin reſpectée. Qu'a-t-il fait ? à peine eſt-il inſtallé, qu'il décèle ſa complaiſance pour les anarchiſtes dans un mémoire entortillé ſur les maſſacres du 2 ſeptembre; mémoire dans lequel il peint fauſſement les maſſacres, comme une ſuite de la révolution du 10 août, dans lequel il abſout, il honore même ainſi ſes criminels auteurs.

Un décret expulſe les Bourbons; & Garat, lorſque la loi même lui défendoit d'expliquer ſon opinion, careſſe les factieux partiſans d'Orléans, par un trait qui décèle ſon oppoſition à ce décret.

La loi lui ordonne de pourſuivre les écrivains incendiaires, & il ſe tait.

La loi lui ordonne de pourſuivte les maſſacreurs du 2 ſeptembre, & une coupable moleſſe caractériſe cette pourſuite. Il n'ignoroit pas cependant, lui, membre du conſeil, il n'ignoroit pas que, ſi quelque choſe pouvoit nous réconcilier les nations étrangères, c'étoit la pourſuite rigoureuſe de ces maſſacres.

Je ſais bien qu'il me citera des lettres écrites à l'accuſateur public, & quelques dépoſitions recueillies... mais ce n'eſt point avec de pareilles ſimagrées qu'on acquitte une dette ſacrée envers l'humanité & la révolution.

Je fais encore qu'il me citera fa crainte de compromettre dans ce procès des hommes vertueux, Pétion même. --- Ménagemens faux & perfides ! Pétion ne pouvoit être compromis que par la fcélérateffe, qui vouloit lui faire un crime de la paralyfie à laquelle elle-même l'avoit condamné; Pétion feroit forti triomphant de cette abfurde accufation; Pétion & fes amis ont rejetté avec fierté toute tranfaction fur ce point; & difons le mot, fon véritable objet étoit d'arracher aux pourfuites d'autres hommes inculpés par la procédure, Robefpierre, Danton & Marat; auffi doit-on attribuer à leur influence la fufpenfion de la procédure.

Qu'a fait encore Garat pour la recherche & la punition des auteurs des pillages du 26 février ! ou font les pourfuites qu'il a ordonnées? en a-t-il même jamais rendu compte, quoique plufieurs décrets le lui aient ordonné ?

La confpiration du 10 mars éclate. Qu'a-t-il fait pour la prévenir ? lui qui, s'il ne pouvoit pas fixer précifément le lieu des féances du comité d'infurrection, favoit au moins par une foule d'indices & de rapports, qu'un grand complot fe tramoit contre la vie de plufieurs députés, contre la liberté & la sûreté de la convention entière ! & lors que cette conjuration a été découverte, quels fophifmes miférables n'a-t-il pas employés pour perfuader à la convention, à la France, qu'elle n'étoit qu'une chimere, que le comité d'infurrection n'étoit qu'une fable; tandis que les journaux des jacobins annonçoient à tout l'univers que le complot s'étoit tramé au fein de leur fociété, tandis que les coupables eux-mêmes fe nommoient ! non jamais confpiration ne fut plus évidemment prouvée; jamais confpiration n'eut un but plus affreux; & cependant le miniftre de la juftice la traite avec une indifférence qui devenoit une véritable complicité (1) !

(1) Qu'à répondu Garat à la lettre fage & énergique de *Doucet*; lettre où le patriotifme lui expofoit avec franchife

Garat a essayé de pallier son inertie, par ses intentions pacifiques, par son dessein de rapprocher les partis, & de sauver ainsi la chose publique.

Je veux croire qu'il n'a été guidé que par ce motif; je veux même pardonner à Garat l'outrage qu'il a fait à des hommes de bien, dont il est forcé d'estimer le caractère irréprochable, en les mettant sur la ligne d'imbéciles qu'il méprise, & de scélérats qu'il déteste. Mais lorsqu'il a vu l'impossibilité de pouvoir établir une paix durable entre la vertu & le crime; lorsqu'il a vu les anarchistes se jouer perpétuellement des promesses & des réunions qui n'ont jamais suivi que des conspirations avortées (1); lorsqu'il a vu que les vrais républicains ne tendoient qu'à deux points, *ordre provisoire & constitution*; lorsqu'il a vu que les anarchistes ne vouloient ni ordre, ni constitution, & que cependant le salut de la République dépendoit de l'un & de l'autre, a-t-il pu balancer entre les deux partis? ne devoit-il pas alors employer son ministère dans toute sa rigueur & il n'en avoit pas le courage, si les sabres, dont quelquefois on le menaçoit, effrayoient son imagination vibratile, ne devoit-il pas renoncer à sa place, & l'abandonner à un citoyen qui auroit eu assez de caractère pour tenir tête aux factieux?

Au lieu de suivre cette marche que lui prescrivoit le bien public, Garat quitte le ministère de la justice, mais c'est pour en prendre un autre dont le fardeau est encore plus lourd; & qu'a-t-il fait dans ce nouveau ministère, qu'on trouvoit déja trop vaste pour Roland, & que cependant Garat a dirigé

---

l'abyme où sa foiblesse alloit nous précipiter? Il a gardé le silence, & pourquoi? parce que sa réponse ne pouvoit faire illusion à personne, parce que sa réponse lui auroit attiré une vigoureuse replique, parce qu'enfin il espéroit que le silence enseveliroit plus promptement les reproches qui lui étoient justement adressés.

(1) Telles que la réunion du 12 mars; comédie dont l'intrigue a été très-bien filée, pour arrêter l'indignation & découvrir les projets des hommes qu'on avoit voulu égorger.

ſeul pendant ſix ſemaines avec le miniſtère de la juſtice; qu'on trouvoit trop propre par ſon étendue à favoriſer le deſpotiſme d'un ſeul homme, & que cependant on a ceſſé de vouloir diviſer, depuis que Roland ne l'occupe plus, ce qui prouve bien que les principes des partis tiennent plus aux perſonnes qu'aux choſes. Qu'a fait, dis-je, Garat? toujours dévoué aux volontés des anarchiſtes, il a fermé les yeux ſur les délits des corps adminiſtratifs qu'ils influençoient. Car a-t-il caſſé aucunes des délibérations ſéditieuſes, & de la commune de Paris, & de ſes turbulentes ſections? Non, il s'eſt agenouillé devant elles pour ſe donner un certificat de civiſme. A-t-il dénoncé ce département qui a ſonné le tocſin ſur les ſubſiſtances! A-t-il dénoncé cette formation d'armée que les anarchiſtes avoient commandée dans le département des Bouches-du-Rhône, & qui doit maintenant ſervir à réprimer leurs projets? A-t-il pourſuivi les dilapidateurs du mois de ſeptembre, qui n'ont jamais voulu rendre de comptes, & dont la commune de Paris lui envoya le 18 février toutes les pièces? A-t-il caſſé, ou même dénoncé cet arrêté du département d'Indre & Loire, qui violoit la liberté de la preſſe, en ſe permettant d'arrêter la circulation de tels ou tels journaux, &c.? Garat a porté dans le miniſtère de l'intérieur la même foibleſſe, la même inertie, le même art de ſophiſte, pour juſtifier les excès & ſe diſpenſer de punir les coupables. A quoi donc attribuer cette conduite? au défaut de caractère; c'eſt-à-dire, au défaut de cette volonté forte de l'homme réſolu de périr plutôt que de dévier des principes; à la peur qui fait toujours encenſer le pouvoir dominant. Celui qui n'oſa braver les tyrans, celui qui careſſa les feuillans, doit flatter les anarchiſtes.

Combien il en coute à un homme ſenſible de juger auſſi ſévérement un de ſes concitoyens, avec lequel devroit l'unir cette fraternité douce qui exiſte entre des gens de lettres, cette eſpèce de ſens nouveau, de langue nouvelle, qui n'eſt bien compriſe que des

philofophes ! Combien il eft dur de déchirer le miniftre qui, comme homme privé, comme écrivain, mérite l'eftime ! Dire du mal, peut être une jouiffance pour les calomniateurs de profeffion ; c'eft un fupplice pour les gens de bien qui voudroient n'avoir qu'à louer, qui voudroient voir tous les hommes heureux & vertueux. Mais cette févérité eft un devoir; fe taire feroit trahifon. C'eft ainfi, je le fais, je ne l'ai que trop éprouvé, qu'on amaffe fur fa tête des charbons ardens; mais qu'eft-ce que le vrai républicanifme, finon un facrifice éternel de fes intérêts, de fes penchans, de fes goûts à la chofe publique ?

Et tel eft encore le fentiment douloureux qui me déchire, en parcourant l'adminiftration de *Pache* & de *Monge*.

La pureté des principes qu'ils affichoient, les avoit élevés au miniftère, & la peur les y a bientôt rendus les efclaves des anarchiftes. Effrayés de l'empire des jacobins, de leur acharnement à dénoncer les miniftres, de la facilité avec laquelle le public & la Convention les accueilloient, ils fe font bientôt rangés du côté qui manioit prefque toujours avec fuccès les poignards de la calomnie. Il falloit juftifier ce lâche abandon des principes; ils ont dit, ils ont répété que c'étoit *la caufe du peuple*, qu'il falloit foutenir *le peuple*. Ainfi l'on déshonoroit le beau nom du peuple, pour en revêtir une poignée d'ignorans ou de fcélérats qui vocifèrent aux tribunes ou dans les groupes. Les atrocités, les menaces d'affaffinats, les cris de cannibales étoient les jouiffances ordinaires de *ce peuple*. On les a juftifiés, on eft venu même jufqu'au point de regretter avec le *Pruffien Cloots* (1), qu'on n'eut pas affez *feptembrifé* ; on a eu la baffeffe de divinifer, pour ainfi dire, Marat, de fe faire

(1) J'accompagne toujours le nom de Cloots de l'épithète Pruffien, non pas tant pour rappeller le lieu de fa naiffance que pour rappeller que Cloots fe conduit ici comme un bon & fidèle fujet de S. M. Pruffienne, qui de fon côté lui conferve fes terres.

gloire de ſuivre ſon parti... Tel eſt l'excès de démence ou d'hypocriſie auquel a porté la terreur. On eſt devenu cannibale par peur; à ce trait vous devez reconnoître Pache. Non, je ne me conſolerai jamais d'avoir accordé quelqu'eſtime à cet homme, d'avoir ſi long-temps retenu les coups que devoient lui porter dans l'opinion publique, & à la Convention, des amis qui avoient mieux que moi pénétré ſes ſentimens intimes. Je ne me conſolerai jamais d'avoir participé à l'élévation de cet homme qui eſt le plus fourbe des anarchiſtes, s'il n'en eſt le plus imbécille ou le plus lâche; de cet homme dont Roland avoit fait la réputation; de cet homme qui pour prix de ce ſervice vouloit livrer la tête de ſon bienfaiteur à ſes ſanguinaires ennemis; de cet homme qui, par complaiſance pour les factieux, déſorganiſa toutes nos armées, & qui pour eux avilit, outragea la Convention, en protégeant les ſéditieux arrêtés des ſections pris contre elle. (1)

Sans ceſſe aux ordres des tribuns qui dirigeoient la multitude, Pache recevoit leurs ordres avec ſoumiſſion. Ses bureaux n'étoient remplis que de leurs protégés. Les places à l'armée, dans l'intérieur, n'étoient envahies que par ces prétendus ſans-culottes; les *coupe-têtes* de ſeptembre avoient ſur-tout la préférence. Tous les marchés étoient à leur profit; de-là cette énorme dilapidation du département de la guerre. Pache diſtribuoit les fonds aux créatures des tribuns, & les tribuns avoient le ſecret de faire ſans ceſſe abſoudre Pache à la Convention. Quatre à 500 millions ont été dépenſés ſous ce miniſtère vorace. Où ſont les comptes, ces comptes que la Convention ordonna de rendre tous les quinze jours, ces comptes que le miniſtre devoit donner en quittant

---

(1) Je citerai entr'autres l'arrêté de cette ſection du Luxembourg qui ordonnoit la mort de Louis à la Convention, qui à défaut lui annonçoit une inſurrection, qui demandoit qu'on nommât un défenſeur à la république. — Et cet arrêté étoit ſigné de toute la famille Pache! — Et Pache en a fait circuler des milliers dans les départemens ſous ſon contreſeing!

ſon miniſtère? Bournonville a déclaré en entrant dans ce miniſtère, & après avoir examiné l'état des dépenſes, qu'il exiſtoit une ſomme de 160 millions dont on ne pouvoit juſtifier l'emploi. Cambon a dit au comité & à la tribune, qu'il étoit impoſſible de pouvoir porter la lumière dans les dépenſes de ce département (1), *qu'il falloit paſſer l'éponge*; (je copie ſes termes); & Cambon qui a déployé tant d'acharnement à faire décréter de miſérables léſineries, à pourſuivre d'obſcurs fourniſſeurs, Cambon a fermé les yeux ſur les effroyables dépenſes de Pache; il a gardé ſur lui un profond ſilence, tandis qu'il ne ceſſoit, avec le parti ſous les drapeaux duquel il ſert maintenant, de déclamer contre Roland qui a rendu compte juſqu'au dernier écu! & tandis que Roland irréprochable eſt traité preſque en criminel, Pache qui n'a pas rendu compte de centaine de millions qu'il a touchés, Pache occupe la premiere place de Paris! & l'on met à ſa diſpoſition de nouveaux millions! quel eſt donc ce bouleverſement d'idées? quel eſt le ſecret magique qui couvre ici le coupable en puniſſant l'innocent? La protection des anarchiſtes.

Oui, ſi Roland avoit commis la milliemme partie de tout ce qu'on peut reprocher à Pache, Roland ne ſeroit plus. Et Pache dort paiſiblement; il dort après avoir paralyſé, déſorganiſé nos forces, & cauſé nos déſaſtres extérieurs? il dort, que dis-je? il veille, mais c'eſt pour préſider une municipalité, où l'on ne rend ſes comptes qu'en menaçant de verſer du ſang, (2)

Parcourez les comptes qui vous ont été préſentés par les commiſſaires des diverſes armées (3), vous y verrez par-tout que le miniſtère des anarchiſtes, y a été la cauſe la plus puiſſante de nos calamités.

(1) Il a répété encore cet avœu à la ſéance du 7 mai 1793.

(2) On ne peut ſe faire une idée du langage qu'on tient journellement à la mairie; il ſemble qu'on ſoit tranſporté parmi des antropophages.

(3) Voyez entr'autres le compte ſur la Belgique par Camus, & celui ſur l'état des Pyrénées par Aubry.

Vous

Vous y verrez par-tout, aux Pyrenées, aux Alpes, sur le Rhin, sur la Moselle, dans la Belgique, un concert de plaintes sur le dénuement d'habits, d'armes, de munitions, de vivres, quoique la Convention eut décrété des sommes immenses pour tous ces articles: quoique ce ridicule *Hassenfrats* qui, avec ses 5 millions de généraux plébéiens, peut faire le pendant du fou aux 1200 départemens, montrât à tout venant de superbes tableaux, où les armées nageoient dans l'abondance.

Vous y verrez par-tout des provisions payées deux ou trois fois, des atteliers entretenus à un prix excessif, des bataillons, quoique réduits au tiers, au sixième, payés constamment au complet; & pourquoi? parce que les entrepreneurs de marchés & d'atteliers, les commissaires des guerres, les commis dans les bureaux, tous étoient les créatures d'anarchistes; tous profitoient du désordre, s'enrichissoient à la faveur de leur mascarade & du tutoiement.

Tel est encore le talisman qui gouvernoit les bureaux de la marine. Là, sur-tout, on s'y condamnoit à une paralysie complète, & l'histoire & les causes de cette paralysie méritent d'être approfondies.

Dès le mois d'octobre, on avoit prévu la possibilité d'entrer en guerre avec les puissances maritimes; le comité diplomatique & de défense générale en avoient prévenu Monge. On avoit mis à sa disposition des sommes considérables; il avoit promis de s'approvisionner de tous les côtés, de faire réparer tous les vaisseaux & frégates; il avoit promis une flotte de 30 vaisseaux de ligne pour le mois d'avril; il avoit promis plus de 50 vaisseaux de ligne, prêts à mettre à la voile pour le mois de juillet; il avoit promis de couvrir les mers de frégates, pour protéger le commerce; il avoit promis d'envoyer des secours à Saint-Domingue & à la Martinique. Une loi positive du mois d'octobre le lui ordonnoit. Voyez ce qu'il a fait; au mois de mars, tous nos corsaires sont détruits dans la Manche par les Anglais, & le ministre avoue à cette époque au comité qu'il

n'a pas une ſeule corvette pour les protéger. Et cependant ce même miniſtre qui n'avoit pas encore en mars une corvette à ſa diſpoſition, avoit, dans une circulaire imprudente & coupable, publiée dans le commencement de janvier, circulaire dont Pitt a ſu tirer parti pour exciter contre nous le peuple anglais, il avoit, dis-je, menacé l'Angleterre de lancer dans ſon ſein cinquante mille bonnets de la liberté. -- Au mois d'avril, nos vaiſſeaux de commerce ſont pris à l'embouchure même de nos rivières, par des frégates anglaiſes ; ils ne peuvent entrer, ſans danger, dans la Méditerranée, où cependant nous avions une flotte de quinze vaiſſeaux de ligne...

Qu'eſt donc devenue cette flotte avec laquelle on menaçoit la Sardaigne & tout le Levant? Comment Monge n'a-t-il pas encore accuſé les auteurs de l'inertie à laquelle cette flotte a été condamnée pendant quelques mois? Comment n'a-t-il pas éclairé le complot qui a cauſé le déshonneur des armes françaiſes à Cagliari? . .

Comment ſe juſtifiera-t-il de n'avoir envoyé aucuns ſecours convenables aux Indes orientales? De n'avoir pas prévenu nos colonies à l'époque de décembre, où la guerre paroiſſoit prochaine avec l'Angleterre? Comment ſe juſtifiera-t-il d'avoir tardé à envoyer une flotte à la Martinique, lorſqu'un décret le lui ordonnoit? Comment ſe juſtifiera-t-il d'avoir ordonné aux frégates parties pour la Martinique dans le mois de mars, de croiſer dans la Manche au temps de l'équinoxe ; ce qui d'un côté a fait manquer cette expédition ; ce qui de l'autre a expoſé cette flotte à périr, & l'a forcée de rentrer. Et pendant toutes ces lenteurs, l'Angleterre qui n'a commencé d'armer que trois mois après nous, envoie l'amiral Gardner avec 7 vaiſſeaux de ligne & nombre de frégates aux Indes occidentales ; & cette flotte s'empare des plus riches vaiſſeaux de nos colonies ! N'y a-t-il donc ici que de l'ineptie ou de la négligence? La perfidie de quelque contre-révolutionnaire déguiſé, dirigeant les bureaux de la marine, n'a-t-elle pas viſiblement paraliſé nos

forces maritimes, & trompé l'esprit de ces républicains, qui se flattoient de voir revivre ces temps de la République anglaise, où le célèbre Blake faisoit respecter son pavillon, faisoit trembler les rois sur leur trône, battoit les flottes de la Hollande, ruinoit son commerce, maintenoit les Colonies dans le devoir. . . .

Voilà ce qu'eût fait un ministre de la marine actif, éclairé, entreprenant, qui ne se fût occupé de répondre aux jacobins que par des vastes entreprises, que par des victoires. . . .

Mais à quoi donc attribuer cette inconcevable inertie du département de la marine? Est-ce à la seule incapacité de Monge, incapacité qu'il a vingt fois avouée lui-même, & qui devenoit un crime, lorsqu'il s'opiniâtroit à conserver le ministère dans une crise aussi périlleuse?

C'est aux meneurs des jacobins, qui dirigeoient Monge par leurs créatures placées dans ses bureaux: à ces meneurs qui depuis long-temps avoient déclaré qu'ils ne vouloient point la guerre offensive, qui la contrarioient par-tout, pour nous forcer d'y renoncer; à ces meneurs qui sciemment ou insciemment étoient les instrumens des puissances étrangères intéressées à paraliser nos forces, & que leurs agens portoient à ce systême, soit avec de l'argent, soit en flattant leur vanité; à ces meneurs qui spéculant, soit pour eux, soit pour leurs créatures, sur les marchés de la marine, les remplissoient avec négligence ou friponerie; à ces meneurs qui dictoient ses choix, lui ordonnoient de chasser les hommes instruits; infestoient les bureaux, les ports, les arsenaux, de protégés, dont l'ignorance entravoit la marche, ou dont la scélératesse l'arrêtoit à dessein.

Il faut encore attribuer cette inertie de la marine à ces Colons blancs, aristocrates ou indépendans, qui, coalisés avec les chefs des jacobins, avoient usurpé une grande influence dans les bureaux de la marine, rallentissoient & paralisoient à leur gré les prépa-

ratifs pour les Colonies, afin de favoriser ou l'indépendance, ou l'invasion par les étrangers.

Il faut l'attribuer enfin à *Périgni*, qui dirigeoit Monge en tout, que Monge s'est opiniâtré à conserver comme son intime, quoique le comité de défense générale, le lui eût dénoncé comme un aristocrate déguisé, sous les formes de la *sans-culotterie*, comme un ex-noble, fils d'un Colon, intéressé à l'indépendance des Colonies. . .

Voilà les causes de l'inertie du ministère de la marine (1); inertie qui a ruiné nos corsaires, ruiné notre commerce, ruiné & humilié la France sur toutes les mers; inertie enfin qui va nous priver, & des denrées, & de toutes les matières premières que les étrangers nous fournissent.

O vous, qui pour conserver vos places, ou par crainte des dénonciations, caressez des factieux, dont vous méprisez intérieurement la nullité, dont vous connoissez les forfaits, vous que je ne nomme pas, mais qui êtes maintenant les esclaves de ces scélérats; je tiens votre secret dans mes mains; je vous suis pas à pas; l'histoire note, de sa plume sévère, chacune de vos bassesses. Elles n'échapperont pas à l'inflexible postérité, si même vous ne devez pas être les témoins de votre propre ignominie. . . .

Vous des républicains! Non, ce n'est pas le costume, c'est le caractère qui les fait. Le républicain, c'est l'homme inflexible qui poursuit le crime jusques dans son triomphe, jusqu'au milieu de ses poignards, qui foule aux pieds ses faveurs. . . . Caton se perça le sein plutôt que de recevoir un bienfait d'un usurpateur qui se seroit honoré d'être son ami, qui étoit aussi supérieur à vos *Lilliputiens* factieux, que le génie peut l'être à la stupidité. Voilà le RÉPUBLICAIN.

---

(1) Je pourrois ajouter ici des reproches personnels à Monge; mais l'estime que lui méritent ses vertus privées & ses talens, me fait sacrifier & même oublier tout ce qui m'est personnel. Combien un jour il regrettera de s'être avili aux Jacobins!

Je crois avoir bien prouvé que les anarchiſtes, ſous le nom des jacobins de Paris, de la municipalité, des ſections, ont dominé & dominent la Convention, le pouvoir exécutif & toutes les adminiſtrations, & que par conſéquent ils dominent tout l'empire.

Maintenant je dois prouver que le ſyſtême des anarchiſtes, eſt la cauſe principale de tous nos maux, ſoit intérieurs, ſoit extérieurs.

Et en effet, quelles calamités nous affligent intérieurement?

La multiplicité des crimes. — Elle eſt produite par l'impunité; l'impunité par la paralyſie des tribunaux; & les anarchiſtes protègent cette impunité, frappent tous les tribunaux de paralyſie, ſoit par la terreur, ſoit par des dénonciations & des accuſations d'ariſtocratie.

Les atteintes répétées par-tout contre les propriétés & la sûreté individuelle.

Les anarchiſtes de Paris en donnent chaque jour l'exemple; & leurs émiſſaires particuliers, & leurs émiſſaires décorés du titre de commiſſaires de la Convention (1) prêchent par-tout cette violation des droits de l'homme. Que dis-je? ils la pratiquent par-tout. Car quelle ville n'a pas été témoin de ces attentats? n'a pas été dans le deuil? Quelle ville n'a pas vu jetter dans les fers ſes meilleurs citoyens? Dans quelle ville ces anarchiſtes n'ont-ils pas formé des comités de ſurveillance, des comités révolutionnaires qui, ſous prétexte de frapper des ariſto-

---

(1) On peut voir dans les débats des jacobins que ces commiſſaires correſpondent plutôt avec eux, qu'avec la Convention.

Nous ſommes loin d'envelopper dans cette cenſure tous les commiſſaires; il en eſt de bons, même parmi ceux choiſis dans la fatale nuit du 10 mars. — Mais ſur-tout il en faut ſépater les commiſſaires envoyés dans les ports & ſur les côtes. Rappelez-vous quel bien ont fait, quels louanges ont reçu *Fermont*, *Rochegude*; ceux-là avoient été préſentés après une délibération par le comité de défenſe générale.

crates, frappent de bons patriotes, par cela qu'ils veulent l'ordre & le reſpect des propriétés.

La cherté du pain. -- Elle eſt produite par la diſette des marchés, par le défaut de circulation des grains. Eh! qui produit cette ſolitude des marchés; qui arrête cette circulation? Les éternelles déclamations des anarchiſtes contre les propriétaires ou marchands, qu'ils déſignent ſous le nom d'accapareurs; les éternelles pétitions des ignorans, qui provoquent une taxe des grains. Le laboureur craint d'être ou pillé ou même égorgé, & il laiſſe ſes meules intactes.

Deficit des contributions publiques. --- Beaucoup d'individus ne paient pas, parce que la loi n'a pas de force; & elle n'en a pas, parce que les anarchiſtes la lui ôtent. Beaucoup de diſtricts ou de départemens ne payent pas, parce que l'exemple de celui de Paris, des Bouches-du-Rhône eſt ſéduiſant, parce qu'on ne redoute rien, ni du miniſtre, ni du conſeil qui n'oſeroit pas caſſer les adminiſtrateurs, ni de la Convention qu'on force de fermer les yeux ſur ces actes de fédéraliſme; parce qu'enfin les autoriſations données pour tels ou tels beſoins anéantiſſent le retour au centre des contributions.

Le diſcrédit des aſſignats. -- Ils ſe diſcréditent, parce qu'ils ſont trop nombreux; & ils ſont trop nombreux, d'un côté, parce que les dépenſes ſont exceſſives & non contrôlées; de l'autre, parce que la vente des biens nationaux eſt arrêtée, & que celle des biens des émigrés eſt nulle. (1) Or, l'influence de l'anarchie cauſe ce double effet. Ce ſont en effet les anarchiſtes qui ordonnent, dirigent & contrôlent toutes les dépenſes; &, d'un autre côté, on n'acquiert point là où les propriétaires ſont ſans ceſſe déſignés au fer des brigands, là où le deſpotiſme de l'anarchie fait craindre le retour de l'ancien deſpotiſme.

---

(1) Il eſt une troiſième cauſe, c'eſt que les députés qui adminiſtrent les finances, ſe ſont plus occupés du ſoin de multiplier les aſſignats que de les diminuer; c'eſt que la multiplication n'exige aucune ſorte d'eſprit ni de courage.

Le défaut d'adminiſtration preſque par-tout. -- Les anarchiſtes ſeuls l'occaſionnent, en criant, en faiſant crier par leurs affidés dans les clubs, contre tous les adminiſtrateurs même populaires. Du moment où un homme eſt en place, il devient odieux à l'anarchiſte, il paroît coupable ; on le dénonce ; c'eſt le moyen de capter en flagornant cette multitude dont on a corrompu la morale, qui n'aime que la deſtruction.

On doit encore la paralyſie des adminiſtrations à ces actes d'autorités arbitraires, exercés dans preſque tous les départemens par les commiſſaires des anarchiſtes, contre les adminiſtrateurs qui ne vouloient pas partager leur reſpect pour les pillages & les maſſacres. Ces actes de deſpotiſme ſont reſtés impunis ; & l'on voudroit que des adminiſtrateurs fiſſent exécuter les loix !

Conſidérez les départemens qui ont ſu enchaîner les fureurs de ces hommes féroces ; conſidérez, par exemple, le département de la Gironde. L'ordre y a conſtamment régné ; le peuple s'y eſt ſoumis à la loi, quoiqu'il payât le pain juſqu'à 10 ſous la livre ; de nombreux bataillons bien diſciplinés ont été envoyés dans les armées contre les rebelles ; les contributions publiques y ont été conſtamment payées. C'eſt que dans ce département, on en a banni les prédicateurs de la loi agraire ; c'eſt que les citoyens ont muré ce club, où l'on enſeignoit la doctrine ſanguinaire qui ſe prêche chaque jour aux jacobins de Paris ; c'eſt que là enfin les adminiſtrateurs, intégres, éclairés, courageux, ont bravé & les poignards de la calomnie & les menaces des commiſſaires aux ordres des jacobins.

Les troubles de l'Eure, de l'Orne, &c. — Ils ont été cauſés par les prédications contre les riches, contre les accapareurs, par les ſermons ſéditieux ſur la néceſſité de taxer à main armée les grains & toutes les denrées.

Les troubles d'Orléans. — Cette ville jouiſſoit depuis le commencement de la révolution, d'une

tranquillité que n'avoient pas même altéré les troubles excités ailleurs par la disette des grains, quoiqu'elle en fut l'entrepôt; parce qu'on avoit éclairé le peuple sur ce point; parce que les ouvriers des manufactures, la classe la plus nombreuse de cette ville, trouvoient une subsistance assurée, parce que les sacrifices des hommes aisés étoient considérables. Cette harmonie entre les pauvres & les riches n'étoit pas dans les principes de l'anarchie, & un de ces hommes chargés de les répandre, un de ces hommes dont (1) l'ordre est le désespoir, dont le trouble est l'unique but, s'empresse de rompre cette heureuse concorde, en excitant les *sans-culottes* contre les propriétaires. Une injure gratuite lui attire quelques coups, & voilà la grande conspiration qui a fait déclarer en état de rébellion une ville complettement innocente. Il faut, dit-on, entourer les commissaires de respect. -- Eh! qu'ils s'entourent auparavant de vertus.... Et cette ville opprimée gémit aujourd'hui sous un joug le plus tyrannique que celui d'Alger ou de Constantinople! Elle a vu des rafinemens de cruauté que Tibère même ne se permettoit pas! (1)

Troubles de la Vendée. --- On les doit à l'aristocratie, mais rien ne les a mieux servis que les désordres & les systêmes de l'anarchie. Car qui a plus contribué à exciter le fanatisme des paysans pour leurs prêtres & pour leur culte, que les cruautés constamment ordonnées par les anarchistes, contre les prêtres réfractaires? Qui a plus contribué à révolter

(1) Cui compositis rebus nulla spes, omne in turbido consilium. *Tacite.*

Les femmes, les enfans des malheureux prisonniers se rendent chez les députés. On se joue de leur douleur, on les force de boire, de danser...

Vous ne trouverez rien de semblable dans l'histoire de Tibère.

Citerai-je les crimes des commissaires de Lyon, *Rovere*, *Bazire* & *Legendre;* leur faste insolent, l'impudence de leurs réponses, les embastillemens nombreux ordonnés par eux, au milieu des débauches?

contre le régime républicain les propriétaires & les hommes qui vivent de leur induſtrie, & qui ont beſoin de repos, que la prédication contre la propriété & la paix ? Qui a nommé & ce ſtupide miniſtre de la guerre, & les commiſſaires chargés de réprimer ces troubles, & ces généraux qui n'ont pu concerter un bon plan pour envelopper les rebelles ? ne ſont-ce pas les anarchiſtes ? ne ſont-ce pas eux qui ont paraliſé le conſeil exécutif, qui l'ont mis ſous la tutèle du comité de ſalut public, qu'ils ont compoſé à leur gré ; de ce comité qui s'eſt laiſſé abuſer par les rapports, & qui n'a jamais pris de meſures efficaces. Enfin, qui a commandé cette loi de ſang, par laquelle tout rebelle, pris les armes à la main, eſt ſur le champ condamné à mort ; loi qui frappant le payſan égaré, & même contraint par ſon ci-devant ſeigneur, l'aſſocie néceſſairement à ſes forfaits ; loi dont l'effet a bientôt réfléchi ſur nos propres troupes, puiſque les rebelles ont uſé de repréſailles ; loi dont la réaction a été bien plus funeſte encore pour le recrutement. Comme il eût été plus ſage, plus politique de ne condamner à mort que les chefs ! En généraliſant la loi, on favoriſoit la contre-révolution ; en la particulariſant, on diviſoit les chefs des bonnes gens qu'ils égaroient. Comme encore il eût été facile de les ramener ou de les réduire, avec un miniſtère actif & reſpecté, avec une convention ſage & reſpectée, avec de l'ordre par-tout ! (1)

Trahiſon de Dumouriez, & des autres officiers généraux. --- Je connois l'ambition, l'immoralité, l'indifférence pour la liberté, de Dumouriez. Jamais il n'a volu ſincèrement la république ; il vouloit la monarchie tempérée par des formes démocratiques, parce que cette forme de gouvernement convient mieux aux hommes qui, à de grands talens, joignent de violentes

(1) Cette loi a été révoquée depuis que cet article a été écrit ; mais le mal n'en a pas moins été fait. Croira-t-on que la Municipalité de Paris ait oſé vouloir ſuſpendre le *Patriote Français*, pour avoir reclamé contre cette loi ?

paſſions. Ils obſervent que la vertu même jointe aux talens, que la vertu la plus conſtante ne fixe pas le peuple ; que l'homme le plus pur, qui a le mieux ſervi ſa patrie, eſt, ſous ce régime, expoſé à boire la ciguë. Que doivent eſpérer, ſe diſent-ils, ceux qui n'ont que des talens & point de vertu ? Mais j'oſerai le dire, les calomnies qui ont ſuivi Dumouriez juſques dans ſes triomphes, l'eſprit de déſorganiſation dont les anarchiſtes avoient infecté ſon armée, ont précipité ſa trahiſon, & par conſéquent nos malheurs.

Si la Convention ne rend pas bientôt une loi pour arrêter ce ſyſtême corroſif de calomnies, qui s'attache à tout ce qu'il y a de grand & de vertueux, elle n'aura bientôt plus ni généraux expérimentés à la tête des armées, ni hommes éclairés dans les adminiſtrations. Il n'eſt pas de moyen plus propre non-ſeulement à condamner à la ſolitude les gens de bien, mais même à multiplier les déſerteurs & les traîtres, que ces éternelles dénonciations de trahiſons imaginées à plaiſir. Comment veut-on que des généraux qui rempliſſent leurs fonctions avec fidélité, qui chaque jour expoſent leur vie dans les combats, ne ſoient pas indignés en ſe voyant déſignés, par les hommes les plus vils, comme des ſcélérats ; en voyant toutes leurs actions, tous leurs diſcours, tous leurs plans empoiſonnés par la calomnie, & leurs victoires même dénoncées comme des trahiſons ? En voyant ces calomnies accueillies avec avidité par la multitude, entendues ſans indignation dans la Convention, ſouvent même ſuivies de ſuſpenſions, de mandats à la barre, & même de décrets ! ... Le ſang d'un général ne doit-il pas bouillonner dans ſes veines, à la lecture d'un pareil décret ; ſur-tout quand il ſe rapelle avec quelle froideur on entend les juſtifications, avec quelle cruauté on pointille ſur des miſérables indices, avec quelle faveur on reçoit, comme des vérités, ou les rêves ou les perfides rapports d'un ſoldat mécontent ; avec quelle facilité enfin on transfere les généraux ſuſpects à l'Abbaye ! ... à l'Abbbaye ! ... dont le nom rappelant l'effroyable journée du 2 ſeptembre, doit glacer l'ame de l'homme le plus intrépide & le plus

vertueux...... Citoyens, l'anarchie a déjà fait pulluler les Anitus, les Cléon. Mais où sont les Socrate & les Phocion? Ne les étouffons pas à leur naissance; une république se soutient peu là où toutes les chances sont, à son origine même, pour le crime & contre la vertu.

Je passe maintenant à nos calamités extérieures, & je prouverai, avec la même évidence, qu'on les doit aux anarchistes.

Je ne mets pas dans cette classe la guerre avec l'Autriche; ici nous n'étions pas maîtres de l'éviter, elle étoit forcée; nous étions outragés & menacés. Il falloit prévenir, pour obtenir l'avantage. Cette guerre promettoit les plus heureux succès; la chûte de la maison d'Autriche, la liberté des Pays-Bas devoit en être l'infaillible conséquence, si l'on avoit eu la prudence d'éviter une guerre maritime.

Mais la guerre avec l'Angleterre, la Hollande & l'Espagne, a changé la face des choses, & arrêté le cours de nos victoires. Or, qui a occasionné cette dernière guerre? trois causes:

1°. L'absurde & impolitique décret du 19 novembre, qui a justement excité les inquiétudes des cabinets étrangers; décret auquel les hommes éclairés se sont en vain opposés (1); décret anéanti par les anarchistes même qui l'avoient provoqué avec fureur (2); anéanti

(1) Envain plusieurs membres en demandoient au moins le renvoi au comité diplomatique, pour le rédiger de manière à ne pas blesser les puissances avec lesquelles on étoit en paix. On les traîtoit de contre-révolutionnaires; le décret passa d'enthousiasme. Cette manière de décréter a été constamment soutenue par les anarchistes, parce qu'ils pouvoient aisément en abuser, tandis qu'il n'est pas si facile d'égarer une discussion, où les passions se taisent, où la raison préside.

(2) On prendra une idée de la liberté d'opinions qui règne dans la Convention, quand on saura que Danton seul, & deux ou trois autres de son parti, pouvoient faire, sans être hués, la proposition de rapporter ce décret du 19 novembre. Il faut lui rendre justice, il le fit avec adresse; mais bon Dieu! quelle assemblée que celle, où la vérité a besoin de choisir ses organes pour paroître, & où les plus purs doivent être écartés, quand on veut en assurer le succès!

après une fatale expérience ; mais anéanti trop tard, puifque le mal exiftoit.

2°. Les maffacres du 2 feptembre, dont l'impunité commandée par les anarchiftes, a aliéné de nous les nations neutres ;

3°. La mort de Louis.

Je l'ai déjà dit, & je ne cefferai de le répéter, puifqu'on ne ceffe de m'attribuer la guerre avec l'Angleterre, quoique j'aie employé tous mes efforts pour l'éviter ; ces maffacres & cette condamnation à mort y ont le plus contribué. Ecoutez des témoins qui ne font pas fufpects.

« J'étois en Angleterre, dit Thomas Payne dans un écrit qui va paroître, lors des maffacres du 2 & 3 feptembre. Avant ce funefte événement, les principes de la révolution françaife faifoient des progrès rapides ; à peine la fatale nouvelle de ces maffacres fut-elle arrivée, qu'un changement général fe fit dans l'opinion publique ; tous les amis de la France furent dans le deuil, chacun craignoit de rencontrer fon ami. Les ennemis de la révolution triomphoient, & faifoient retentir tous les lieux d'anathêmes, & de cris d'horreur contre la France ; & ces cris déchiroient toutes les ames. Ainfi toute la France, toute la révolution fouffrit pour la félérateffe de quelques individus. En vain difoit-on que les hommes qui avoient péri, étoient coupables ; on répondoit qu'une prifon étoit auffi facrée qu'une autel, & que celui qui viole une prifon eft capable de trahir fa Patrie ».

Interrogez tous les étrangers, interrogez nos ambaffadeurs dans les pays étrangers, *Chauvelin*, *Bourgoing*, ils vous diront quelle funefte fenfation cette mort inutile pour l'affermiffement de la république, a faite fur l'efprit des peuples.

Fox le difoit à un Anglais, ami de nos principes & de notre révolution : qu'on empêche de prononcer cet arrêt de mort, & je vous promets qu'il n'y aura pas de guerre, que l'oppofition l'emportera ; qu'elle aura pour elle la Nation : les ennemis de la France dans le cabinet de S. James, ne défirent que cette mort, pour pouvoir déclarer la guerre. . . .

Lifez enfin les nombreux écrits, les gazettes qui ont paru depuis cette époque en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suiffe; par-tout nous y fommes peints comme des Cannibales; par-tout on nous détefte, & cette haine a valu des armées & des tréfors aux rois coalifés contre nous.

Je l'ai dit à la tribune de la Convention : si vous votez la mort du tyran fans confulter la Nation, il vous faut voter le lendemain la guerre contre l'Angleterre, la Hollande & l'Efpagne, qui non-feulement vous la déclareront, mais qui fe ferviront avec avantage, contre vous, du fanatifme de leurs peuples, que cette mort aura réveillé.

On ne m'a pas cru, & à peine la mort de Louis a-t-elle été connue chez les nations étrangères, que nos ambaffadeurs ont été outragés, chaffés ignominieufement. Il falloit ou fouffrir cet outrage, ou le repouffer. On y a répondu par une déclaration de guerre (1).

Qui donc a provoqué cette guerre? les anarchiftes feuls. Et cependant ils nous en font un crime! C'eft l'anarchie qui nous a mis toute l'Europe fur les bras (2); c'eft l'anarchie qui a aliéné de nous tous les peuples, qui nous a enlevé tous nos amis, & qui, par conféquent, a caufé tous nos revers; & elle a l'infamie de faire un crime de ces revers, aux hommes qui ont voulu empêcher ces extravagances, & prévenir ces malheurs! (3)

---

(1) La république anglaife fe trouva dans le même cas, en agit de même. Le célèbre S. John, fon embaffadeur à la Haie, y eft infulté, & retourne dans fa patrie; la guerre eft déclarée, & l'Angleterre eft vengée par dix victoires...... J'ai pourtant vu des hommes qui avoient blâmé la déclaration de guerre à l'Angleterre. Sont-ce des républicains? il n'y avoit pas à balancer pour déclarer la guerre après l'infulte; mais il falloit prévenir l'infulte, parce qu'on prévenoit la guerre.

(2) Rappellez-vous le mot de Barrère; ce n'eft pas avec un peuple, & c'eft avec l'Europe que vous avez la guerre. Eh! qui nous a donné l'Europe pour ennemie? Barrère! qu'a-t-il fait? lui qui, d'un fouffle, devoit pulvérifer l'Europe.

(3) Chabot m'accufoit un jour, aux Jacobins, de vouloir

Encore ſi, en s'attirant très-inutilement l'Europe ſur les bras, on avoit développé ce grand caractère qui convient à vingt-cinq millions de républicains, habitant le pays le plus fertile en reſſources; ſi, au lieu de ſe borner à une défenſive ignominieuſe, on eût imaginé, exécuté quelques-unes de ces expéditions qui amenèrent aux pieds de Rome tous les rois de la terre....

Eh! quelle ſuperbe carrière s'ouvroit alors devant nous!

Aux Pyrénées, l'Eſpagne ne nous offroit que des montagnes faciles à ſurmonter, des hommes abrutis par l'ignorance & l'eſclavage, depuis long-temps étrangers au métier des armes, des villes ſans défenſe, un peuple pauvre, haïſſant ſon gouvernement; une cour corrompue, eſclave d'un roi imbécille, d'une vieille Meſſaline, & d'un jeune complaiſant ſans expérience comme ſans talens.

Au loin & par-delà les mers, les établiſſemens eſpagnols habités par un peuple nombreux qui mord, en rugiſſant, ſon frein; qui n'attend qu'un libérateur.

La Louiſiane, à laquelle nous devons une grande réparation de la lâcheté avec laquelle nous y avons ſacrifié nos frères.

Aux Indes occidentales, les colonies anglaiſes qu'il étoit ſi facile de bouleverſer, ſeulement en achevant de purifier le régime des nôtres; (moyen qui n'eſt pas même compris).

Aux Indes orientales, des colonies hollandaiſes, qu'il peut être difficile à conquérir, qu'il étoit facile de rendre à la liberté (1).

---

faire une paix honteuſe avec l'Angleterre : le lendemain la guerre ſe déclaroit ſur mon rapport, & Robeſpierre m'accuſoit le ſoir aux Jacobins de l'avoir fait déclarer.

Liſez les opinions de Guadet, de Verniaux, de Genſonné, ſur le jugement de Louis, & vous verrez combien de moyens politiques on a employés pour prévenir cette guerre déſaſtreuſe qu'il étoit facile de prévoir.

(1) Une partie de ces idées fut auſſi développée par Kerſain dans pluſieurs mémoires qu'il remit ſoit au miniſtre de

Dans l'Indoſtan un prince vaincu, mais non pas abattu; comme Mithridate, redoutable juſques dans ſes défaites, juſques dans ſon repos; un prince dont l'implacable haine contre les Anglais n'attend qu'une occaſion, que quelques ſecours pour attaquer de nouveau la puiſſance anglaiſe, & les fils auxquels elle tient dans l'Inde, ſont ſi légers !

En Europe, la Ruſſie & l'Autriche qu'il falloit humilier par la Porte; la Pologne qu'il falloit conſever par la Porte; & votre flotte alors brillante de la Méditerranée pouvoit ſi facilement convaincre le Sultan; pouvoit ſeul changer la face de la guerre en Europe, ſi l'on ne s'étoit pas ſtupidement opiniâtré à la perdre ſur les rochers de la Sardaigne.

L'Irlande dont il falloit encourager les mouvemens de liberté.

L'Angleterre à laquelle il étoit ſi facile de rendre les terreurs qu'elle a cauſées chez nous par des projets de deſcentes imaginaires.

Et par-tout le commerce de nos ennemis qui nous offroit tant d'avantage dans ſa deſtruction, ſans crainte de retour dangereux pour la nôtre.

Voilà les grandes idées qu'il falloit concevoir, qu'il falloit exécuter, puiſque l'on vouloit braver toute l'Europe. Voilà celles que propoſoient au comité de défenſe générale les hommes familiariſés depuis long-temps avec le caractère du républicaniſme, avec les grands effets dont il eſt ſuſceptible; ces hommes qu'on accuſe d'avoir fait déclarer la guerre, & de ne l'avoir pas ſoutenue avec grandeur, lorſqu'on s'attachoit à détruire ou paralyſer tous

---

la marine, ſoit au comité de défenſe générale; on ne les lut même pas. Rien n'eſt inſouciant comme l'ignorance ou la médiocrité. J'entendis traiter Karſaint, dont les lumières auroient pu être ſi utiles dans la guerre actuelle, je l'entendis traiter de romaneſque par des hommes qui empruntent aujourd'hui, mais trop tard, quelques-unes de ſes idées; car telle eſt la tactique des plagiaires; ils critiquent l'homme de génie qui invente, laiſſent tomber ton idée, puis s'en parent, quand ils en croient la ſource oubliée.

leurs moyens (1). Richelieu, Louvois, Alberoni, en avoient conçu de semblables; & ce n'étoient que des hommes qui exécutoient avec quelques milliers de satellites; ici la nation entière exécutoit...

Mais où étoient les moyens? Dans notre courage, dans notre amour pour la liberté, dans les ressources de notre sol..... Questionneurs pusillanimes, lisez donc l'histoire de la révolution de Hollande, & du long parlement d'Angleterre. Voyez les prodiges qui ont caractérisé ces époques intéressantes. L'Angleterre a-t-elle jamais eu des flottes aussi formidables que celles qui, sous Blake & Pen, combattoient Ruyter & Tromp? Là, cependant c'étoient 3 ou 4 millions d'hommes qui vouloient fortement la liberté; ici ce sont 25 millions.

---

(1) Ces Républicains ne cessoient de dire : si l'on veut réussir, il faut du secret, il faut de l'argent pour des dépenses secrètes, soit pour diviser les cabinets, soit pour exciter les peuples contre leurs tyrans. Il en faut pour le nord, il en faut pour le midi, il en faut pour les indes.

Et Barrère leur répondoit à la tribune : — du secret! pourquoi ce mystere? qu'est-ce que cette vieille diplomatie? tout doit se traiter sur la place publique. — & les tribunes applaudissoient Barrère. — Eh bien! c'est Barrère, qui, depuis membre du comité de salut public, a demandé que le mystère enveloppât toutes ses opérations.

Cambon disoit : de l'argent, eh! pourquoi? pour des alliés? Nous n'en avons pas besoin. Il faut rompre avec tous les cabinets. — Eh! c'est Cambon avec Barrère qui a fait rendre un décret pour autoriser le conseil exécutif à prendre des sommes *illimitées* sur l'extraordinaire des guerres, pour ces opérations secrètes... Les ambitieux, les intrigans varient leur langage; l'homme à principes ne varie jamais. Les hommes dont Barrère, Cambon & d'autres avoient contrarié les plans, ont alors agi en vrais républicains; ils se sont bien gardés de combattre Barrère & Cambon, parce qu'ils sentent la nécessité des deux mesures & du secret, et de l'argent.... Mais ces mesures auroient été bien plus utiles il y a trois mois; peut-être même seront-elles aujourd'hui sans effet.

Mais sur qui devra retomber le blâme? sur ceux-là même qui nous accusent, & qui n'ont cessé de nous contrarier; qui gouvernant tout, n'ont encore rien fait. Encore une fois, l'histoire tient note, & le temps viendra de déchirer en entier le voile.

Et ces 25 millions se trouvoient même au mois de janvier dernier, avec des moyens matériels & pécuniaires bien supérieurs à tous ceux des puissances étrangères, même à ceux de cette Angleterre si fiere de ses richesses. Ils avoient une masse de ressources, telle que jamais aucune nation n'en a possédée; masse qui se doubloit encore, si l'on avoit pu faire régner l'ordre; car tout se tenoit dans notre plan; mais non seulement on combattoit nos idées, on se coalisoit encore (1) avec ces anarchistes qui ruinoient par le désordre toutes nos ressources, pour s'emparer du pouvoir avec leur aide.

J'avois développé ces ressources dans mes deux rapports sur l'Angleterre; Kersaint l'avoit aussi prouvé avant moi, & un événement l'a mieux prouvé que nous... Les Espagnols entrent, la frontière étoit déserte, le tocsin sonne dans le midi, & plus de 40 mille hommes jaillissent de la terre sur-le-champ, se réunissent à Perpignan... Voilà les miracles de la liberté !

Non, jamais le conseil exécutif (2), que dis-je ? non, jamais les hommes qui l'ont décrié, pour le paralyser; qui l'ont paralysé, pour gouverner à sa place; non, jamais ces hommes médiocres ne se sont douté ni des forces de la nation française, ni des effets de la liberté. Ils ont toujours rasé péniblement la terre; ils ne voyoient pas que la défensive ne donne point d'électricité; que l'offensive seule pouvoit exalter un peuple impétueux comme le Français; ils ne voyoient pas que pour former des hommes,

---

(1) *malam compositus pudor, intùs summa apiscendi cupido*, dit Tacite. Voilà le jeu, voilà le motif de cette coalition des ambitieux avec les anarchistes. — Modestie feinte. — Ambition secrétement dévorante.

(2) J'en excepte Clavière qui, né républicain, & plus encore républicain par son caractère & son génie, s'élevoit souvent à ces hautes idées; mais on le traitoit de romanesque. J'en excepte encore Lebrun qui, connoissant bien la carte diplomatique, auroit pu seconder ces idées, mais que l'imbécilité qui triomphoit, condamnoit au silence.

une grande nation, il faut de vaftes idées, de grands objets, un but fublime & difficile.....

Une feule crainte m'a paru conftamment occuper le confeil, qui n'étoit pas fous la tutèle des francs républicains dont le comité de défenfe générale a été d'abord compofé, mais qui étoit fous la verge de fer de leurs ennemis ; ... le confeil craignoit les dénonciations, les calomnies de ces derniers ; il craignoit les décrets d'accufation, fi les fuccès n'accompagnoient pas fes projets.... Voilà l'idée qui glaçoit l'imagination, & paralyfoit les forces intellectuelles de chacun ; voilà l'unique caufe de l'inertie à laquelle s'eft condamné le miniftère ; voilà la caufe de nos malheurs, de nos humiliations. On la doit donc à l'influence meurtrière des anarchiftes calomniateurs ; elle a étouffé tous les plans qui nous auroient fait triompher de nos ennemis au dehors, & par-tout établir la liberté ; elle nous a forcés de nous renfermer dans nos propres limites, & là même nous avons à redouter des humiliations & des défaites.

Ainfi, ces Efpagnols, que nous aurions pu, que nous aurions du prévenir chez eux, puifque, dès le mois de novembre, le miniftre Pache avoit été chargé de former une armée confidérable aux Pyrénées, de l'approvifionner ; ce qui n'étoit pas même exécuté (1) au mois de mars (2) ; ces Efpagnols ofent fouiller la terre de la liberté, & nous attaquer jufques dans nos murailles ! & leurs frégates, protégées par ce port *du paffage*, où devroit flotter le drapeau tricolor, leurs frégates interceptent nos vaiffeaux de commerce, à la vue même de nos ports.

Ainfi, nous pouvions, nous devions faire trembler les Efpagnols, les Anglais, les Hollandais pour leurs colonies, & c'eft à nous à trembler pour les

(1) C'eft que dans les bureaux de Pache, on s'occupoit plus à faire la guerre à nos finances qu'à nos ennemis, & on y a bien réuffi.

(2) Voyez les mille & une dénonciations des divers départemens des Pyrénées contre Pache, & les mille & une lettre de Servan, de Servan ! qu'on n'a pas rougi de deftituer.

nôtres ! & si ces mêmes républicains, que la calomnie ne cesse d'accuser, n'avoient pas, par le décret des hommes de couleur, acquis à la France vingt mille défenseurs indigènes de St. Domingue, où en seroit cette isle, abandonnée par le ministère ?

Ainsi, nous pouvions ruiner le commerce de nos ennemis par nos nombreux corsaires, & ces corsaires sont détruits en quelques jours; & les riches Gallions d'Espagne rentrent paisiblement dans ses ports !

Ainsi, nous pouvions inquiéter l'Angleterre, en excitant la fermentation dans son sein, dans l'Irlande jalouse, dans l'Ecosse mécontente; & c'est l'Angleterre qui excite & favorise avec succès les rebelles chez nous !

Ainsi, nous pouvions gêner les approvisionnemens de nos ennemis, en désolant leur commerce, & excitant des mouvemens chez eux, par la disette & la cherté de ces provisions; & c'est nous qui sommes menacés de cette disette, par l'impéritie des hommes qui, après avoir forcé de déclarer la guerre, ont sans cesse entravé les mesures des républicains, qui ont & qui auront la cruelle infamie de les accuser auprès du peuple de cette disette qu'eux seuls auront causée.

Enfin nous qui ne devions plus connoître d'autres barrières que le Rhin, nous avons été forcés d'abandonner les champs dans lesquels nous avions vaincu, & les frères à qui nous avions rendu la liberté...

Cette évacuation de la Belgique, qui a terni nos armes, & fait rétrograder la liberté de l'Europe, est encore le produit de l'anarchie. Cet événement qui tient une si grande place dans notre histoire, mérite d'être approfondi.

Trois sortes d'anarchies ont ruiné nos armées dans la Belgique.

L'anarchie du ministère de Pache, qui a complettement désorganisé l'approvisionnement de nos armées, qui par cette désorganisation a réduit l'armée de Dumouriez à s'arrêter au milieu de ses conquêtes,

qui l'a paralysée dans les mois de novembre & de décembre, l'a empêchée de se joindre à Bournonville & à Custines, de forcer les Prussiens & les Autrichiens à repasser le Rhin, & de se mettre ensuite en état d'envahir la Hollande, plutôt qu'il ne l'a fait.

A cette première anarchie ministérielle, il faut joindre cette autre anarchie, qui a désorganisé les troupes, & causé le pillage ; & enfin celle qui a créé le pouvoir révolutionnaire, & forcé les réunions avant leur maturité.

Qui peut maintenant douter du mal affreux qu'a causé dans nos armées cette doctrine anarchique, qui, à l'ombre de l'égalité des droits, veut établir une égalité universelle *& de fait*; fléau de la société, comme l'autre en est le soutien ? Doctrine anarchique qui veut tout niveler, talents & ignorance, vertus & vices, places, traitements & services. Doctrine qui a enfanté ce fatal projet d'organisation de l'armée, présenté par *Dubois de Crancé*, auquel on devra l'achevement de sa désorganisation ?

Eh ! remarquez la date de la présentation de ce systême d'égalité de fait ; il a été proposé & décrété à l'ouverture même de la campagne de Hollande. Or si quelque projet a pu encourager l'indiscipline des soldats, dégouter & bannir les bons officiers, rendre toutes les places versatiles, jetter tout dans la confusion, au moment où l'ordre seul pouvoit donner la victoire, c'est bien ce projet défendu avec opiniâtreté par les anarchistes, & emporté par leur tactique ordinaire.

Comment veut on qu'il existe quelque subordination, quelque discipline, quand on permet jusques dans les camps, les motions, les censures, les dénonciations des officiers & des généraux ? Un pareil désordre ne détruit-il pas le respect qu'on doit aux supérieurs, & la confiance sans laquelle on ne peut espérer de succès ? Car l'esprit de défiance, rend le soldat soupçonneux, & intimide le général. Le premier voit dans chaque danger, une trahison ; le se-

cond, toujours placé entre la néceſſité de vaincre, & l'image de l'échafaud, n'oſe s'élever à ces conceptions hardies, à ces traits d'audace qui électriſent une armée & aſſurent la victoire. Turenne eût porté de nos jours ſa tête ſur l'échafaud; car il fut quelquefois battu; mais ſi plus ſouvent il vainquit, c'eſt que ſa diſcipline étoit ſévère, c'eſt que ſes ſoldats, confians dans ſes talents, ne motionnant point, au lieu de ſe battre. Sans confiance réciproque des ſoldats & des généraux, il n'y a point d'armée, point de victoire, ſur-tout dans un régime libre.

N'eſt-ce pas au même ſyſtême d'anarchie, d'égaliſation, d'inſubordination, prouvé dans quelques clubs, défendu juſques dans la convention, qu'on doit les pillages, les aſſaſſinats, les excès en tout genre, qu'il étoit ſi difficile aux officiers d'arrêter, à cauſe de l'eſprit général d'inſubordination, excès qui ont rendu le nom français odieux aux Belges ? N'eſt-ce pas encore à ce ſyſtême d'anarchie, & de brigandage, qu'on doit l'invention de ce *pouvoir révolutionnaire*, qui a ſi juſtement aggravé la haine des Belges contre la France.

Que penſoient les hommes éclairés, républicains avant le 10 août, les hommes qui vouloient la liberté, non-ſeulement pour leur pays, mais pour toute l'Europe ? Ils croyoient qu'on pouvoit l'établir partout, en ſoulevant les adminiſtrés contre les adminiſtrans, en faiſant voir aux peuples la facilité & les avantages de ces ſoulèvemens.

Mais comment pouvoit-on les amener à ce point ? par l'exemple d'un bon gouvernement établi chez nous ; par l'exemple de l'ordre ; par le ſoin de ne porter chez eux que des idées morales, de reſpecter leurs propriétés, de reſpecter leurs préjugés, même en les combattant; par le déſintéreſſement à les défendre, le zèle à répandre chez eux l'eſprit de liberté.

Ce ſyſtême a d'abord été ſuivi : d'excellens pamphlets ſortis de la plume de Condorcet, avoit préparé les peuples à la liberté. La journée du 10 août, les décrets républicains, la bataille de Valmy, la re-

traite des Prussiens, la victoire de Gemmap, tout avoit prévenu en faveur de la France ; tout a été rapidement détruit par le pouvoir révolutionnaire. Sans doute une bonne intention le fit adopter par la majorité de l'assemblée ; on vouloit faire croître l'arbre de la liberté dans un sol étranger, à l'ombre du pouvoir d'un peuple déjà libre (1). Aux yeux des Belges, il n'a paru que le masque d'une nouvelle tirannie étrangère. Cette opinion étoit erronnée, je veux bien le supposer un instant. Mais encore cette opinion des Belges, méritoit-elle d'être consultée. En général nous avons toujours consulté nos propres opinions, nos intentions, plutôt que celles des peuples dont nous défendions la cause. Nous avons *fait vouloir* ces peuples, c'est-à-dire, que nous les avons plus que jamais aliénés de la liberté.

Eh ! comment le peuple Belge pouvoit-il se croire libre, lorsque nous exercions pour lui & sur lui, tous les droits de la souveraineté ; lorsque, sans le consulter, nous supprimons ses anciens usages, ses abus, ses préjugés, ses classifications sociales, qui, sans doute, sont contraires à l'esprit de liberté, mais dont l'utilité de la destruction ne lui étoit pas encore prouvée ? Comment pouvoit-il se croire libre & souverain, lorsque nous le forcions à prêter tel serment, pour avoir le droit de voter ; lorsque dédaignant ouvertement son culte religieux, ce culte que ce peuple superstitieux estime au-delà de sa liberté, de son existence même, nous proscrivions ses prêtres, nous les bannissions de ses assemblées, où il étoit accoutumé de les voir dominer, lorsque nous saisissions leurs revenus, leurs domaines, leurs richesses au profit de la Nation ; lorsque nous portions enfin, sur l'encensoir, des mains qu'ils regardoient comme profanes ? Sans doute ces opérations étoient fondées sur

(1) Et c'est ce motif qui a fait louer ce décret par les journalistes patriotes. Fermant les yeux sur les services de ce pouvoir, où ignorant ces moyens secrets de force ou de corruption, ils vouloient faire respecter les décrets.

les principes ; mais ces principes auroient dû avoir, auparavant d'être mis en pratique, l'assentiment des Belges, ou bien ils devenoient nos plus cruels ennemis.

Parvenus au dernier terme de la liberté & de l'égalité, foulant à nos pieds toutes les superstitions humaines, après quatre années de combats, nous avons voulu porter tout-à-coup à la même hauteur, des hommes étrangers aux élémens même de la liberté, & plongés, depuis 15 siecles, dans l'ignorance & la superstition. Nous avons voulu forcer à voir, des hommes, dont une cataracte épaisse couvroit encore les yeux, & avant d'avoir levé cette cataracte.

Croyez-vous que la doctrine qui domine aujourd'hui en France, eût, en 1789, trouvé beaucoup de partisans parmi nous ? Non. La révolution dans les idées, dans les préjugés, ne se fait point avec cette rapidité ; elle parcourt des dégrés & ne les escalade pas.

La philosophie ne s'inspire ni par la violence, ni par la séduction, & ce n'est pas avec des sabres qu'on fait naître l'amour de la liberté.

Joseph second empruntoit aussi le langage de la philosophie, lorsqu'il vouloit supprimer les moines dans la Belgique, & s'emparer de leurs revenus. On ne vit en lui qu'un masque de philosophie, couvrant les traits hideux du despotisme affamé, & on courut aux armes. On n'a vu qu'un autre genre de despotisme dans le pouvoir révolutionnaire ; on n'a vu dans ces commissaires, que des proconsuls exploitant la Belgique au profit de la Nation française, ou cherchant à la soumettre au souverain de Paris, pour aggrandir son empire, partager le fardeau de ses dettes, & fournir une riche proie aux brigands qui dominoient la France.

Croyez-vous que les Belges aient jamais été dupes & de ces phrases bien arrondies qu'on leur débitoit en chaire, pour les familiariser à l'idée de cette réunion, (1) & de ces voeux *par acclamation*, dont la cor-

(1) Voyez la *correspondance* de Dumouriez ; voyez sur-tout la lettre du 12 mars.

ruption payoit une partie, & dont la peur forçoit le reste. Qui ne connoît maintenant les misérables ressorts qu'on a fait jouer ? Qui ne connoît ces comédies d'assemblées primaires que composoient un président, un secrétaire, & quelques assistans dont la journée étoit payée ? Non, ce n'est point avec ces moyens qui n'appartiennent qu'aux brigands & aux despotes (1), qu'on fonde la liberté dans un pays esclave, qu'on réunit à une République naissante, un peuple qui ne connoît pas encore les élémens de la République. Des esclaves même ne se laissent pas séduire par de pareils artifices ; & s'ils n'ont pas la force d'y résister, ils ont le bon sens au moins de savoir les apprécier.

Il falloit, si l'on eût voulu s'attacher les Belges, il falloit éclairer leur esprit par de bons écrits, leur envoyer des missionnaires, & non des commissaires despotes ; il falloit leur donner le temps de voir, de sentir par eux-mêmes les avantages de la liberté, les funestes effets de la superstition, le fatal esprit du sacerdoce ; & en attendant cette révolution morale, il falloit accepter les offres qu'ils répétoient sans cesse, de joindre à l'armée française une armée de 40 mille hommes, de l'entretenir à leurs frais, d'avancer à la France le numéraire dont elle avoit besoin.

Mais a-t-on jamais vu ces 50 mille soldats qui devoient joindre nos armées, aussi-tôt que l'étendard de la liberté devoit flotter dans la Belgique ? A-t-on jamais vu ces trésors qu'on devoit verser dans nos mains ? Doit-on accuser, ou la stérilité de leurs terres, ou la pénurie de leurs trésors, ou la tiédeur de leur amour pour la liberté ? Non. Despotisme & anarchie, voilà ce que nous avons transplanté chez eux ; nous avons

(1) La comédie des assemblées primaires, jouée par les commissaires qui faisoient vouloir la réunion, ne peut bien se comparer qu'à ces déclarations du roi de Prusse, & de l'impératrice de Russie qui, pour le bien des Polonois, & les empêcher de se gâter par la promenade, s'emparent de leur pays, & les mettent aux fers.

agi, parlé en maîtres, & dès lors, nous n'avons trouvé dans eux que des bâteleurs qui, pour de l'argent, grimaçoient la liberté ; ou que des esclaves qui maudiſſoient ſécrètement leurs nouveaux tyrans. Vous avez, leur diſoit-on, des nobles & des prêtres, chaſſez-les ſur le champ, ou nous ne ſerons ni vos frères ni vos patrons. Ils répondoient : mais donnez-nous le temps, mais laiſſez-nous le ſoin de réformer ces inſtitutions. --- Non, leur repliquoit-on, ſur-le-champ, ou nous vous traiterons en ennemis, & nous vous abandonnerons enſuite aux Autrichiens.

Que pouvoient objećter les Belges déſarmés, & environnés d'une armée de 70 mille hommes ? Se taire & baiſſer le front devant leurs maîtres ; ils ſe ſont tus, & on a pris leur ſilence pour un aſſentiment ſincère & loyal.

N'a-t-on pas enſuite imaginé l'artifice le plus bizare, pour les empêcher de rétrograder, pour les contraindre à la réunion ; car dès lors on prévit que, tant que cette réunion ne ſeroit pas opérée, les êtres conſerveroient chez eux de l'empire. Sous prétexte de ſoulager les peuples, & d'exercer pour lui ſa ſouveraineté, on a ſupprimé tous les impôts, fermé toutes les caiſſes. Dès-lors plus de recettes, plus de deniers publics, plus de moyens de payer les fonctionnaires ſalariés par ces deniers ; ainſi l'on organiſoit l'anarchie chez eux, pour les forcer à ſe jetter dans nos bras ! Il falloit bien, ſous peine d'éprouver des ſéditions, & de s'expoſer à être égorgés, il falloit bien recourir au tréſor des Français. Or, qu'y trouvoit-on dans ce tréſor ? des aſſignats. On les prêtoit au pair à la Belgique, & par-là, d'un côté, on les naturaliſoit dans ce pays, & de l'autre, on croyoit faire une bonne opération pécuniaire. C'eſt ainſi que l'avidité s'égorge de ſes propres mains. Les Belges n'ont vu, dans cette introdućtion forcée des aſſignats, qu'un double brigandage, & ils en ont plus fortement encore déteſté la réunion à la France.

Rappelez-vous leur ſollicitude à cet égard ? Avec quelles inquiétudes ils vous conjuroient d'ôter à ces

aſſignats un effet rétroactif, d'empêcher qu'on les appliquât au paiement des dettes antérieures à la réunion !

Ce langage ne ſignifioit-il pas aſſez énergiquement qu'ils regardoient ces aſſignats comme une lèpre, & la réunion comme une funeſte contagion ?

Et cependant quels égards a-t-on eus pour cette demande si juſte ? elle a été enſevelie au comité des finances; ce comité vouloit la réunion par l'anarchie. Il ne s'occupoit que des moyens de travailler la Belgique en finance.

Cambon diſoit hautement devant les Belges même... La guerre de la Belgique nous coûte des centaines de millions ; leurs revenus ordinaires, & même des impôts extraordinaires ne les mettront jamais à même de nous rembourſer, & cependant nous avons beſoin.

L'hypothèque de nos aſſignats touche à ſa fin. Que faut-il faire ? Vendre les biens écléſiaſtiques du Braban, voilà une hypotèque de deux milliards ; mais comment nous en emparer ? en nous réuniſſant la Belgique, & auſſi-tôt l'on ordonne cette réunion. Les eſprits n'y étoient pas diſpoſés. Qu'importe ? On fera voter avec de l'argent ? & auſſi-tôt on ordonne ſecrètement au miniſtre des affaires étrangères, de verſer 4 ou 500 mille livres pour enivrer les *Capons* à Bruxelles, & faire des proſélites à la réunion dans tous les états ? --- Mais ce moyen même, diſoit-on, ne produira qu'une foible minorité ? --- Qu'importe encore ? Les révolutions, répondoit-on, ne ſe font qu'avec les minorités. C'eſt la minorité qui a fait la révolution françaiſe ; c'eſt elle qui a fait triompher le peuple. ---

La Belgique ne ſuffiſoit pas pour ſatisfaire la voracité de ce ſyſtême financier. Cambon vouloit tout réunir, pour tout vendre ; ainſi il forçoit la réunion de la Savoie, des Nicards (1) ? Il ne voyoit dans la guerre de la Hollande, que de l'or à prendre, que les

(1) Il en ſera de même de la Savoie. La perſécution contre les prêtres a aigri les eſprits. Les commiſſaires nous répêtent

assignats à vendre au pair. Ne nous le dissimulons pas, disoit-il un jour au comité de défense générale, en présence même des députés des patriotes hollandais, vous n'avez point de biens ecclésiastiques à nous offrir pour nous indemniser. C'est une RÉVOLUTION DE PORTE-FEUILLES qu'il faudra faire. --- Ce mot étoit dit, & les banquiers *Abema & Vanstaphorst* l'entendirent. Croyez-vous que ce mot n'a pas valu une armée au Stathouder, n'a pas attiédi les patriotes hollandais, n'a pas commandé la vigoureuse défense de Williamstadt ?

Croyez-vous que les patriotes d'Amsterdam, en lisant le décret préparatoire qui assuroit à la France, l'exploitation de leurs richesses ; croyez-vous que ces patriotes n'aient pas mieux aimé rester sous le joug du Stathouder, qui ne leur prend qu'une portion fixe de leurs propriétés, que de passer sous celui du pouvoir révolutionnaire, qui vouloit faire une révolution complète de porte-feuilles, & les réduire à la *sans-culoterie*. Le brigandage & l'anarchie étoufferont toujours les révolutions, au lieu de les encourager.

Mais pourquoi, me dit-on, n'avez-vous pas, vous, vos amis, développé ces moyens à la tribune ? Pourquoi ne vous êtes-vous pas opposés à ces fatales réunions ?

Il y a deux réponses à faire ici, une générale, une particulière.

Vous vous plaignez du silence des gens de bien ! Vous oubliez donc, que vous les soupçonnez ! Le soupçon, s'il ne flétrit pas l'ame de l'homme courageux, ce soupçon arrête au moins sa pensée sur le bord de ses lèvres. Le soupçon d'un bon citoyen, glace des hommes que la calomnie du méchant n'arrêteroit pas.

Vous vous plaignez de leur silence ! Vous oubliez

---

qu'ils sont bons François. — Je les mets à l'épreuve ; où sont leurs légions ? comment 30 mille Savoyards ne sont-ils pas armés pour défendre avec nous leur liberté ?

donc que vous avez souvent établi un insultant parallèle entr'eux, & des hommes couverts de crimes, & pétris d'ignominie !

Vous oubliez donc que vous les avez laissés vingt fois couverts d'opprobre par vos tribunes !

Vous oubliez donc que vous ne vous êtes pas cru assez puissans, pour imposer silence à ces tribunes !

Que doit faire un sage au milieu de ces circonstances ? Il se tait, il attend que le temps des passions soit disparu, que la raison préside, que la multitude entende sa voix.

Eh ! quelle a été la tactique déployée lors de toutes ces réunions ! Cambon incapable de calculer en politique, se vantant de son ignorance en diplomatie, pour flatter la multitude ignorante, prêtant son nom & sa popularité aux anarchistes, secondé par leurs vociférations, dénonçoit sans cesse, comme des contre-révolutionnaires, les hommes éclairés, qui vouloient au moins discuter. S'opposer aux réunions, lui paroissoit un acte de trahison ; vouloir seulement réfléchir & délibérer, étoit un grand crime à ses yeux. Il calomnioit nos intentions. La voix de tout député, ma voix sur-tout, eût été infailliblement étouffée. On épioit jusqu'aux monosillabes qui s'échappoient de nos lèvres.

Eh ! Qui commandoit, avec Cambon, ces réunions précipitées ? Qui étouffoit les discussions, & empoisonnoit à l'avance les intentions ? Les anarchistes ! Il sembloit que réunir, c'étoit doubler leur proie ; c'étoit ajouter à la masse de leurs dilapidations. Ils dévoroient dans leur pensée l'héritage des peuples ; ils rugissoient contre l'homme juste, qui vouloit le leur arracher.

Malgré leurs fureurs, Guadet s'éleva plusieurs fois, dans le comité, contre ce systême ; parce que l'opposition impossible à la tribune, étoit possible au moins au comité. Je le combattis moi-même, avec lui ; parce qu'une réunion ne nous sembloit bonne, qu'autant qu'elle étoit fondée sur un attachement & un intérêt réciproque ; parce que, dans ces réunions

forcées, nous ne voyons ni cet intérêt, ni cet attachement réciproques; parce que nous croyons qu'avant d'opérer une réunion, il falloit ſe faire aimer, ſe montrer vertueux, humain, & non pas pillard & maſſacreur; parce qu'enfin nous prévoyons le dénouement de cette tragédie; nous prévoyons que les Belges ſeroient bientôt contre nous, du moment où ils ne ſe montroient pas en foule & avec alacrité pour nous.

Cette prédiction s'eſt vérifiée, & encore une fois, nous devons ce malheur, & à ce pouvoir révolutionnaire, qui n'étoit qu'un deſpotiſme déguiſé, & à la tyranne des commiſſaires (1), & aux pillages, & aux excès de ſoldats; & la ſource de tout, a été dans le ſyſtême & dans l'influence prépondérante des anarchiſtes.

Non que je me diſſimule cependant les fautes & les trahiſons de pluſieurs de nos généraux; non que je ne croie qu'elles aient eu une grande part à nos malheurs. . . .

Je ſais que ſe livrant trop à ſa préſomption naturelle, eſpérant, comme dans la Belgique, ſuppléer par des hafards heureux à tout ce qui lui manquoit, Dumouriez n'avoit pas pris pour ſon execution toutes les meſures néceſſaires.

Je ſais que Miranda n'avoit pas toutes les munitions qui lui étoient néceſſaires pour le bombardement de Maſtricht, que Dumouriez avoit trop compté ſur ſes intelligences avec les patriotes de cette ville, puiſqu'il écrivoit à Miranda, qu'à la troiſième bombe les portes s'ouvriroient, tandis que 5000 bombes y furent jettées en vain.

Je ſais que Valence qui commandoit l'armée d'obſervation cantonnée à Liége, & ſur le Roer, auroit dû s'y rendre 15 jour plutôt, que les cantonnemens auroient dû être levés, que l'armée d'obſervation auroit dû être formée & préparée, pour empêcher

(1) J'en excepte cependant Threillard, Camus, Goſſuin, dont les Belges ont loué la conduite républicaine.

le paſſage de la Roer ; que les généraux Lanoue & Stingel , auroient dû préparer à l'avance un autre camp derriere Aix-la-Chapelle, & s'aſſurer enfin des moyens d'empêcher le paſſage de la Meuſe.

Je ſais que tout étant forcé, Liége menacé, il convenoit d'en évacuer les richeſſes, d'en brûler les magaſins, que le général Thouvenot a prouvé peut-être ſa trahiſon, en les laiſſant tomber au pouvoir des autrichiens.

Je ſais tout cela, mais je me demande, comment nos commiſſaires inquiſiteurs, qui étoient ſur les lieux, à qui tout devoit être connu, plans de campagnes, ſituations des armées, rapports ſur la marche des ennemis; comment ils n'ont pas été inſtruits de la formation des progrès de cette armée de cinquante mille hommes; comment ils n'ont pas pris les moyens néceſſaires pour arrêter ſon paſſage, ou pour le lui mieux diſputer; pour faire évacuer nos magaſins, emporter les richeſſes étrangères, rendre la retraite des troupes moins déſaſtreuſe & moins humiliante.

Je me demande comment ces commiſſaires, vivant intimement avec Dumouriez, les autres généraux & leur état-major, entendant tous les jours les déclamations de Dumouriez & de ſes principaux officiers, contre la Convention, ils n'ont pas pénétré leurs deſſeins perfides? comment ils n'ont pas cherché à en prévenir les effets? Je me demande comment au lieu de les faire connoître, ils ſont venus au comité & à la tribune de la Convention, faire l'éloge de Dumouriez; comment ils ſe ſont élevés avec feu contre cette ſection, qui demandoit un décret contre lui. Je me demande, comment, & par quel haſard, préciſément à cette époque, Robeſpierre ceſſa ſes déclamations contre Dumouriez; Marat, non-ſeulement, ceſſa de le dénoncer, mais même affirma, que le ſalut de la France dépendoit de Dumouriez! de cet homme, qui alors même compoſoit contre la République! Je me demande, comment & par quel haſard, ces éloges ſubits, inexplicables pour nous, coincident avec la conſpiration du 10 mars; conſpi-

ration, qui tendoit aussi à dissoudre la Convention, & à changer notre gouvernement. Je me demande, comment, au milieu de toutes ces trahisons, les commissaires n'ont suspendu qu'un seul général, & un général fidèle à la République, qui avoit refusé d'entrer dans la coalition des contre-révolutionnaires, le général Miranda.

Je me perds dans ce cahos d'énigmes, le temps ne nous en a pas encore donné la clef, & il n'est pas d'un républicain, de fonder une accusation sur de simples probabilités.

Mais je dirai, que, si les commissaires au lieu de se livrer à leurs plaisirs, à l'intrigue, ou à des actes d'autorité, avoient bien étudié l'esprit des Belges, s'ils nous avoient fait de fidèles rapports, sur leurs dispositions, s'ils nous avoient annoncé franchement leur horreur pour le pouvoir révolutionnaire; la Convention sans doute auroit abandonné ce systême désastreux de Cambon, que les commissaires vouloient caresser; elle auroit préféré des mesures plus fraternelles, & épargné bien de malheurs à la France.

Ce ne sont pas les seuls qu'on doive à l'opiniâtreté de Cambon. Le désastre de nos finances est en grande partie son ouvrage, & je me croirois coupable envers la nation, qu'il faut enfin éclairer, si je ne développois pas ici toute ma pensée.

Suppléant au défaut d'instruction, par une grande activité, par une mémoire heureuse, par une imagination vive; mais sans mesure, sans justesse, sans jugement & sans connoissances, portant dans ses raisonnemens sur les finances & dans ses calculs, la même impétuosité, les mêmes fureurs, que dans des disputes passionnées, Cambon a cependant acquis dans les finances, une réputation qu'il ne mérite pas, & une prépondérance bien funeste pour la France. Il dut l'une à quelques tableaux, qu'il est difficile d'attribuer à sa plume & à son esprit, quand on le connoît. Il dut l'autre à la faveur des patriotes, dont il avoit gagné l'estime, par les services qu'il avoit rendus à la révolution dans son pays.

Secondé par elle, il s'arrogea dans l'aſſemblée légiſlative, comme dans la Convention, une eſpèce de dictature financière. Car perſonne n'a plus déclamé contre la dictature, & perſonne ne l'a plus ſouvent uſurpée que Cambon. Perſonne n'a connu mieux que lui, le ſecret d'aſſervir ſes collègues, & d'écarter ceux qui lui étoient ſupérieurs en connoiſſances. Son génie eſt dans un mot : ÉMETTRE, & toujours émettre des aſſignats! Il en a augmenté la maſſe de plus de trois milliards en dix-huit mois. Mais a-t-il imaginé un ſeul moyen pour diminuer cette maſſe? Pourquoi n'a-t-il pas employé ceux qui avoient été préſentés par Condorcet, que ſa timidité à toujours malheureuſement éloigné de la tribune? Pourquoi n'a-t-il pas propoſé & fait décréter quelques-uns des moyens préſentés, dès 1791, par Clavière, qui ne ceſſoit de lui mettre dès-lors ſous les yeux les cruels embarras où nous jetteroient les emiſſions ſucceſſives des aſſignats, ſi à l'origine même, on ne prenoit des meſures pour en diminuer la quantité? Pourquoi n'a-t-il pas propoſé cet emprunt en aſſignats, ſi facile alors, & qui auroit rempli cet objet? Pourquoi n'a-t-il pas preſſé la vente des forêts nationales, qui auroit encore fait rentrer quantité d'aſſignats (1); forêts dont la dégradation incalculable détériore chaque jour la valeur? Pourquoi n'a-t-il pas encore adopté les moyens propoſés, pour amener les acquéreurs des biens nationaux, à anticiper leurs paiemens; anticipation qui auroit augmenté la maſſe des brûlemens? Pourquoi, en un mot, a-t-il dédaigué tant d'autres expédiens ingénieux développés dans les mémoires trop peu lus de Clavière, (2) dont il vouloit prendre des leçons en 1791, & dont, en 1792, il vouloit faire ſon diſciple de Clavière!

(1) Ne ſeroit-ce pas complaiſance pour quelques patriotes exaltés qui ont manifeſté une oppinion intéreſſée à cette vente!

(2) Voyez entre autres ſon compte rendu du premier février 1793; page 39.

dont

dont il a ſans ceſſe paraliſé & perſécuté le talent & le génie, parce qu'il connoiſſoit ſa ſupériorité ſur ces miſérables plagiaires, qui lui prêtoient leurs étroites conceptions, en lui ſuggérant des expédiens ruineux ou illuſoires!

Car par exemple? Qu'eſt-ce que cette défenſe de vendre de l'or, lorſque l'intérêt national force la tréſorerie d'en faire uſage, d'en acheter; lorſque le commerce lui-même en a beſoin pour ſes ſoldes avec l'étranger? Qu'eſt-ce que la loi de ſang propoſée contre la vente, ſinon, la confeſſion tacite de l'impuiſſance de la loi? Qu'eſt-ce que cette interruption de commerce avec Londres, Amſterdam, & toutes les grandes villes, lorſque la France eſt obligée de tirer tant de l'étranger, lorſque l'étranger lui doit tant? Le circuit que cette interruption occaſionne, n'eſt-il pas un impôt en pure perte pour la nation?

Mais, on veut proſcrire l'agiotage! Eh! pourquoi Cambon n'a-t-il pas fait fermer la bourſe plutôt, comme Clavière n'a ceſſé de le demander, depuis 1791? C'étoit aller droit à la ſource du mal. Pourquoi après avoir avoué lui-même, que l'agiotage ne pouvoit être combattu que par un contre-agiotage, pourquoi après avoir avoué que cet agiotage faiſoit hauſſer ſi prodigieuſement le prix du numéraire, pourquoi n'a-t-il pas fait accorder au conſeil exécutif quelques millions pour faire des opérations de banque, en faveur de la hauſſe des changes, lorſqu'il étoit prouvé qu'avec ce ſacrifice il auroit épargné peut-être plus de cent millions, inutilement ſacrifiés dans cet achat de numéraire enveloppé de tant de ténèbres, quoique ce ſoit l'impôt le plus cruel & le plus onéreux pour la nation, & celui conſéquemment dont elle devroit plus avoir connoiſſance; cet achat confié ſouvent aux mains d'hommes, qui avoient intérêt de contrarier la révolution & les opérations du gouvernement? (1)

(1) On n'a ceſſé de reprocher à Cambon qu'il employoit

Pourquoi Cambon ne s'eſt-il pas encore occupé des moyens de diminuer l'emploi des aſſignats? Et par exemple : pourquoi, lui, qui ne ceſſoit de dénoncer de petits dilapidateurs à la tribune, n'a-t-il pas dénoncé le chef des dilapidations? Pourquoi, lui, qui dès le mois d'août 1792 affirmoit que la comptabilité du bureau de la guerre, ce gouffre où s'abſorbe près de la moitié des richeſſes nationales, que cette comptabilité, dis-je, étoit dans un déſordre effroyable; pourquoi n'a-t-il pas propoſé des meſures pour arrêter ces déſordres? Pourquoi les a-t-il laiſſés paiſiblement continuer, de manière qu'en mai 1793, lui, Cambon, annonçoit encore, qu'il étoit impoſſible *qu'aucun homme vivant put tirer au clair l'état de ce département*? C'eſt que pour nettoyer ces écuries d'Augias, il falloit avoir le courage de heurter de front les anarchiſtes qui dominoient & dilapidoient impunément dans ce département; c'eſt qu'il falloit avoir le courage de leur faire *vuider les poches*; c'eſt que Cambon non-ſeulement n'a jamais eu ce courage, mais que depuis il eſt coaliſé avec eux! Lui, qui, cependant avoit avoué au comité de défenſe générale, que la banqueroute étoit inévitable, ſi l'anarchie l'emportoit, ſi l'on ne puniſſoit pas ſévèrement les prédications de loi agraire, de ſéditions, &c.

Maintenant quel eſt le réſultat de cette complaiſance de Cambon, pour les anarchiſtes, (1) de l'impéritie, & de l'imprévoyance avec laquelle il a

---

pour ſes achats, des agens de change ariſtocrates. Il les a toujours conſervés, il a confié des opérations conſidérables en ce genre à la maiſon de Bourdieu & Chollet, en Angleterre, qui lors de la déclaration de guerre a fait ſaiſir entre ſes mains pour le gouvernement anglais, une ſomme de cinq millions environ. Jamais on n'a rendu compte de cette perte à la Convention. A cette époque la tréſorerie dirigée par Cambon avoit pour 15 millions de numéraire achetés en Angleterre, & qui furent expoſés à être pris? que ſont-ils devenus? on l'ignore.

(1) Je dois faire deux obſervations qui m'ont frappé en examinant la conduite de Cambon. — J'obſerve d'abord qu'il

laissé s'amonceler & les dépenses & la masse des assignats? Le voici. —

Masse toujours croissante d'assignats; dépréciation toujours croissante; hypothèque décroissant en valeur & en quantité. --- Dépenses toujours croissantes. --- Revenus publics décroissant en proportion. --- Impossibilité de pouvoir soutenir la guerre, & remplir ses engagemens. --- Impossibilité de tirer des matières de l'étranger. --- Chûte des manufactures. --- Misère des ouvriers. --- Renchérissement (1) excessif des denrées. --- Misère générale du peuple, sédition, &c.

Voilà les maux auxquels nous exposent les faux calculs, & le mauvais systême des finances que Cambon a suivis; maux qu'un homme de génie, à

affecte à la tribune de flatter la multitude. Or tout flatteur de la multitude me donne des défiances sur ses vues.

J'observe que Cambon n'a jamais été attaqué par les journalistes qui calomnient les hommes les plus vertueux, & ces ménagemens de la calomnie augmentent mes soupçons; peut-être est-ce le résultat de ses liaisons avec cetrains personnages qui disposent de la plume de ces calomniateurs à gages.

Je ne parle point des bruits répandus sur l'accroissement de sa fortune. Je ne la connois point, & je n'adopte pas si facilement des bruits publics; cependant comment s'explique son opposition à la loi proposée par Buzot, qui force chaque député à donner le bilan de sa fortune depuis l'assemblée législative ou constituante, & de justifier des causes de son accroissement. — Cambon craint-il aussi la lumière? le mien est prêt, il est dans un mot. — RIEN. — & c'est la seule réponse que je fais à l'épithète qu'il m'a donnée, *allié de Pitt*; si la fureur n'avoit pas alors égaré sa tête, s'il l'a dit, s'il peut encore le répéter de sang froid, Cambon est un calomniateur infâme.

(1) Je prends pour exemple la cherté des souliers. Elle est occasionnée d'un côté par la dépréciation des assignats, & de l'autre par la consommation immense qui se fait, à l'armée, de cuir pour souliers, selles, gibernes; la paire de souliers d'hommes coûte maintenant 11 liv. Qui peut garantir qu'à la fin de l'année elle ne coutera pas 24 liv.? Et je le demande, qui pourra la payer à ce prix? Il faudroit que tout renchérît en proportion; or, qui fera travailler l'ouvrier, quand le prix du travail sera excessif?

la tête des finances, auroit infailliblement prévenus ; si cependant il s'étoit attaché à un systême *de l'ordre*, le seul capable d'affermir le régime républicain, et de sauver la France ; s'il avoit combattu ce systême de *pouvoir de mesures révolutionnaires*, qui ne pouvoit que ruiner la République, comme les finances ; maux dont il est encore possible de diminuer l'étendue & les conséquences, si l'on veut enfin abjurer ce fatal systême.

Je l'avoue, je suis encore à concevoir comment on a pu espérer d'établir la liberté par le despotisme, de repousser ses ennemis, de dissiper les mécontens, ou de diminuer leur nombre, sans établir l'ordre par-tout.

Je suis encore à chercher ce qu'entendent, ce que veulent les anarchistes, avec leur mot de *révolutionnaire*.

Quand on demande à un anarchiste une explication précise, il est fort embarrassé ; tandis que son adversaire ne l'est jamais. Je veux, dit celui-ci, provisoirement l'ordre, & par conséquent l'exécution des loix ; je veux très-promptement une constitution, parce que chacun desire de connoître le contrat social sous lequel il doit vivre ; parce que c'est dans ce contrat seul qu'il trouvera un gage solide de son bonheur, & un aiguillon pour se bien battre.

L'anarchiste dit : sans doute, il faut de l'ordre ; il faut une constitution, mais le temps n'en est pas encore venu. Eh ! pourquoi, lui répond-on ? ---

Parce que, dit-il, la révolution n'est pas finie, parce que nous avons des mécontens au dedans, des ennemis au dehors, & que le *pouvoir révolutionnaire* peut seul vaincre les uns & les autres.

Je réponds à l'anarchiste. --- Avec quoi vaincrez-vous vos ennemis au dehors ? n'est-ce pas avec des troupes, de l'argent & des provisions ? Comment aurez-vous des troupes ? n'est-ce pas lorsque vos concitoyens seront sincérement attachés à votre nouveau régime, lorsqu'ils le connoîtront ? Mais, si ce régime n'existe pas ; si, au lieu de la liberté, ils ne

voient par-tout que des actes de despotisme ; si, au lieu d'ordre, ils ne voient que désordre, comment voulez-vous trouver des hommes qui versent leur sang pour le désordre ? Comment voulez-vous que le cultivateur ensemence une terre dont il n'est pas sûr de recueillir les fruits? que le négociant achète & vende, quand sa boutique peut être pillée ? Comment voulez-vous avoir de l'argent ou des assignats, lorsque la crainte fait cacher l'argent ; lorsque le désordre fait baisser la valeur des assignats, & empêche d'acheter les terres dont le produit l'augmenteroit ?

Venons au dedans. — Qui est-ce qui grossit le nombre des mécontens? n'est-ce pas la crainte qu'a chaque citoyen, ou pour sa fortune, ou pour ses jouissances, ou pour sa vie ? Et, comment voulez-vous diminuer le nombre de ces mécontens, si vous persistez dans cet état violent, où chaque jour les propriétés sont violées, où la sûreté des individus est attaquée ? Est-ce avec des commissaires, qui en un jour distribuent plus de milliers de lettres de cachet, que n'en ont distribué par le passé tous les inquisiteurs ? est-ce par une création énorme d'assignats, qui présage des bouleversemens incalculables ? est-ce en excitant les pauvres contre les riches, que vous ferez des prosélites à votre systême ?

Non, croyez-le enfin ; continuer ce que vous appellez le pouvoir révolutionnaire (1), c'est vouloir

(1) L'ex-député Antonelle vient de publier une brochure sur le pouvoir révolutionnaire. — On arrive à la fin de sa brochure, sans être instruit de la nature de ce pouvoir. — Antonelle est dans ce pamphlet tantôt anarchiste, tantôt indépendant. — Cette versalité m'a prouvé que les Sybarites aussi savoient bien calculer. — Jouir avant tout. — On est pour les assassins, parce que les gens de bien ne troublent pas les Sybarites mêmes. — Cette brochure est terminée par une adresse aux sociétés, que caractérise une profonde perfidie. Je ne l'aurois jamais soupçonné dans Antonelle, dont les premiers écrits annonçoient une candeur séduisante. Un fait révoltera encore plus les lecteurs ; dans le moment où il publioit cette diatribe contre la députation de la Gironde, il écrivoit la lettre la plus flatteuse, la plus amicale à Guadet.

détruire la révolution. Les convulſions, en politique comme au phyſique, doivent avoir leur terme; trop prolongées, elles tuent.

En deux mots, voulez-vous avoir des forces, pour vaincre vos ennemis au dehors ? ayez de l'ordre; ayez une conſtitution. Avec une conſtitution, vous aurez des armées; ſans conſtitution, vos armées diſparoîtront bien vîte.

Ayez de l'ordre, ayez une bonne conſtitution, & vos mécontens ſeront bientôt diſſipés.

Je vais plus loin, & je le dis : ayez de l'ordre, ayez une conſtitution, & les puiſſances étrangères vous demanderont bientôt la paix. Comment voulez-vous que dans l'état incertain & vacillant où vous êtes, les puiſſances étrangères conſentent à traiter avec une convention qui eſt chaque jour traînée dans l'opprobre, parce qu'il y a de plus vil, avec un pouvoir exécutif ſans ceſſe dénoncé, humilié & chancelant ?

Lorſque les puiſſances de l'Europe envoyoient leurs ambaſſadeurs au long parlement d'Angleterre, & recherchoient ſon alliance, ce parlement & le conſeil exécutif qu'il avoit inſtitué, jouiſſoient d'une grande force; ils faiſoient reſpecter les lois; ils caſſoient, ſans éprouver de réſiſtance, les maire & les *Aldermen* de Londres, qui avoient refuſé obéiſſance à leurs décrets. Là, il y avoit une autorité, une force; on étoit sûr que le traité conclu avec une pareille puiſſance ſeroit exécuté.

Mais les puiſſances étrangères, qui voudroient traiter avec nous, dans l'état où nous ſommes, pourroient-elles concevoir un eſpoir ſemblable ? Non; elles ſe diſent : la France eſt diviſée par des factions; l'une triomphe aujourd'hui ; demain ce ſera l'autre. Traitez avec l'une, l'autre caſſe le traité. Rien n'eſt ſtable; attendons cette ſtabilité, & nous traiterons.

Je crois, plus qu'aucun autre, que nous avons dans notre ſein toutes les reſſources poſſibles pour vaincre nos ennemis, pourvu qu'elles ſoient bien

administrées. Je crois que nous ne devons poser les armes, que lorsque l'honneur de la République sera vengé, & son indépendance affermie & reconnue. Mais je crois que la fin de cette guerre, comme de toutes les autres, doit être la paix; & que tout bon Français doit chercher les moyens d'accélérer cette paix, parce que la guerre la plus heureuse pèse toujours continuellement sur la classe indigente du peuple.

Or, la fin de la guerre extérieure est dans la fin de l'anarchie intérieure; ayez une constitution, ayez un gouvernement énergique, qui fasse exécuter les loix, & vous aurez bientôt la paix; car les puissances étrangères sentent aussi le besoin de la paix; mais elles veulent la faire solide & durable. Eh! qui s'oppose avec plus de force à l'achévement de cette constitution, à l'établissement de ce gouvernement? l'anarchie, qui ne veut qu'un pouvoir *révolutionnaire*, que des mesures *révolutionnaire*, & qui crie anathême à une constitution, comme à un acte de trahison.

Nous avons parcouru les causes de nos malheurs; il faut voir maintenant notre situation actuelle, afin de pouvoir appliquer le remède.

Or voici notre situation :

Une nation nombreuse, active, industrieuse, féconde en ressources, que la nature semble avoir physiquement prédestinée pour le régime républicain, par les facilités de défense à l'extérieur, par la facilité des communications intérieures, & par la dépendance naturelle où les départemens sont les uns des autres; une nation dont la majorité veut la république, mais veut aussi l'ordre;

Des départemens où règne le meilleur esprit, que n'ont pu corrompre les anarchistes par les missionnaires de sang qu'ils y ont envoyés deux fois, départemens, qui sont encore à concevoir, comment la convention n'a ni la liberté, ni la force d'écraser les factieux qui la dominent; & pourquoi cette ignorance? Parce que les meilleurs patriotes, parmi les journalistes, ont entretenu leur erreur, pour conserver à la convention, la confiance des départemens; qui lui est nécessaire;

Quelques départemens embrafés par le feu d'une révolte, qu'il falloit chercher à appaifer par l'inftruction, en même-temps qu'on devoit l'arrêter par les armes; révolte qu'on a certainement animée, en frappant indiftinctement du glaive de la loi, & les chefs & tous les malheureux qui, foit féduction, foit contrainte, fuivent leurs drapaux; révolte qu'on n'éteindra encore, qu'en combinant les moyens doux & propres à éclairer (1), avec un grand appareil de force qui difpenfe de verfer tant de fang; car c'eft le fang de nos frères.

Des armées qui ne veulent combattre que pour la république, qui déteftent également, & les rois, & les dictateurs, & les triumvirs, & tout efprit de faction; mais qui font trop éloignées de la fcêne, qu'elles ne voient pas même dans les journaux, pour le bien juger.

Des fociétés populaires, qui, prefque par-tout, ont contribué à élever l'édifice de la liberté, qui toutes veulent la république; mais dont quelques-unes font égarées, fur la manière d'arriver à un bon gouvernement républicain, & par les anarchiftes qui

---

(1) Pourquoi, nous dira-t-on, n'a-t-on pas d'abord propofé ces moyens doux à la Convention ? parce que la calomnie auroit auffitôt traité cette propofition d'idée de contre-révolutionnaire. Tant qu'on fe permettra de calomnier les opinions, il n'y aura pas de liberté, il n'y aura pas de bonnes difcutions, — il faut du fang & toujours du fang, crioient les anarchiftes; il faut que la guillotine foit permanente; elle l'a été; plufieurs même ont été élevées. Des milliers de malheureux ont péri. Qu'en eft-il réfulté ? Le feu s'eft étendu, & a couvert quatre départemens au lieu d'un. Les rebelles fe font battus en défefpérés. Ils ont eu leurs guillotines auffi, & il s'eft établi entre les deux partis une lutte de férocité....

Ce n'eft pas ainfi que fe comporta, en 1785, l'état de Maffafuchetts, en Amérique, lorfqu'une grande partie du peuple, égarée par les royaliftes, comme chez nous, voulut renverfer la Conftitution, on effaya de cerner les révoltés; on les fuivit, fans tirer fur eux, on les éclaira, & après fix mois d'efforts & de facrifices, pour les réduire, fans verfer de fang, on y parvint. Quatre homme feulement furent tués !

dirigent la société de Paris, & par leur correfpondance perfide & leurs émiffaires fecrets, & par la longue habitude où font ces fociétés, de regarder celle de Paris, comme le foyer le plus pur du patriotifme; enfin par le defpotifme, avec lequel on a écarté de ces fociétés les difcuffions régulières, les hommes inftruits, & les feuilles qui auroient pu éclairer (1).

En concentrant fes regards fur Paris, on y voit:

Une convention pure dans fa très-grande majorité, mais gênée dans fes mouvemens, ufée dans fon énergie, prefque toujours commandée dans fes réfultats, comptant trop fur les chances de l'avenir, n'ayant de la vigueur que par faccades, excellente, quand elle fuit fon premier mouvement; mais facile à foupçonner, auffi facile à intimider, fe compofant de trois élémens, de trois parties aifées à diftinguer:

L'une (2), ennemie jurée des anarchiftes, éclairée, irréprochable, courageufe, & déterminée ou à périr ou à établir la liberté par l'ordre;

Une autre voulant tenir la balance entre les républicains, amis de l'ordre, & les anarchiftes, renfermant des talens, une grande probité, un vrai patriotifme, mais entre-mêlée de beaucoup d'hommes foibles qui ne favent que gêmir, qui croient que capituler avec le crime, c'eft l'étouffer; excitée fourdement par quelques hommes artificieux, qui y rempliffent le rôle d'efpions d'anarchiftes, & font

---

(1) Un article des inftructions fecrètes des commiffaires envoyés dans les départemens étoit de faire arrêter les journaux anti-anarchiques, & cet article a été exécuté dans plufieurs départemens; & la Municipalité de Paris, pour leur donner l'exemple, a voulu fufpendre la circulation du *Patriote Français*. Mais, bafouée même par les écrivains de fon parti, elle a renoncé à ce ridicule arrêté. Telle eft au furplus la haine portée par les meneurs des Jacobins à la liberté de la preffe, que le juge Rouffillon a dit à leur tribune, que cette liberté étoit un FLÉAU, & il a été applaudi.

(2) On a défigné cette partie fous le nom de *côté droit*, l'autre fous celui de *la plaine*, & le troifième a pris le nom de *la Montagne*.

jouer les reſſorts de la terreur, des ſoupçons, des calomnies; dirigée, ſans oſer ſe l'avouer, par cinq à ſix individus, qui, en criant contre l'ariſtocratie du talent, ſe ſont avec aſtuce arrangé un deſpotiſme aſſez agréable, qu'ils exercent, tantôt en capitulant, & partageant avec les anarchiſtes, & tantôt en déclamant contr'eux, lorſqu'ils s'apperçoivent qu'ils ſont les plus foibles;

Une troiſième partie, peu nombreuſe, mais qui ſait ſuppléer par la tactique à la foibleſſe, compoſée de dupes & de fripons; compoſée d'hommes forts de poumons, qui ne ſavent que faire des phraſes, ou pouſſer des cris, des rugiſſemens; dirigée par quelques chefs hypocrites, qui parlent ſans ceſſe de *ſans-culoterie*, en affectant un luxe inſolent (1), en augmentant tous les jours leurs propriétés, qui, mannequins de dictature, plutôt que dictateurs, pouſſent la France vers la royauté, en parlant de ré-

---

(1) C'eſt bien à ces hommes qu'on peut appliquer ce trait de Tacite : *Ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis, ac poſtremum ſibi invenire.* Leur ſort eſt marqué dans ces derniers mots.

Et, par exemple, où Fabre d'Eglantine, poëte pauvre, avant le 2 ſeptembre, qui ne connoiſſoit que des aſſignations au lieu d'aſſignats, a-t-il puiſé ces 12,000 liv. de rente qu'il a avoué, au comité de défenſe générale, poſſéder maintenant ? Où prend-il de quoi ſoutenir ſon hôtel, ſa voiture, ſes gens; & ſes filles ? Où Danton a-t-il auſſi puiſé, pour étaler le même luxe, & pour acquérir, ſoit ſous ſon nom, ſoit ſous celui de ſon beau-pere, des terres conſidérables ? Lacroix, devenu de ſimple avocat de campagne, colonel & maréchal de camp en deux ou trois mois, poſſeſſeur de riches propriétés. Et Lacroix, qui n'a pas encore répondu à l'inculpation de Guadet, relativement à cette négociation de millions que la cour l'avoit chargé en août 1792, d'entamer avec Pétion : Lacroix décoré de la croix de Saint-Louis, le 4 août 1792 ! Et Panis Fréron, & tant d'autres, dont la fortune ſubite ne date que du mois de ſeptembre, &c. ! Que ces meſſieurs oſent citer de même parmi leurs adverſaires un ſeul qui ſe ſoit enrichi depuis la révolution ! ils leur ont bien prêté les mêmes crimes, mais ils ne les haïſſent tant que, parce qu'ils ont bien la conſcience que ces hommes purs n'en ſont pas ſouillés. La haine injuſte eſt toujours la plus déchirante.

publique, en ne voulant l'établir que ſur des lois de ſang ;

Des tribunes où domine le *ſouverain maſſacreur*, ſi bien peint par l'énergique *Fauchet* ; des tribunes familiariſées *à deſſein*, & depuis long-temps, avec le déſordre, l'inſolence, les vociférations : inſultant impunément aux députés, dont les anarchiſtes redoutent le bon courage (1) ;

Au dehors de la ſalle, quelques groupes de coupe-jarrêts, apoſtés pour outrager & menacer les députés ſur leur paſſage ;

Dans le jardin & aux environs, des groupes compoſées d'oiſifs, qui s'y rendent comme au ſpectacle, de bandits qui y prêchent l'ordre du jour donné par les directoires ſecrets, de bacchantes, qui ne parlent que de couper des têtes ;

Des ſections, où juſqu'au mouvement donné dans ces derniers temps par la loi du recrutement, les gens de bien n'oſoient pas ſe préſenter, où vingt ou trente individus, oiſifs ou ſoudoyés, dictoient des lois ; des ſections nombreuſes aujourd'hui, & par conſéquent meilleures, mais trop variables, faiſant & défaiſant leurs arrêtés, ſuivant l'heure, & au gré du parti qui domine ;

Une population plus diviſée d'opinions, qu'elle ne le paroît ; compoſée d'abord d'un grand nombre d'ariſtocrates, qui deſirent ſecrétement le retour de l'ancien régime, haïſſent encore plus les républicains que les anarchiſtes, qui pour ſauver leurs propriétés, défendroient les premiers ; qui pour atteindre leur but chéri, excitent les derniers ; compoſée d'hommes vivant de leur induſtrie, qui, las des mouvemens, leſquels ne nourriſſent point, laiſſent faire, veulent voir venir, applaudiſſent en ſecret les

(1) Les tribunes de la nouvelle ſalle, quoique renfermant plus d'individus, ſont tellement diſpoſées, qu'il ſeroit bien plus facile d'y maintenir l'ordre, s'il étoit poſſible de pouvoir faire exécuter un réglement, s'il étoit poſſible de réprimer les anarchiſtes qui ſont dans le ſein de l'aſſemblée.

amis de l'ordre, mais commandent même à leurs physionomies d'être muettes; composée d'hommes qui veulent sincérement la république, mais pas assez nombreux pour convertir les aristocrates, guérir la léthargie des indifférens, vaincre la scélératesse de trois ou quatre mille brigands répandus dans cette ville;

Une force publique qui n'est point organisée, point armée, à laquelle cependant on doit la justice de dire, qu'elle maintient avec soin la police particulière;

Un département nul, ou paralisé, quand il ne se joint pas aux anarchistes;

Une municipalité entiérement à leur dévotion, en état de révolte ouverte contre la convention;

Une société de jacobins, entiérement abandonnée de tous les vrais patriotes, de tous les hommes instruits, de tous les députés qui méritent quelque estime & ont quelque pudeur, & livrée à des meneurs ambitieux ou cupides;

Un conseil exécutif trop décrié pour être obéi, garrotté de liens trop nombreux pour pouvoir marcher, & cependant chargé de toute la responsabilité, quoique privé de tout pouvoir; conseil, où le ministre a le département le plus important, celui dont dépend le salut de la France; le ministre de la guerre, est un homme inepte, de l'aveu même de ses protecteurs, & que, malgré son ineptie, malgré le désordre de ses bureaux, malgré le mal qu'il fait, on conserve dans sa place;

Un comité *de salut public*, dans la main duquel est réellement tout le pouvoir; qui tient le ministère sous sa férule, dispose de tout, nomme à tout, sans aucune responsabilité; qui peut influencer & les départemens & les armées par ses commissaires & l'esprit qu'il lui inspire; qui domine l'assemblée par son initiative, pour la crainte de ce qu'il laisse entrevoir plutôt que de ce qu'il dit, par cette influence qui se transporte si aisément des choses importantes aux hommes qui le sont peu; comité visiblement imaginé

pour envahir ſous un autre nom le miniſtère, qu'on n'avoit pu directement envahir, comité qui peut ou perdre ou ſauver la France, ſuivant le caractère moral ou immoral, les talens ou l'ineptie de ſes membres; comité dont la nomination a été le produit d'un arrangement entre l'ambition, la peur & la jalouſie, dicté par les conſpirateurs du 10 mars, qui y ont leurs repréſentans; comité ou l'on cherche en vain ce vaſte coup-d'œil, capable d'embraſſer l'immenſe ſcène qu'occupe la révolution Françaiſe, & ce caractère décidé, qui, s'il ne maîtriſe par les événemens, n'eſt jamais maîtriſé par eux; où l'on trouve, chez les uns, de la droiture ſans caractère; chez les autres, une ſorte de caractère ſans droiture; & chez d'autres enfin, des phraſes ou de la chaleur, ſans caractère ni droiture : comité où la médiocrité des *faiſeurs* (1) peut ſeule raſſurer ſur l'étendue & l'abus de leurs pouvoirs, mais où elle ne conſole pas du mal qu'ils font par ineptie.

Les hommes éclairés ont dû juger ce comité par un trait. S'il avoit recherché la cauſe de nos maux, il ne ſe ſeroit pas arrêté là où le feu ſe montre, aux frontières, dans la Vendée; il auroit remonté plus haut; il auroit trouvé cette cauſe dans le défaut de conſtitution; il auroit dit à l'aſſemblée : la révolte de la Vendée, la guerre du dehors, la miſère, l'épuiſement des finances, nos diviſions inteſtines, notre anarchie, tout eſt là; tout eſt dans ce ſeul mot : *Il n'y a pointde conſtitution;* ayez en donc une, ſous un mois, ſous quinzaine, ſous huitaine, s'il ſe peut; qu'elle ſoit acceptée, & tous vos maux finiront. Une conſtitution vaudra des armées; une conſtitution vaudra les meilleurs miſſionnaires pour les rebelles

(1) On a beaucoup parlé dans ces derniers temps de Catilina. Voici le portrait qu'en fait Cicéron; & on verra avec quelque conſolation, qu'aucun de nos conſpirateurs n'en réunit les traits : *Erat ei concilium ad facinus aptum, concilio autem neque lingua, neque manus deerat.* — On a encore parlé de triumvirats; mais ce n'eſt pas avec des Lépides qu'on forme ceux qui ſont dangereux.

(1), les meilleurs négociateurs pour les puiſſances étrangères, les meilleures meſures pour réprimer les hommes qui viennent vous tyranniſer juſques dans votre enceinte...

On parle de ſauvages qui ſe fendent la tête, pour ſe guérir de la migraine : voilà l'image de notre comité de ſalut public. Il ne rêve que guerre, que loi de ſang.... Il nous parle encore de négociations.... Enfans qu'on amuſe ! c'eſt folie ou imbécillité que de comptet ſur la paix ou ſur des alliés, tant que nous ſerons ſans conſtitution. On ne s'allie point, on ne traite point avec l'anarchie. Traiter avec des hommes qui n'ont pas la force de faire arrêter les coupables qui les inſultent à leur porte, les femmes qui, malgré eux, font la police de leur enceinte, les Jacobins qui ſouſcrivent hautement un contingent de têtes à couper ! (*Voyez la ſéance du* 12 *mai.*)

Les tyrans ne ſont pas ſi ſtupides !... Ils traitoient avec Cromwel qu'ils déteſtoient, parce qu'il ſavoit ſe faire reſpecter. --- Notre cauſe eſt auſſi bonne, que la ſienne étoit exécrable. --- Faiſons-nous reſpecter chez nous, & les tyrans feront bientôt à nos genoux. Voilà ce que le comité de ſalut public auroit dû dire à la convention huit jours après ſa formation, & ſans doute elle eût pris un parti vigoureux.

Tels ſont les individus ou les corps qui jouent un rôle dans la République, qui peuvent faire ſon bonheur ou ſon malheur ; & d'après ces données, il faut voir comment la République peut être ſauvée.

La Convention eſt & doit être ſeule chargée de ce ſoin ; tout doit aboutir à elle, & tout doit partir de ſon ſein. Est-elle bonne, eſt-elle libre ? tous les moyens ſeront bons & forts. Eſt-elle maîtriſée ? les moyens tiendront de la nature des hommes & des corps qui la maîtriſeront.

---

(1) Les rebelles de la Vendée ont parlé d'abord de religion ; mais à meſure qu'ils ſortent du foyer du fanatiſme, ils parlent du défaut de conſtitution. C'étoit auſſi le langage de Cobourg & de Dumouriez.

La Convention ne peut ſauver la France qu'en établiſſant l'ordre proviſoirement, & en achevant la Conſtitution.---

Elle ne peut établir l'ordre, qu'en rendant des décrets répreſſifs de l'anarchie, qu'en les faiſant exécuter.

Elle ne peut rendre ces décrets, & les faire exécuter, que lorſque les députés feront affranchis de toute crainte perſonnelle.

Cette crainte ne diſparoîtra que lorſque la Convention ſera environnée de la tranquillité, du reſpect, de la confiance, ou bien ſera environnée d'une force capable de faire reſpecter cette tranquillité & la liberté de chaque individu.

Les députés ne ſe croiront libres, que lorſqu'ils ſeront entendus avec calme, & ſans être hués par les tribunes, lorſqu'ils ne ſeront plus ménacés, juſque dans leur enceinte même, d'être égorgés pour leurs opinions ; loſqu'ils ne ſeront plus obligés, pour repouſſer ces menaces & les provocations, de venir à la Convention armés de ſabres, de piſtolets & de poignards ; (car chaque député eſt maintenant réduit à cette triſte extrémité) lorſqu'ils ne ſeront plus, pour leurs opinions, calomniés ni déſignés au fer des aſſaſſins, dans les clubs, à la municipalité, dans les ſections ; lorſqu'ils verront la Convention ou les tribunaux punir ou faire punir très-ſévèrement, & les calomniateurs & les prévocateurs, & les aſſaſſins. Voilà les conditions ſans leſquelles il ne peut exiſter ni liberté perſonnelle d'opinion, ni par conſéquent de Convention.

Or! il eſt impoſſible de réprimer, & les tribunes & les coupe-jarrets (1) & les calomniateurs, & les at-

(1) La même tactique a toujours lieu dans les environs de la nouvelle ſalle. Les brigands & des bacchantes ont trouvé le moyen de s'en emparer. Que peut faire la garde compoſée de ſimples citoyens, qui changent chaque jour, & qui ne ſavent point, comme l'ancienne garde d'honneur, défendre aux bandits l'entrée de la ſalle. On avoit arrêté que 400 billets ſeroient donnés aux députés pour leurs frères des dépar-

tentats du club des jacobins (1), & les usurpations de la municipalité, parce que c'est avec ces élémens que se forme l'armée de meneurs des jacobins, armée nécessairement protégée par eux, parce que ces meneurs ont une véritable puissance, qui non-seulement rivalise celle de l'Assemblée, mais même qui l'écrase. Je n'en ai cité que trop d'exemples.

---

temens. Ces femmes injurient, frappent ceux qui vont à ces loges. Rappellez-vous l'outrage fait à *Bonneville*, auteur d'excellens écrits patriotiques; ce délit a-t-il été puni?

(1) N'avez-vous pas vu, dans ces derniers temps, Chaumet annoncer à la municipalité de Paris, qu'il avoit enfin formé le comité de correspondance avec les 44000 municipalités, malgré la loi du 25 octobre? N'avez-vous pas vu cette municipalité faire arrêter l'orateur de la section du Bon-Conseil, parce qu'au nom de cette section, il étoit venu protester de son zèle à maintenir l'ordre, & à défendre l'indépandance de l'assemblée? Ce forfait, qui réjaillissoit sur la Convention, a-t-il été puni?

Quant aux jacobins, quoiqu'il y ait une loi qui condamne à mort les provocateurs au meurtre, à la dissolution de la Convention, quoiqu'on ait ordonné la poursuite des conspirateurs du 10 mars, les jacobins ne renouvellent-ils pas hautement à chaque séance cette conjuration, & les provocations au meurtre? Je vais en citer un exemple, il est tiré textuellement du journal des séances des jacobins, du 12 mai 1793.

Un militaire. — » Voulez-vous sauver la patrie? le moyen consiste à exterminer tous les scélérats avant de partir; j'ai étudié la Convention, *elle est en partie composée de scélérats dont il faut faire justice*, & pour cela il faut tirer le canon d'alarme, & faire fermer les barrières, &c. (applaudissemens).

Bentabole, député qui présidoit, fait semblant de ne pas appercevoir cette provocation à l'assassinat, & complimente vaguement le militaire. — On lui crie qu'il est un modéré, & un feuillant.

Un citoyen de Lyon, se disant *député des autorités constituées de cette ville.* — « Peuple, tu souffres la misère au milieu des biens qui t'environnent, & tu ne sais pas frapper !.... La montagne ne peut sauver la chose publique, *parce que la majorité de la Convention est corrompue*;..... Il faut faire disparoître de la France, tout ce qu'il y a d'impur. Vous ne ferez pas de

Guadet

Guadet a propofé (1) les feules mefures convenables. Elles vont droit au but, appliquant le cauftique fur le mal, fur le fiege du mal. Dans tout autre temps, & pour tout autre corps, rien ne paroîtroit fi fimple, fi naturel. Eh bien! la lecture feule du projet de Guadet, a fait friffonner ces hommes timides, qui croient encore aux palliatifs!

Cependant, & c'eft une vérité qu'on ne doit ceffer de répéter, tant que la Convention n'aura pas la force d'exécuter les idées de Guadet, tant qu'elle n'ordonnera pas la cloture des féances des jacobins de Paris, le fcellé fur leurs papiers, la pourfuite des provocateurs au meurtre, & fa diffolution; tant qu'elle fouffrira que chaque jour on l'aviliffe, on l'outrage; tant qu'elle laiffera impunie la révolte ouverte de la municipalité, la Convention ne fera pas libre; elle ne fera rien. Elle ne pourra mettre l'ordre en aucun endroit, puifqu'elle ne peut même le faire règner à fa porte --- Voilà pour l'ordre.

Quant à la Conftitution, on ne peut efpérer de la terminer, qu'en mettant fin aux paffions, aux haines, aux foupçons qui excitent une partie de l'affemblée contre l'autre, qu'en trouvant le fecret d'empêcher les fcènes tumultueufes, élevées par les hommes qui ne veulent pas de Conftitution; le fecret d'avoir une difcuffion calme, loyale & réfléchie. Or cela eft-il poffible? Les hommes qui defirent la paix, croient la voir par-tout. Ces hommes ne font que trop portés à complétement oublier l'orage, quand ils font hors de danger. Une ou deux féances calmes, leur redonnent de l'efpoir, jufqu'à ce qu'une autre tempête violente la leur enlève. C'eft ainfi qu'ils flottent dans une incertitude perpétuelle, cédant pendant l'orage, & corroborant l'erreur des départemens,

---

révolution fans répandre de fang —. Sans cela vous ne ferez que des enfans. Les modérés calomnient les amis du peuple. Or, il eft un moyen de fe mettre au deffus de ces calomnies, c'eft d'exterminer les modérés.

(2) Voyez fa réponfe à Robefpièrre.

par l'efpoir dangereux que leur donne un calme momentané. Chacun fe dit : la raifon a triomphé aujourd'hui, l'anarchie a eu le deffous, prenons donc patience ! On ne voit pas que les anarchiftes ont conftamment le deffus dans la conduite des affaires, & dans les décifions importantes. Et c'eft à ces hommes que vous voudriez demander le filence de leurs paffions, pour achever votre miffion ! A ces hommes qui ont juré d'éternifer la difcuffion de la Conftitution, pour éternifer leur puiffance ! A ces hommes qui connoiffent le fecret de leur force, puifqu'ils ont cent fois éprouvé que vingt d'entre eux, à force de cris, de hurlemens, parviennent après cinq à fix heures d'un combat opiniâtre, à dicter à 3 ou 400 hommes, tels décrets qu'ils vouloient ! Non, cette difcuffion fera interminable (1), fi fur-tout on ajoute aux calculs des paffions, les chances des événemens qui fe fuccèdent, & qui doivent fixer prefque conftamment l'attention de l'affemblée.

Enfin, quant à la force dont il faudroit environner, foit la Convention, foit les autorités chargées de faire exécuter les lois, elle ne peut être que de deux fortes : ou morale, ou phyfique.

La force morale fera nulle, tant qu'il y aura des écoles impunies de diffamation contre les autorités conftituées, foit à la municipalité, foit dans les clubs.

Il eft une diftinction bien néceffaire à faire ici. Sans doute la Convention a encore la confiance des départemens, & cette vérité doit être méditée, furtout par les étrangers, qui ne font que trop portés à

---

(1) Si vous calculez l'efpace de temps que doit emporter la difcuffion de la conftitution, fi vous le mefurez par celui qu'a confummé l'examen de fa feule déclaration des droits, dont les principes font fi fimples, & de l'introduction de la conftitution, vous verrez qu'une année ne fuffira pas. Car voilà plus d'un mois écoulé pour un chapitre, & ce n'eft pas le plus difficile ; & le plan a 14 ou 15 chapitres.

calculer la chûte de la Convention fur fon aviliffement local, qui prennent fauffement cet aviliffement local pour un aviliffement national; non, ce dernier n'exifte pas ; & là eft le falut de la France ; car la confiance dont jouit la Convention dans toute la France, fuffit pour y faire exécuter les loix & révérer fes membres.

Peut-être conclura-t-on, par une autre erreur, que la Convention ayant la confiance de tous les départemens, a, ou doit avoir cette force morale qui lui eft néceffaire pour achever fa miffion. Cette confiance ne fuffit pas ; il faut encore qu'elle y joinge particuliérement celle de la ville immenfe qu'elle habite.

Je fuis bien porté à croire, avec Pétion, qui a bien étudié l'efprit de Paris, que fi tous fes habitans étoient réunis dans les fections, étoient interrogés fur leur opinion à l'égard de l'affemblée, prefque tous voteroient pour elle. --- Comment donc voit-on fortir tous les jours de cette ville des adreffes, des pétitions, des arrêtés qui annoncent à la Convention qu'elle a perdu la confiance de Paris ? C'eft que les hommes de bien abandonnent la place aux anarchiftes (1). --- Qu'en refulte-t-il ? qu'en apparence, la Convention eft en guerre avec Paris, & n'a pas fa confiance ; or, du moment où cette guerre exifte, où les libelles, les placards, les adreffes enlèvent à l'affemblée la force morale qui doit l'environner, où de fait elle eft anéantie par les ufurpations, & les rivalités de pouvoir qu'élèvent les clubs, les fections, & la municipalité, il eft évident que la Convention n'a plus aucune force morale, quoiqu'elle ait en apparence toute celle dont les 84 départemens peuvent l'environner ; parce que cette dernière n'agit que de loin, n'agit que par des adreffes dont on fe joue, ne frappe jamais les brigands, n'eft qu'un vain phantôme pour eux.

(1) *Quid expectas* ? Pourroit-on dire avec Cicéron, qui apoftrophoit de même l'inertie de cette claffe d'hommes, pendant les féditions de Catilina : *Quid ergò in vaftatiône omnium, tuas poffeffiones, facro fanctas futuras putas* ?

Au défaut de cette force morale, il faudroit invoquer la force phyſique, pour faire reſpecter l'aſſemblée, pour faire exécuter ſes décrets.

La force phyſique ! s'écrient les anarchiſtes ! vous êtes donc des tyrans ? eux-ſeuls ont beſoin de cette force ; faites-vous aimer du peuple, & le peuple vous ſervira de garde.

Faites-vous aimer du peuple ! mais de quel peuple entendez-vous parler ? Du peuple de la France ? La Convention a ſa confiance. Du peuple de Paris ? la Convention croit l'avoir. --- Du peuple de brigands qui environne ſon enceinte, l'outrage dans les tribunes, dans les clubs, dans les ſections déſertes ? La Convention ſe croiroit dégradée, ſi elle avoit l'amour de cette claſſe d'hommes ; & c'eſt contre elle, & non contre le peuple qu'elle invoque la force phyſique.

Mais comment ſe procurer cette force ? Tout ce que Paris renfermoit de militaires eſt répandu dans les différentes armées. La garde de Paris qui reſte, & qu'on décore de ce nom, eſt trop dépendante de ſes beſoins journaliers, de ſes opinions individuelles, de ſes relations avec les hommes qui mettent la multitude en jeu, & de mille autres circonſtances, pour que la Convention puiſſe compter ſur un ſervice conſtant de ſa part.

En demandera-t-on aux départemens ? on crie tout d'un coup à la contre-révolution, au fédéraliſme. Cette garde départementale ſeroit peut-être à préſent un prétexte de diſcorde dans Paris, ou ſeroit bientôt enlevée à la Convention.

Cependant ſi la Convention ne peut ſauver la France qu'en rendant librement ſes décrets, qu'en les faiſant pleinement exécuter ; ſi elle ne peut avoir cette liberté, cette faculté que par confiance ou la force ; ſi la confiance des 85 départemens eſt rendue nulle par les brigands qui infeſtent Paris ; s'il n'y exiſte aucune force capable de les réprimer ; ſi par le concours de ces circonſtances, la Convention eſt ſous le joug d'une faction qui la domine, & qui par elle veut dominer la France, en en faiſant une *machine à décrets*, comme

difoit *Ifnard* ; il faut ou confentir à perdre la répu-blique , en laiffant périr la Convention actuelle dans le marafme & dans la fange, ou bien il faut prendre un parti prompt & vigoureux , pour l'en tirer , pour donner à la France une repréfentation qui ait de la dignité, de la liberté , de la force.

Plufieurs partis ont été propofés , & nous les par-courrons rapidement.

1°. Transférer la Convention à Verfailles ou ail-leurs.— Mais cette tranflation ne nous ôte point nos paffions, nos divifions , n'efface point notre aviliffe-ment.— Mais le peuple entier ne prononce point entre les partis. Cette tranflation eft-elle d'ailleurs praticable ?

2°. Convoquer nos fuppléans dans une autre ville.— Ils ne font pas en affez grand nombre , & l'on ne confulte point encore le peuple par ce moyen.

3°. Augmenter la Convention d'un tiers de mem-bres.— C'eft le moyen de doubler le tumulte , de remplir les cafes vuides de chaque parti, fans anéan-tir les partis. Ce tiers de membres ne leur donneroit ni plus de liberté , ni plus de force. Nous avons affez de membres qui veulent la liberté ; mais il en eft encore plus qui craignent les violences.

4°. Préfenter tout d'un coup aux affemblées pri-maires le plan du comité de conftitution, les enga-ger à l'accepter, & à nommer une autre légiflature.

Ce feroit le meilleur moyen , fi nous avions la force de nous élever au-deffus des petites paffions , & la fageffe de voir dans un plan de conftitution , plutôt une mefure preffante de fûreté générale , qu'un plan dont il faut perfectionner foigneufement toutes les parties. Sans doute il a des défauts; mais il offre des moyens faciles pour les réformer, quand nous aurons la paix. —

Je ne cesserai de le répéter : -- Ayons une constitution, & nous aurons une législature respectée, des lois obéies, la force physique pour les faire exécuter, un pouvoir exécutif considéré & indépendant de la législature, avec lequel les puissances étrangères pourront traiter. Ayons une constitution, & nous serons délivrés, & de ce comité de salut public, qui est une monstruosité révoltante, qui anéantit toutes les responsabilités, accapare tous les pouvoirs, & peut conduire à tout ; & de ces commissaires ou despotes répartis dans les départemens, & dans les armées, qui ne sont propres qu'à désorganiser tout, à écarter les hommes à talens (1), à rendre le républicanisme odieux : or, on ne peut avoir de constitution prompte que par ce quatrième moyen. Si on la discute ici, nous n'en aurons pas avant *deux* ans.

Le cinquième moyen est préférable, si le quatrième n'est pas adopté ; il consiste à convoquer immédiatement les assemblées primaires, pour procéder à l'élection d'une nouvelle Convention, avec invitation de ne point élire les députés actuels.

Ce projet de Gensonné diffère de celui de *Lasource*, dont le résultat eût été nul ; parce que si l'on peut très-bien faire porter le scrutin épuratoire de 5 à 6 millions d'hommes sur une trentaine de députés bien connus, il est impossible qu'il atteigne 40 ou 50 députés obscurs, qui ne se distinguent que par des hurlemens & des vociférations en chorus. Ces hommes sont peut-être plus dangereux que les orateurs ; car ce sont eux qui fatiguent l'assemblée par leurs cris, & parviennent à arracher les décrets. Or, de deux cho-

(1) Ce qui vient de se passer pour Custines, en offre la preuve ? N'est-il pas révoltant de subordonner à des hommes qui n'ont aucunes connoissances militaires, ni talent, un général qui a rendu d'importans services, & fait preuve de génie dans l'art militaire ?

ſes l'une ; ou l'invitation d'exclure tous les membres actuels ſeroit adoptée, & la nouvelle légiſlature ſeroit délivrée de la tyrannie de ces hommes turbulens ; ou quand elle ne ſeroit pas exécutée, ils ſont trop connus par leurs excès dans leurs départemens, pour n'être pas exclus par une élection nouvelle.

Ce projet de Genſonné vaut bien mieux que celui de Condorcet ; parce que ſon exécution eſt immédiate. Condorcet ne convoque les aſſemblées primaires que pour le mois de novembre, Or, qu'on nous ſuppoſe ou ſains ou malades, c'eſt un remède inutile ; ſains, nous n'en avons pas beſoin;malades, il n'arrivera pas à temps.

Je cherche le motif qui a pu dicter ce projet à Condorcet. Croiroit-il à la guériſon, par la Convention, des maux qui la déchirent ? C'eſt entretenir la nation dans une erreur pernicieuſe. La Convention pourroit les guérir, ſi elle étoit libre. L'eſt-elle ? Certes Condorcet ne l'affirmera pas. Le ſera-t-elle plus d'ici au mois de novembre ? Qui oſeroit ſur cette chance jouer le ſalut de la nation ? C'eſt pourtant ce qu'on fait, en ne voulant pas prendre une meſure déciſive & prompte.

J'aime celle de Genſonné ; elle a ces caractères ; il applique ſur-le-champ le remède, parce que le mal eſt preſſant. C'eſt un appel au peuple français, au peuple qui doit enfin prononcer entre nous & nos adverſaires, qui doit prononcer entre l'ordre & l'anarchie ; & ſa voix ſeule peut complétement écraſer les anarchiſtes. Le peuple d'ailleurs peut prendre cette meſure de lui-même, lorſqu'il verra le mal porté à ſon comble.

Cette meſure n'interrompt point nos travaux ; nous reſtons à notre poſte, nous continuons la diſcuſſion du plan de conſtitution, nous veillons ſur le dehors & ſur le dedans.

La nouvelle Convention amène un changement

d'hommes, & c'eſt ce que nous cherchons. Ceux qui compoſent la Convention actuelle ſe haïſſent trop pour ne pas ſe combattre avec un acharnement éternel, & le bien ne ſe fait pas au milieu de cet acharnement.

La nouvelle Convention, ou changera le lieu des ſéances ſans aucune convulſion, ou bien revenant à Paris, s'environnera d'une force départementale, capable de ſe faire reſpecter, & y prendra la direction de la police & de la force publique.

Genſonné propoſa, il y a quelques temps, cette meſure de mettre la police ſous la main de la Convention; on la traita de meſure tyrannique; elle ne fut pas même miſe aux voix. Le temps en a démontré la ſageſſe.

Il faut que la repréſentation nationale ait la police du lieu où elle réſide, ou bien elle ne ſera jamais libre.

C'eſt une grande queſtion que celle de déterminer le lieu de la réſidence du corps légiſlatif; car de ſa liberté, de ſon indépendance, dépend la bonté des décrets, & l'égalité du ſort des départemens.

Cette queſtion a été longuement diſcutée dans le congrès, & l'expérience a convaincu, pendant 15 ans, que quoiqu'on fit, l'état où réſidoit le congrès avoit toujours plus d'influence ſur ſes délibérations, que les autres. Cette épreuve faite pluſieurs fois en Penſilvanie, dans le Jerſey, à Newyork, a donné les mêmes réſultats. Voilà pourquoi il y avoit des débats éternels entre les différens états; voilà pourquoi on a enfin réſolu de bâtir une ville fédérale, loin des grandes villes, ſur un terrein appartenant au congrès ſeul, où ſeul il aura le droit de police.

Le Congrès a d'ailleurs éprouvé un autre inconvénient non moins conſidérable, en réſidant dans une

grande ville ; c'eſt d'être perpétuellement en diſpute avec les autorités conſtituées, ſoit de l'état, ſoit de la ville. Elles veulent rivaliſer avec le Congrès ; mais là, comme la raiſon domine dans les têtes, ce n'eſt pas la violence qui appuie ces rivalités ; elles ne ſe manifeſtent que dans des altercations, dans des pointilleries toujours fâcheuſes, toujours trop propres à altérer la confiance dont le corps légiſlatif doit être environné.

A la fin de la guerre, un grand nombre de ſoldats ſe préſenta au congrès pour exiger des indemnités; la pétition étoit inſolente. Le congrès demanda des forces au gouvernement de Philadelphie, pour réprimer ces ſéditieux ; le gouvernement ne ſe preſſa pas ; & le congrès s'ajourna auſſi-tôt dans le Jerſey, quoiqu'aucune violence ne lui eut été faite.

Que diroit ce congrès, s'il connoiſſoit la poſition actuelle de la Convention ? ne blâmeroit-il pas juſtement la république de la laiſſer dans une ville, où ſes délibérations ne ſont pas libres, où tous les jours ſon autorité eſt foulée aux pieds par des autorités inférieures, où ſes députés ſont inſultés & menacés ?

Je n'examine point ici, ſi dans un temps de paix, & lorſque la conſtitution ſera finie, les circonſtances phyſiques & politiques, n'exigeront pas que la réſidence du corps légiſlatif ſoit fixée à Paris. Il n'eſt pas impoſſible ſans doute d'établir dans cette grande ville, l'indépendance du corps légiſlatif. Mais je ſoutiens que les meſures qui peuvent affermir cette indépendance du corps légiſlatif, dans quelque ville que ce ſoit, doivent être preſcrites par la conſtitution, afin de n'être point contrariées ; je ſoutiens que la Convention n'a point maintenant à Paris la liberté néceſſaire pour prendre ces meſures, ni la force pour les faire exécuter.

Il n'y a donc pas à balancer ; il faut que la nou-

velle Convention s'assemble provisoirement ailleurs, pour pouvoir délibérer librement.

Mais la prospérité de Paris, mais le bonheur du peuple! Que vont-ils devenir, s'écrie-t-on? Je réponds que sans doute Paris a rendu d'immenses services à la révolution; mais ce seroit les payer trop cher, que de lui sacrifier la liberté de la France. Ce seroit trahir le vœu de Paris même.

La république doit s'occuper du bonheur de Paris; c'est une dette sacrée; elle l'acquittera. Une foule de moyens se présentent pour lui rendre son antique prospérité, ou plutôt pour lui en donner une, fondée sur des bases plus solides, & plus honorables.

Mais le premier, le plus efficace de ces moyens, est le retour de l'ordre & des loix. Or, il est démontré que jamais cet ordre ne s'établira à Paris, tant que la Convention y sera dominée par les brigands, qui usurpent le nom de ses habitans, pour en décorer leurs arrêtés sanguinaires. Et ce peuple de brigands qui déchirent Paris, & outragent la convention, il faut enfin l'exterminer.

Et c'est à ces brigands, qu'ils appellent le peuple, le souverain, que nos anarchistes voudroient asservir la France entière!

Croyez-vous donc, leur dirai-je, comme Cicéron, aux Catilina de son temps (1), que le peuple français n'est composé que de ces misérables stipendiés, pour assiéger le sénat, insulter aux magistrats, provoquer sans cesse les meurtres, les pil-

(1) Il faut lire ce passage dans l'orateur romain; *voyez* son premier discours, *pro domo sua* n°. 89. Le peuple de Robespière & de Marat, y est peint avec une ressemblance frappante.

lages, les incendies ? O ! la belle image de la dignité du peuple françois, de ce peuple, qui, même au milieu de ses revers, fait trembler les rois & leurs peuples esclaves ; que cette troupe de bandits ; de scélérats, de furies, dont le sénat est environné chaque jour ! Le peuple français ! Il est dans nos villes, occupé à faire fleurir nos manufactures ; dans nos campagnes, fertilisant la terre ; dans nos armées, défendant la patrie contre les tyrans étrangers ! Voilà, voilà le peuple français que nous voulons, que nous devons servir, dont les intérêts doivent l'emporter sur-tout ! Voilà le peuple qui veut que ses représentans soient libres, pour lui donner de bonnes lois ! Voilà le peuple qui dit aux brigands : je vous immolerai tous, si le sang d'un seul de mes représentans est versé ? Voilà le peuple à qui nous ne devons pas taire la vérité, à qui nous la devons entière ! Eh bien ! c'est à ce peuple, que je dis : la Convention n'est pas libre à Paris, la Convention actuelle ne peut pas vous sauver. Il faut en nommer un autre, il faut la placer ailleurs ; ou vous n'aurez ni constitution, ni gouvernement.

Quel bonheur pour moi, si je me trompois en portant ce jugement ! mais je ne puis en imposer à ma conscience ; je connois trop bien les anarchistes, & le passé m'a trop éclairé, pour me laisser abuser par quelques momens d'un calme perfide, par quelques séances où la raison l'emporte.

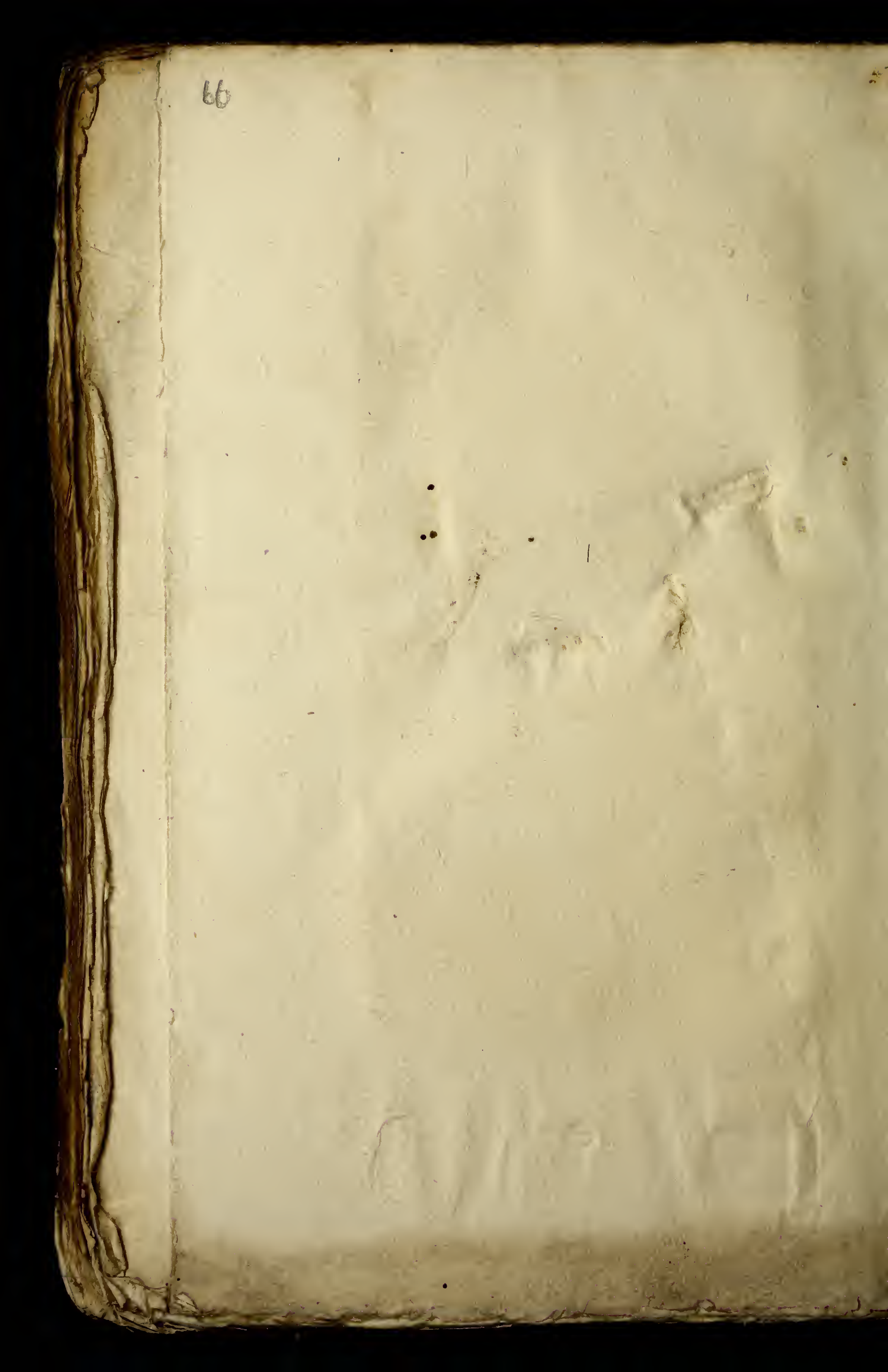
Départemens, écoutez-moi ; voici mon thermomètre, il doit être le vôtre. Quand on vous dira que la Convention est libre, obéie, demandez, si la municipalité est cassée, si les provocateurs à l'assassinat, à la dissolution de cette Convention, ont porté leur tête sur l'échafaud. Sont-ils impunis ? Renouvellent-ils avec la même audace leurs excès chaque jour ? Dites que la Convention n'est pas libre, & par conséquent ne peut vous sauver. Qui affirme le

contraire, est égaré, ou vous trompe. *Force ici*; ou *loin d'ici*; voilà mon dernier mot.

Anarchistes, brigands, vous pouvez frapper maintenant, j'ai fait mon devoir; j'ai dit des vérités qui me survivront; des vérités qui effaceront au moins l'opprobre dont vous vouliez couvrir à jamais nos noms (1); des vérités qui prouveront à toute la France, que les gens de bien ont constamment déployé tous leurs efforts, pour lui dessiller les yeux, & sauver la liberté.

---

(1) Sans doute ils le vouloient, lorsqu'ils demandèrent à grands cris que la liberté de la presse fut enchaînée. Ils vouloient ôter la mémoire de leurs forfaits, & de nos courageux efforts! insensés! Les tyrans des Romains avoient la même tactique que nos montagnards : *socordiam eorum irridere libet, qui præsente potentia credunt extingui posse etiam sequentis ævi memoriam.* Tacite.


66